

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (242) 81.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE

Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel** et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTES GENERAUX

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

15 sept. Décret n° 2009-335 portant nomination des membres du Gouvernement. 2377

MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

13 août Décret n° 2009-236 portant approbation du rapport d'avancement de la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. 2378

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

13 août Décret n° 2009-235 portant approbation du plan d'action de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et pour l'amélioration de la gouvernance en République du Congo. 2415

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

22 juin Arrêté n° 4593 portant création, attributions et composition du conseil de surveillance de la société Assurances et réassurances du Congo. 2429

4 sept. Arrêté n° 7327 portant création du conseil national des assurances. 2429

4 sept. Arrêté n° 7328 fixant le capital social minimum des sociétés d'intermédiation en assurances et en réassurances. 2430

4 sept. Arrêté n° 7329 fixant les taux de contribution des sociétés d'assurances aux frais de contrôle et de surveillance des organismes d'assurances. 2430

4 sept. Arrêté n° 7330 fixant l'apport minimum en numéraires des courtiers en assurances et en réassurances exerçant à titre individuel et des agents généraux, personnes physiques. 2430

4 sept. Arrêté n° 7331 fixant l'étendue de la délégation de signature de l'ordonnateur principal du budget de l'Etat. 2431

4 sept. Arrêté n° 7332 portant attributions et organisation des délégations du contrôle financier auprès des ministères. 2431

4 sept. Arrêté n° 7333 fixant les durées minimales de traitement des dossiers de dépenses de l'Etat dans la chaîne de la dépense. 2432

**MINISTERE DES MINES, DES INDUSTRIES MINIERES
ET DE LA GEOLOGIE**

10 sept. Arrêté n° 7660 relatif au contrôle des exportation des mines en République du Congo. 2432

B - TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Nomination 2433

**MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

Indemnité 2433

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

Naturalisation 2434

PARTIE OFFICIELLE**DECRETS ET ARRETES****A - TEXTES GENERAUX****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

Décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Décète :

Article premier : Sont nommés membres du Gouvernement :

1- Ministre d'Etat, coordonnateur du pôle des infrastructures de base, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande : M. **Isidore MVOUBA**

2- Ministre d'Etat, coordonnateur du pôle économique, ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration : M. **Pierre MOUSSA**

3- Ministre d'Etat, coordonnateur du pôle de la souveraineté, garde des sceaux, ministre de la justice et des droits humains : M. **Aimé Emmanuel YOKA**

4- Ministre d'Etat, coordonnateur du pôle socioculturel, ministre du travail et de la sécurité sociale : M. **Florent TSIBA**

5- Ministre d'Etat, ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé : M. **Rodolphe ADADA**

6- Ministre des finances, du budget et du portefeuille public : M. **Gilbert ONDONGO**

7- Ministre des affaires étrangères et de la coopération : M. **Basile IKOUEBE**

8- Ministre de l'intérieur et de la décentralisation : M. **Raymond Zéphyrin MBOULOU**

9- Ministre des mines et de la géologie : M. **Pierre OBA**

10- Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement : M. **Henri DJOMBO**

11- Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat : M. **Guy Brice Parfait KOLELAS**

12- Ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi : M. **André OKOMBI SALISSA**

13- Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat : M. **Claude Alphonse NSILOU**

14- Ministre de l'équipement et des travaux publics : M. **Emile OUSSO**

15- Ministre à la présidence chargé de la défense nationale : M. **Charles Zacharie BOWAO**

16- Ministre de l'agriculture et de l'élevage : M. **Rigobert MABOUNDOU**

17- Ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat : Mme **Adélaïde MOUGANY**

18- Ministre des sports et de l'éducation sportive : M. **Jacques Yvon NDOLOU**

19- Ministre du commerce et des approvisionnements : Mme **Claudine MUNARI**

20- Ministre de l'enseignement primaire, secondaire chargé de l'alphabétisation : Mme **Rosalie KAMA NIAMAYOUA**

21- Ministre de la pêche et de l'aquaculture : M. **Hellot MAM-POUYA MATSON**

22- Ministre de la recherche scientifique : M. **Henri OSSEBI**

23- Ministre de l'énergie et de l'hydraulique : M. **Bruno Jean Richard ITOUA**

24- Ministre des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication : M. **Thierry MOUNGALLA**

25- Ministre des hydrocarbures : M. **André Raphaël LOEMBA**

26- Ministre de la culture et des arts : M. **Jean Claude GAKOSSO**

27- Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité : Mme **Emilienne RAOUL**

28- Ministre à la présidence chargé des zones économiques spéciales : M. **Alain AKOUALA ATIPAULT**

29- Ministre de la santé et de la population : M. **Georges MOYEN**

30- Ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement : Mme **Jeanne Françoise LECKOMBA LOUMETO-POMBO**

31- Ministre de l'enseignement supérieur : M. **Ange Antoine ABENA**

32- Ministre de l'industrie touristique et des loisirs : M. **Mathieu Martial KANI**

33- Ministre des affaires foncières et du domaine public : M. **Pierre MABIALA**

34- Ministre de la communication et des relations avec le parlement : M. **Bienvenu OKIEMY**

35- Ministre de l'éducation civique et de la jeunesse : M. **Zacharie KIMPOMI**

36- Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, chargé de la marine marchande : M. **Martin Parfait Aimé COUSSOUD MAVOUNGOU**

37- Ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration, chargé de l'aménagement du territoire et de l'intégration : M. **Josué Rodrigue NGOUONIMBA**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toute disposition antérieure contraire et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 15 septembre 2009

Denis SASSOU-N'GUESSO

**MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Décret n° 2009 - 236 du 13 août 2009 portant approbation du rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres.

Décrète :

Article premier : Est approuvé le rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté pour la période allant d'avril 2008 à mars 2009, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 13 août 2009

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire,

Pierre MOUSSA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

**RAPPORT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA STRATEGIE DE REDUCTION
DE LA PAUVRETE**

Avril 2008 - mars 2009

LISTE des ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ANER	Agence nationale d'électrification rurale
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur Electrique
ARV	Anti Rétro-Viraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale
BEEC	Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIMV	Bureau International Maritime
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CDLP	Comité départemental de Lutte Contre la Pauvreté
CDMT	Cadres des Dépenses à Moyen Terme
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCO	Chemin de Fer Congo Océan
CFRAD	Centre de formation et de recherche en art dramatique

CLLP	Comité Local de Lutte Contre la Pauvreté
CNLP	Comité National de Lutte Contre la Pauvreté
CNLS	Comité National de Lutte contre le Sida
CNMGRG	Centre national de recherches géologiques et minières
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMEG	Congolaise des Médicaments Essentiels Génériques
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CORAF	Congolaise de Raffinage
COSAME	Coopération et Soutien aux Artisans et Micro Entreprises du Sud
CPN	Consultation Prénatale
CREPA	Centre Régional pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
CRF	Caisse de Retraite des Fonctionnaires
CRIDF	Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la Femme
CRLP	Comité régional de Lutte Contre la Pauvreté
CSI	Centre de Santé Intégré
CT	Cellule Technique
DCEI	Direction du Contrôle et de l'Evaluation des Investissements
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DOJETIC	Dispositif d'Occupation des Jeunes aux Travaux d'Intérêt Collectif
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire
ECOM	Enquête Congolaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EITI	Extractive Industry Transparency Initiative
ETP	Enseignement Technique et Professionnel
FAE	Fonds Africain de l'Eau
FED	Fonds Européen de Développement
FESPAM	Festival panafricain de musique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GASP	Groupement d'Actions Spéciales de la Police
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GUMAR	Guichet Unique Maritime
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LMD	Licence - Master - Doctorat
MEFB	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
MEG	Médicaments essentiels génériques
MPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MUCODEC	Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
NIU	Numéro d'Identification Unique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCER	Office Congolais de l'Entretien Routier
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPT	Office National de Postes et Télécommunications
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PAAGIP	Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics
PACDIP	Projet d'Appui à l'Amélioration du Circuit de

	la Dépense et du suivi des Indicateurs de la Pauvreté
PAME	Programme d'Auto-Emploi et de Micro-Entreprise
PADER	Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAO	Plan d'Actions Opérationnel
PAPN	Port Autonome de Pointe-Noire
PASCOB	Projet d'appui au système national de santé
PDARP	Programme de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales
PDDR	Programme de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion
PDSS	Programme de Développement des Services Sanitaires
PED	Programme Emploi Diplôme
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PESS	paquet essentiel de soins et de services
PIB	Produit Intérieur Brut
PIPC	Programme Intérimaire Post-Conflict
PME-PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PMRU	Programme de Micro - Réalisation en Milieu Urbain
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNT	Plan National des Transports
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PPDS	Programme Pluriannuel de Développement Statistique
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRAEBASE	Programme d'Appui à l'Education de Base
	PRCTG Programme de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance
PRODER	Programme de Développement Rural
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
RESEN	Rapport d'Etat d'un Système Educatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAEP	Système d'Adduction d'Eau Potable
SDES	Schéma de Déconcentration de l'Enseignement Supérieur au Congo
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SNDE	Société Nationale de Distribution d'Eau
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNE	Société Nationale d'Electricité
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPC	Société Nationale des Pétroles du Congo
SOPROGI	Société de Promotion et de Gestion Immobilière
SOTELCO	Société des Télécommunications du Congo
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STP	Secrétariat Technique Permanent
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
SYSTAF/UGE	Système Automatique de la Fiscalité/Unités des Grandes Entreprises
TBA	Taux Brut d'Accès
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie d'Information et de Communication
TIPAC	Transit Inter-Etats des Pays d'Afrique Centrale
TVA	Taxe sur la valeur Ajoutée

UDEAC	Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

RESUME ANALYTIQUE

Après les conflits armés récurrents des années 90 qui ont détérioré les conditions de vie des populations et détruit le tissu économique, la République du Congo s'est engagé dans un processus de lutte contre la pauvreté. De ce fait, les premiers efforts du Gouvernement ont porté sur le rétablissement de la paix et le redressement de l'économie.

L'adoption du DSRP en mars 2008, a été suivie par celle du Plan d'Actions Opérationnel (PAO), de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) approuvé par décret n° 2008 - 944 du 31 décembre 2008, Il définit les priorités de la République du Congo pour la période 2008 - 2010. Il décrit également les objectifs, les stratégies et les actions prioritaires qui doivent concourir à une croissance rapide et durable et à la réduction de la pauvreté.

Le but du présent rapport est de rendre compte de l'état d'avancement de la SRP après la première année de mise en œuvre du DSRP. Il a été élaboré selon un processus participatif sur la base des contributions des ministères sectoriels. La période sous revue, très courte, et l'insuffisance du dispositif statistique n'ont pas permis non plus, de produire la mesure des progrès réalisés au niveau de la plupart des indicateurs.

C'est pourquoi le principe de présentation d'un "rapport d'avancement" a été retenu. La première année de mise en œuvre du DSRP s'étend d'avril 2008 à mars 2009. Cette exécution se trouve à cheval sur deux exercices budgétaires. Le présent rapport comprend quatre parties :

- le rappel du contexte d'élaboration du DSRP ;
- l'état d'avancement au cours de la période avril 2008 - mars 2009,
- les contraintes et les perspectives,
- les actions correctives proposées.

1. Rappel du contexte.

La République du Congo a entrepris l'élaboration de sa stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en 2006 après l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE. Le DSRP a été élaboré dans un cadre institutionnel adéquat et selon un processus participatif soutenu, associant toutes les composantes de la société congolaise. Le document adopté dans sa version définitive en mars 2008, demeure le seul cadre de référence du Gouvernement en matière de politique de développement économique et social.

Pour conduire le processus d'élaboration du DSRP, le gouvernement a mis en place le Comité National de Lutte contre la pauvreté (CNLP) en octobre 2001. Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan de l'Aménagement du Territoire (MPAT) en assure la présidence et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget (MEFB), la vice-présidence.

Le CNLP est l'organe de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du DSRP. Il est composé des représentants de tous les ministères, les partenaires au développement et les Organisations de la Société Civile qui interviennent dans différents secteurs d'activités de lutte contre la pauvreté.

Le CNLP fixe les orientations relatives à la formulation et à l'exécution du DSRP. Il est assisté dans ses missions par un Secrétariat Technique Permanent (STP).

Le STP a pour mission de coordonner l'ensemble des activités du processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions prioritaires du DSRP. Il est assisté par des

groupes thématiques et sectoriels (GTS), composés des directions des études et de la planification (DEP) qui sont les points focaux, ainsi que les représentants de la société civile (ONG/associations, syndicats, confessions religieuses) et du secteur privé.

Au niveau départemental et local, le CNLP est relayé par un Comité départemental de lutte contre la pauvreté (CDLP) et un Comité local de lutte contre la pauvreté (CLLP). Des consultations participatives ont été organisées dans les douze (12) départements du pays pour collecter des informations qualitatives sur la pauvreté auprès des populations. Ces consultations ont eu pour but essentiel d'améliorer l'efficacité des actions publiques en matière de lutte contre la pauvreté, de compléter l'analyse quantitative et d'aider à la formulation de politiques et de stratégies sectorielles de lutte contre la pauvreté conformes aux besoins exprimés par les populations elles-mêmes.

Les consultations participatives se sont déroulées au niveau des villages et quartiers. Des ateliers d'enrichissement et de validation des rapports de ces consultations ont eu lieu dans les districts et communes, et ont connu la participation des représentants de l'administration publique, de la société civile et des collectivités locales.

De plus, ces consultations ont été validées au cours d'un atelier national qui a regroupé l'ensemble des parties prenantes, y compris le Gouvernement, le Parlement et les partenaires au développement.

Ainsi, le processus d'élaboration du DSRP final a été basé sur une approche participative impliquant tous les départements ministériels, la société civile, le mouvement associatif, le secteur privé et les autres acteurs au développement. Cette appropriation par les différents acteurs a été soutenue tout au long du processus et appréciée par les partenaires au développement.

En septembre 2002, la décision d'élaborer le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) par le gouvernement congolais a été principalement dictée par le souci de disposer d'un cadre de référence cohérent, consensuel et unique fixant les grandes orientations en matière de développement économique et social. Le Congo étant devenu éligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) a été élaboré et son exécution satisfaisante a permis d'accéder en mars 2006 au point de décision de l'initiative PPTTE.

Le DSRP adopté en mars 2008, et validé par les institutions de Bretton Woods en novembre et décembre 2008, présente un ensemble d'objectifs alignés sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les grandes orientations du programme de société du Président de la République « La Nouvelle Espérance » et les prescriptions du schéma national d'aménagement du territoire.

La mise en œuvre de la SRP demeure avant tout l'œuvre des ministères sectoriels concernés, chacun dans son domaine propre, en partenariat avec toutes les parties prenantes au processus de lutte contre la pauvreté. Pour assurer la cohérence des politiques sectorielles avec la stratégie globale, les points focaux qui sont les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) au sein de chaque département ministériel constituent des relais de l'organe central de suivi et d'exécution qui est le Secrétariat Technique Permanent. Ces points focaux ont la mission d'assurer la cohérence des politiques et des stratégies sectorielles, des plans d'actions prioritaires ministériels et des cadres des dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT) avec le DSRP.

L'élaboration du PAO a été réalisée en concertation avec les DEP des ministères, et traduit la programmation des actions à réaliser en tenant compte des priorités sectorielles et en cohérence avec le processus CDMT en cours.

Le PAO a été approuvé par le Gouvernement et a fait l'objet d'un décret présidentiel en date du 31 décembre 2008. Il doit

servir de base dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRP.

La communication dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du DSRP consiste à diffuser de la manière la plus large auprès du public des informations sur le document afin de favoriser une meilleure appropriation.

Pour accompagner le processus de mise en œuvre en cours, l'implication des différents acteurs permet d'assurer un partenariat, une participation et une responsabilisation à la fois dans la mise en œuvre et le suivi de la SRP.

Le CNLP s'emploie à installer un site Internet de la SRP pour rendre accessibles au grand public, les informations contenues dans le DSRP et sa mise en œuvre.

Le suivi de la mise en œuvre est aussi décentralisé au niveau départemental et local à travers les structures départementales et locales du DSRP avec l'appui des organisations communautaires locales de développement.

En dépit du contexte international défavorable, le Congo a pu maintenir dans le budget 2009, le niveau de ses investissements stratégiques dans les domaines de lutte contre la pauvreté, notamment en ce qui concerne les infrastructures de base et les secteurs sociaux.

Les efforts du Gouvernement sont ainsi orientés vers la réalisation d'une croissance forte, saine et durable afin d'améliorer les conditions de vie des populations congolaises. Aussi, les objectifs fondamentaux de la SRP s'articulent autour des cinq axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Amélioration de la gouvernance, la consolidation de la paix et de la sécurité ;
- Axe 2 : Promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macroéconomique ;
- Axe 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- Axe 4 : Amélioration de l'environnement social ;
- Axe 5 : Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

2. Etat d'avancement au cours de la période mars 2008 – avril 2009.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies dans la mise en œuvre de la SRP. Le but de cette partie du rapport est de faire une brève description des premières réalisations de la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans chacun des cinq axes stratégiques.

Le premier axe de la SRP a trait au renforcement des capacités de l'administration et des institutions publiques afin de permettre au Congo d'asseoir un fonctionnement harmonieux de ses institutions, avec des politiques sectorielles cohérentes et pertinentes en vue d'un développement durable.

La mise en œuvre du processus de décentralisation se poursuit par la constitution du dispositif institutionnel et juridique des collectivités avec l'installation de tous les conseils aussi bien municipaux que départementaux.

La loi n° 5-2005 du 11 mai 2005 sur la fonction publique territoriale a été promulguée en 2005. Une commission mixte (Administration du territoire et fonction publique) travaille à l'élaboration des textes d'application de cette loi.

Dans le cadre de la gouvernance administrative et judiciaire, le Gouvernement s'est engagé à mener des réformes qui ont pour but : la poursuite et l'achèvement de la réforme de la fonction publique, la réforme juridique et judiciaire, la promotion de la connaissance des procédures et des textes juridiques, le renforcement des capacités humaines, administratives et pénitentiaires, la réhabilitation et la construction des infrastructures administratives et pénitentiaires, et le renforcement du système statistique national.

Le Gouvernement a entrepris d'importantes réformes structurelles et administratives dans le but d'améliorer la gouvernance politique. Le Parlement a ainsi ratifié des textes de lois dans différents secteurs visant à renforcer les capacités de gestion économique et politique, y compris la consolidation de la paix, de la sécurité et consacré la libre circulation des personnes et des biens.

La mise en œuvre de la stratégie se fait dans un contexte économique international marqué par une crise économique et financière aigüe. Au niveau national, la conjoncture favorable, liée notamment à la hausse des cours du pétrole sur la plus grande partie de l'année 2008 combinée à l'augmentation de la production pétrolière, ainsi qu'au dynamisme du secteur non pétrolier, a permis au Congo de maintenir la croissance économique à un niveau avoisinant les 6% en moyenne annuelle entre 2005 et 2009.

Ainsi, le Congo a enregistré une croissance de 6,4% en 2008, en nette amélioration par rapport à l'année précédente qui avait connu un repli de 1,6% dû essentiellement à la baisse de la production pétrolière. Pour réduire la dépendance de l'économie des seules ressources pétrolières, le Gouvernement s'est résolu à faire de la diversification la source fondamentale de son développement en se basant sur les secteurs d'appui à la croissance et des secteurs de production. En ce sens, le profil de la croissance va se traduire par le renforcement du secteur primaire avec une croissance de 7,2% sur la période 2010-2012, tiré par la forte performance des secteurs forestier et de l'agriculture.

En matière de prix, les mesures d'allègement des taxes pour améliorer le panier de la ménagère portent peu à peu leurs fruits. L'effort de la réhabilitation du chemin de fer Congo Océan (CFCO) couronnera de manière significative le dénouement des goulots d'étranglement des flux avec la déflation comme première conséquence.

Dans le domaine des finances publiques, le Gouvernement a adopté deux plans : le Plan d'Amélioration Gouvernemental de la Gestion des Finances Publiques (PAGGFP) et le Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics (PAAGIP).

De même que l'élaboration du budget de l'Etat, des réformes importantes sont entreprises en matière d'exécution du budget. Trois axes sont identifiés sur lesquels les progrès sont attendus : la chaîne de la dépense, le suivi et l'évaluation du budget et la gestion de la solde et des pensions.

Après la première étude non validée par le Gouvernement sur la chaîne de la dépense pour identifier les faiblesses constatées, il a été convenu avec la Banque Mondiale, de recourir à l'expertise d'un cabinet de réputation internationale qui devra aboutir à la simplification du circuit de la dépense.

Dans l'intervalle, un décret du Président de la République déterminant les modalités d'intervention des administrations dans la gestion de la chaîne de la dépense a été publié.

Il s'agit d'un volet très important de l'exécution du budget de l'Etat, qui exige une bonne organisation des services chargés de produire, de collecter et de traiter l'information. A ce titre, le Gouvernement a reçu en février 2009, une mission d'AFRITAC qui a formulé des recommandations. La Banque Africaine de Développement à travers le Projet d'Appui à l'Amélioration du Circuit de la Dépense et du suivi de la Pawreté (PACDIP) a proposé un appui dans ce sens.

Cette réforme vise à améliorer la gestion de la solde et la constitution d'une base de données unique solde / fonction publique. Des actions importantes sont entreprises, entre autres la révision du programme solde et pensions autrefois à la charge de Oracle (90 % des activités de ce programme solde ont été réalisées). Les efforts importants sont également réalisés dans le cadre de la migration vers un système performant plus adapté

aux besoins actuels de l'administration congolaise.

Les actions entreprises dans le sous-secteur éducation de base et secondaire ont porté essentiellement sur le renforcement des capacités institutionnelles, infrastructurelles et humaines. L'appui financier de la Banque Mondiale va se poursuivre, succédant ainsi au PRAEBASE arrivé à terme.

Le Gouvernement a engagé un programme de réhabilitation mais surtout de constructions nouvelles et qui concerne le domaine de l'enseignement des techniques agricoles, du bois et des NTIC. L'enseignement supérieur offre également un menu d'activités qui touche non seulement sa reconfiguration mais également sa diversification et sa modernisation.

L'accès aux soins de santé pour les mères, le nouveau-né et l'enfant est amélioré grâce à une meilleure qualification du personnel de santé, l'application des normes et procédures en santé de la reproduction, la dotation en équipement de base, des médicaments et kit des soins obstétricaux essentiels et d'urgence des CSI à PMAE ; la gratuité du traitement contre le paludisme pour les enfants de zéro à quinze ans et les femmes enceintes.

Dans le domaine de l'eau, l'installation de quatre potablocs à Brazzaville, la construction de nouveaux forages à Pointe-Noire et cinq cents points d'eau en milieu rural constituent des avancées significatives dans l'accès à l'eau potable.

La vulgarisation des techniques adaptées et à faible coût des excréta en milieu urbain, péri urbain et rural en eau, assainissement et hygiène (WASH) font l'objet d'un projet financé par l'UNICEF et exécuté par les ONG sous la conduite de la Direction Générale de l'Hydraulique.

L'année 2009 verra la poursuite du programme construction sur les sites de Mpila, Camp 15 août à Brazzaville et Kintélé, soit un programme de vingt mille logements sociaux.

La Loi portant orientation de la politique culturelle a été adoptée par le Parlement en décembre 2008 et concerne essentiellement le domaine de la protection du patrimoine historique et culturel, et la promotion de la culture.

Les peuples autochtones, longtemps laissés pour compte, constituent la couche la plus marginalisée et la plus vulnérable de la population congolaise. Un plan national en faveur des peuples autochtones portant sur la période 2009-2013 a été élaboré en 2008 et sa mise en œuvre a débuté en 2009.

En ce qui concerne la protection des enfants, il s'agit de créer un environnement capable de protéger et de garantir l'éducation, le développement et le bien-être des enfants. Avec l'appui de l'UNICEF, un programme de traitement de la situation de l'enfant a été élaboré et fait actuellement l'objet d'une évaluation technique et financière par les pouvoirs publics.

La lutte contre le VIH/SIDA est un enjeu majeur de la stratégie du Gouvernement. Il constitue un axe à part entière du DSRP. La prise en charge globale des personnes infectées et affectées, l'amélioration de l'approvisionnement et de la distribution des ARV et des consommables, le renforcement du système de suivi évaluation et de la surveillance épidémiologique, et le renforcement des partenariats public, privé et société civile constituent autant d'engagements remplis. L'objectif final de cette lutte est l'intensification des activités de prévention au niveau communautaire, sur les lieux de travail et en milieu des soins.

3. Contraintes et perspectives.

Le suivi-évaluation s'appuie sur les structures déconcentrées des ministères sectoriels pour ce qui est de la remontée des informations et des données statistiques sectorielles coordonnées par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE).

Le Congo souffre encore d'insuffisances de données statistiques. Les actions prévues pour 2009 concernent la réorganisa-

tion institutionnelle et le renforcement des échanges avec les systèmes statistiques sectoriels à travers la Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS) dont le projet de feuille de route est disponible. Son adoption en cours va permettre la mise en place d'un comité de pilotage et des comités sectoriels chargés de favoriser la cohérence dans la production statistique, de coordonner et d'harmoniser le système statistique national.

Le CNSEE doit renforcer son rôle institutionnel de production et de diffusion statistiques au plan national. L'espoir est d'autant permis avec l'approbation prochaine de la loi sur la statistique et l'adoption des textes d'application qui en découlent. Ainsi, le CNSEE deviendra l'Institut National de la Statistique (INS).

Ce projet de loi définit le système national de la statistique, et en précise les missions et l'organisation. Il énonce les grands principes du système national de la statistique en rapport avec la Commission supérieure de la statistique, l'INS, les services statistiques sectoriels et la BEAC.

On note que plusieurs enquêtes sont programmées entre 2008 et 2010 qui permettront d'améliorer et d'actualiser les données sur l'évolution de la pauvreté dans le pays.

Le suivi participatif consiste à développer l'appropriation du processus relatif aux stratégies de réduction de la pauvreté, améliorer la transparence, accroître la responsabilisation des différents acteurs, améliorer la qualité et la pertinence des prestations de service notamment publics, et participer au contrôle du processus de mise en œuvre de la SRP.

En adoptant une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en mars 2008, le Gouvernement de la République du Congo a réaffirmé sa volonté de lutter contre la pauvreté et en a fait la priorité de sa politique de développement économique et sociale pour les années à venir. Les politiques sectorielles et les programmes de réduction de la pauvreté en cours, qui ont été élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP confirment cette volonté.

4. Actions correctives proposées.

A la fin de cet exercice d'évaluation d'étape, il est permis d'affirmer que le cadre macroéconomique national a été assaini, les indicateurs principaux sont en amélioration, des réformes importantes ont été initiées et d'autres en voie de l'être. Néanmoins, le Gouvernement reconnaît que pour atteindre les objectifs assignés dans le cadre de la SRP, et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Congo doit engager des mesures appropriées pour relever les nombreux défis auxquels il fait face. Il s'agit en particulier de :

- renforcer le suivi-évaluation de la SRP ;
- appliquer rigoureusement le plan de développement de la statistique (PDS), en accord avec la stratégie nationale en la matière ;
- promouvoir l'approche participative ;
- élaborer et améliorer les politiques sectorielles de réduction de la pauvreté ;
- accélérer la mise en place des corridors de développement économiques liés à la situation de pays de transit ;
- diversifier l'économie afin de réduire la dépendance l'économie des seules ressources pétrolières ;
- promouvoir un secteur privé dynamique ;
- améliorer la qualité et la transparence de la gestion des finances publiques ;
- accélérer le processus de décentralisation et du développement local ;
- renforcer les capacités opérationnelles de l'administration ;
- améliorer la coordination des interventions des partenaires au développement.

INTRODUCTION

Le Plan d'Actions Opérationnel (PAO) de la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui a été approuvé en 2008 par le Gouvernement est un plan

ambitieux et réaliste. Il sert de guide et définit les priorités de la République du Congo pour la période 2008 – 2010. Il décrit également les objectifs, les stratégies et les actions prioritaires qui doivent concourir à une croissance rapide et durable et à la réduction de la pauvreté.

Le but du présent rapport est de rendre compte de l'état d'avancement après la première année de mise en œuvre du DSRP adopté par la République du Congo en mars 2008. Le rapport se divise en quatre parties, à savoir :

- le contexte dans lequel le DSRP a été élaboré et est mis en œuvre ;
- l'état d'avancement de la mise en œuvre sur la période avril 2008 - mars 2009 ;
- les contraintes et les perspectives de la mise en œuvre ;
- la conclusion qui propose quelques actions correctives à entreprendre afin de relever les défis identifiés.

Ce rapport d'avancement a été élaboré selon un processus participatif sur la base des contributions des ministères sectoriels.

RAPPEL DU CONTEXTE ET PRINCIPES AYANT GUIDE LA PREPARATION DU DSRP

La République du Congo a engagé un processus de lutte contre la pauvreté, après les conflits armés récurrents des années 1990 qui ont détérioré les conditions de vie des populations et détruit le tissu économique. A la fin des conflits, les premiers efforts du GOUVERNEMENT ont porté sur le rétablissement de la paix et le redressement de l'économie. C'est ainsi que le Comité national de lutte contre la pauvreté (CNLP) a été mis en place en octobre 2001.

En septembre 2002, la décision d'élaborer le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) par le Gouvernement congolais a été principalement dictée par le souci de disposer d'un cadre de référence cohérent, consensuel et unique fixant les grandes orientations en matière de développement économique et social. Le Congo étant devenu éligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) a été élaboré et son exécution satisfaisante a permis d'accéder en mars 2006 au point de décision de l'initiative PPTE.

Le processus d'élaboration du DSRP final a été basé sur une approche participative impliquant tous les départements ministériels, et associant la société civile, le mouvement associatif et les autres acteurs au développement. Cette implication des différents acteurs a été large tout au long du processus et saluée par les partenaires au développement.

Le DSRP adopté en mars 2008, et validé par les institutions de Bretton Woods en fin 2008, présente un ensemble d'objectifs alignés sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les grandes orientations du programme de société du Président de la République : « La Nouvelle Espérance » et les prescriptions du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) adopté en conseil des ministres en décembre 2005.

La mise en œuvre de la stratégie se fait dans un contexte économique international marqué par une crise économique et financière aigüe. Au niveau national, la conjoncture favorable, liée notamment à la hausse des cours du pétrole sur la plus grande partie de l'année 2008 combinée à l'augmentation de la production pétrolière, ainsi qu'au dynamisme du secteur non pétrolier a permis au Congo de maintenir la croissance économique à un niveau élevé, avec des taux avoisinant les 6% en moyenne annuelle entre 2005 et 2009.

En dépit du contexte international défavorable, le Congo a pu maintenir dans le budget 2009, le niveau de ses investissements stratégiques dans les domaines de lutte contre la pauvreté notamment au niveau des infrastructures de base et des secteurs sociaux.

La première année de mise en œuvre du DSRP s'étend d'avril 2008 à mars 2009. Cette exécution se trouve à cheval sur deux exercices budgétaires.

La période considérée, très courte, n'a pas permis de procéder à une évaluation significative de l'impact de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de produire un rapport de progrès. La faiblesse toujours constatée du dispositif statistique à tous les niveaux ne permettait pas de produire des données mesurant des progrès réalisés au niveau de la plupart des indicateurs. C'est pourquoi le principe d'une présentation d'un "rapport d'avancement" a été retenu.

1. ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU DSRP

1.1. Elaboration du DSRP

La République du Congo a entrepris l'élaboration de sa stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en 2006 après l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE. Le DSRP a été élaboré dans un cadre institutionnel adéquat et selon un processus participatif soutenu, associant toutes les composantes de la société congolaise. Le document adopté dans sa version définitive en mars 2008, demeure le cadre de référence du Gouvernement en matière de politique de développement économique et social.

1.1.1. Cadre institutionnel

Pour conduire le processus d'élaboration du DSRP, le Gouvernement a mis en place le Comité National de Lutte contre la Pauvreté (CNLP). Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) en assure la présidence et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget (MEFB), la vice-présidence.

Le CNLP fixe les orientations relatives à la formulation et à l'exécution du DSRP et en assure le suivi. Il est assisté dans ses missions par un Secrétariat Technique Permanent (STP).

Le STP a pour missions de coordonner l'ensemble des activités du processus d'élaboration et de mise en œuvre. Il assure la coordination technique et pratique du processus de mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des actions prioritaires de la SRP.

Le STP bénéficie de l'appui des groupes thématiques et sectoriels (GTS), composés des représentants des ministères techniques impliqués dans le processus DSRP, dont les directions des études et de la planification (DEP) constituent les points focaux, ainsi que de celui de la société civile (ONG/associations, syndicats, confessions religieuses) et du secteur privé.

Aux niveaux départemental et local, le CNLP est relayé par un Comité départemental de lutte contre la pauvreté (CDLP) et un Comité local de lutte contre la pauvreté (CLLP).

1.1.2. Approche participative

Des consultations participatives ont été organisées dans les douze (12) départements du pays pour collecter des informations qualitatives sur la pauvreté auprès des populations à la base. Ces consultations ont eu pour but essentiel d'améliorer l'efficacité des actions publiques en matière de lutte contre la pauvreté, de compléter l'analyse quantitative et d'aider à la formulation de politiques et de stratégies sectorielles de lutte contre la pauvreté conformes aux besoins exprimés par les populations elles-mêmes.

Processus de consultation

Les consultations participatives se sont déroulées au niveau des villages et quartiers. Des ateliers d'enrichissement et de validation des rapports de ces consultations ont eu lieu dans les districts et communes avec la participation des représentants de l'administration publique, de la société civile et des

collectivités locales.

De plus ces consultations ont été validées au cours d'un atelier national qui a regroupé l'ensemble des parties prenantes y compris le Gouvernement, le Parlement et les partenaires au développement.

1.1.1. Processus de mise en œuvre de la SRP

1.1.1.1. Rappel des objectifs

Les efforts du Gouvernement sont tendus vers la réalisation d'une croissance forte, saine et durable afin de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations congolaises.

Les objectifs fondamentaux de la SRP s'articulent autour des cinq axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Amélioration de la gouvernance, la consolidation de la paix et de la sécurité ;
- Axe 2 : Promotion de la croissance économique et la stabilité du cadre macro économique ;
- Axe 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- Axe 4 : Amélioration de l'environnement social ;
- Axe 5 : Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

1.1.1.1. Mécanismes de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SRP est d'abord et avant tout l'œuvre des ministères sectoriels concernés chacun dans son domaine propre, en partenariat avec toutes les parties prenantes au processus de lutte contre la pauvreté. Pour assurer la cohérence des politiques sectorielles avec la stratégie globale, les points focaux que sont les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) au sein de chaque département ministériel constituent des relais de l'organe central de suivi et d'exécution qu'est le Secrétariat Technique Permanent. Ces points focaux sont les garants de la cohérence avec le DSRP dans l'élaboration des politiques et des stratégies sectorielles, des plans d'actions prioritaires ministériels et des cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriels.

1.1.1.1. Plan d'actions opérationnel de mise en œuvre du DSRP

L'élaboration du PAO a été réalisée en concertation avec les DEP des ministères. Il représente la programmation des actions à réaliser en tenant compte des priorités sectorielles et en cohérence avec le processus CDMT en cours.

Le PAO a été approuvé par le Gouvernement et a fait l'objet d'un décret présidentiel en date du 31 décembre 2008. Il doit servir de base dans le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRP.

1.1.1.1. Appropriation de la mise en œuvre du DSRP

La communication stratégique dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du DSRP consiste à diffuser de la manière la plus large auprès du public des informations sur le document afin de favoriser une meilleure appropriation.

La participation au processus DSRP, s'appuie sur une communication précise, cohérente et permanente qui stimule la prise de conscience et favorise le débat et le dialogue.

La campagne de vulgarisation

Pour accompagner le processus de mise en œuvre en cours, les termes de référence de la campagne de vulgarisation ont été ainsi structurés : (i) contexte et justification ; (ii) objectifs ; (iii) langues de vulgarisation ; (iv) méthodologie ; (v) résultats attendus ; (vi) organisation ; (vii) public cible ; (viii) lieu et période ; (ix) chronogramme.

La création d'un site Internet

La réussite de l'implication des différents acteurs permet d'assurer un partenariat, une participation et une responsabilisation effectives à la fois dans la mise en œuvre et le suivi du DSRP.

Le STP s'emploie à installer un site Internet du DSRP pour rendre accessibles au grand public, les informations sur le DSRP et sa mise en œuvre.

1.1.1. Dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du DSRP

Dispositif institutionnel

Le CNLP est l'organe de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du DSRP. Il comprend tous les ministères impliqués dans la mise en œuvre de la SRP, les partenaires au développement et les Organisations de la Société Civile qui interviennent dans différents secteurs d'activités de la lutte contre la pauvreté.

Le suivi de la mise en œuvre est aussi décentralisé au niveau départemental et local à travers les structures départementales et locales du DSRP avec l'appui des organisations communautaires locales de développement.

En outre, le suivi-évaluation s'appuie sur les structures déconcentrées des ministères sectoriels pour ce qui est de la remontée des informations et des données statistiques coordonnées par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE).

Dispositif statistique

En dépit des efforts en cours, le Congo souffre encore de disponibilité intégrale des données statistiques. Les actions prévues pour 2009 concernent la réorganisation institutionnelle et le renforcement des échanges avec les systèmes statistiques sectoriels à travers la Stratégie Nationale de Développement Statistique (SNDS), dont le projet de feuille de route est disponible. Son adoption prochaine va permettre la mise en place d'un comité de pilotage et des comités sectoriels chargés de favoriser la cohérence de la production statistique, de coordonner et d'harmoniser le système statistique national et d'organiser les secteurs à la production des statistiques.

Le CNSEE doit renforcer son rôle institutionnel de production et de diffusion en matière de statistiques nationales. Avec l'approbation prochaine de la loi sur la statistique et les textes d'application qui l'accompagnent, il sera ainsi défini le format du système national de la statistique, précisé les missions et déterminé son organisation autour de la Commission supérieure de la statistique, du CNSEE qui va devenir Institut National de la Statistique (INS) et des services statistiques sectoriels ainsi que la BEAC.

On notera que plusieurs enquêtes sont programmées entre 2008 et 2010 qui permettront d'améliorer et d'actualiser les données sur l'évolution de la pauvreté dans le pays (voir détail au § 2.1.4).

Suivi participatif

Le suivi participatif consiste à développer l'appropriation du processus relatif aux stratégies de réduction de la pauvreté, améliorer la transparence, accroître la responsabilisation des différents acteurs, améliorer la qualité et la pertinence des prestations de service notamment publics, et participer au contrôle du processus de mise en œuvre de la SRP.

En outre, le suivi participatif doit permettre aux acteurs locaux de confirmer les données de suivi-évaluation produites par les ministères sectoriels et d'apporter leur appréciation sur la réalisation des actions inscrites dans le programme de réduction de la pauvreté. Ces travaux consisteront à s'assurer que tous les projets sont évalués, à confirmer les taux d'exécu-

tion, à évaluer la qualité des réalisations et leur pertinence en rapport avec les objectifs de réduction de la pauvreté et d'enregistrer les propositions de mesures correctives.

1. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRP

Plusieurs étapes ont déjà été franchies dans la mise en œuvre de la SRP. Le but de cette partie du rapport est de faire une brève description des premières réalisations de la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées dans chacun des cinq axes stratégiques.

1. AXE 1 – Amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité

Ce premier axe de la SRP a trait au renforcement des capacités de l'administration et des institutions publiques afin de permettre au Congo d'asseoir un fonctionnement harmonieux de ces institutions, avec des politiques sectorielles cohérentes et pertinentes en vue d'un développement durable. A ce titre l'adhésion de la République du Congo à la Déclaration de Paris vient renforcer cette volonté politique de procéder à un développement harmonisé, transparent, inclusif et plus efficace, et de bâtir avec les partenaires au développement sur les cinq principes de cette déclaration. Il s'agit d'améliorer la gouvernance politique, la gouvernance administrative et judiciaire et la gouvernance économique et financière, de renforcer la paix et la sécurité, de lutter contre la corruption et d'intégrer les dimensions genre et l'environnement dans toutes les actions entreprises.

1.1.1. Gouvernance politique

Le Gouvernement a entrepris d'importantes réformes structurelles et administratives dans le but d'améliorer la gouvernance politique qui se résume comme suit : le renforcement des capacités des institutions constitutionnelles, le renforcement de la culture démocratique et de paix, l'amélioration de la gouvernance des partis politiques et des associations, l'instauration de la politique de quota en faveur des femmes pour toute nomination et toute élection, la garantie de la liberté et de l'indépendance des médias.

Dans ce cadre précis, le Parlement a pleinement joué son rôle en ratifiant des textes de lois dans différents secteurs, mais aussi en renforçant ses capacités de gestion et en créant des partenariats avec les institutions internationales.

Le Parlement a interpellé le Gouvernement sur certaines questions importantes, telles que la question du pétrole, la pénurie du carburant, l'augmentation des prix des biens de consommation courante et des matériaux de construction, etc., démontrant ainsi l'ouverture d'un débat démocratique entre le Parlement et le Gouvernement.

La participation aux élections législatives et locales de 2008 a progressé de 17% par rapport à la situation de 2002, grâce à des campagnes de sensibilisation sur les droits civiques et sur le rôle des parlementaires menées aussi bien par le Gouvernement que par les partis d'opposition.

L'appui aux partis politiques, en ce qui concerne particulièrement les aspects de financement, fait l'objet d'une mesure législative et son application est prochaine.

La loi électorale n° 9-2001 du 10 décembre 2001 et la loi n° 5-2007 du 25 mai 2007, modifiant et complétant la loi précitée, obligent les partis et les groupements politiques à tenir compte de la représentativité des femmes à raison de 15 % des candidatures.

1.1.1. Paix et sécurité

En ce qui concerne ce volet important le Gouvernement est engagé dans la consolidation de la paix et de la sécurité d'une part et la libre circulation des personnes et des biens d'autre

part. Les actions entreprises dans ce sens se résument comme il suit : « **Renforcement de la sécurité pour prévenir les conflits et construire une paix durable** ».

La construction de râteliers et de soutes à munitions a permis de mieux maîtriser la détention des armes par les militaires et les gendarmes. L'achèvement des travaux de construction des sièges des unités territoriales de gendarmeries dans le Niari, la Likouala, la Cuvette et à Brazzaville a permis de renforcer le maillage territorial.

Malgré la persistance d'une poche de résistance dans la région du Pool, le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR) a connu des avancées significatives avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne : 85% des armes en circulation illégale ont été collectées et détruites ; 90% des ex-combattants autrefois actifs dans le Pool sont démobilisés et ont rejoint la société civile ; 80% des ex-combattants ont reçu la formation technique dans les domaines des activités génératrices de revenus ou dans les métiers ; 90% des ex-enfants soldats ont bénéficié d'une prise en charge familiale ou sociale.

Les avant-projets de **loi de programmation militaire et de la police** pour une période de cinq à dix ans à compter de 2010 sont en cours de préparation et seront soumis à l'examen du Gouvernement courant 2009.

La **sécurité de proximité** a été améliorée par la mise en place de patrouilles mobiles de la police nationale correctement équipées et la construction de commissariats a été entreprise à Ouessou, Souanké, Pikounda, Ngbala et Ntam dans la Sangha. Une brigade de répression du banditisme (GRB) a été créée en 2008.

L'opération "carte nationale d'identité" et la mise en place des passeports biométriques se poursuivent normalement.

Renforcement des capacités

Des programmes sociaux ont permis de construire de nouvelles casernes et logement à Dolisie, Impfondo et Owando et de réhabiliter quelques anciennes casernes. Des équipements divers ont été acquis, notamment des moyens de transport de tous types. Ces nouvelles structures et l'effort d'habillement des troupes ont permis de renforcer de façon progressive et appréciable le niveau de discipline et ainsi d'assurer une meilleure maîtrise des personnels.

Des centres de police technique et scientifique ont été créés à Brazzaville et Pointe-Noire. On note la fin des travaux de construction de la caserne du groupe d'intervention de la police (GIP) à Moukondo (Brazzaville) et de l'hôtel de police de Ouessou (bâtiment R+1). D'autres travaux de construction ont été engagés (centre de secours secondaire des sapeurs pompiers à Brazzaville, infirmerie de la police, directions départementales de la surveillance du territoire à Brazzaville et Ewo) et de réhabilitation (commissariat de Mikalou à Brazzaville, caserne du groupement d'actions spéciales de la police (GASP). La police nationale a acquis des moyens de transports roulants et nautiques, ainsi que des équipements de transmission.

Les services de police juridique et les unités de recherche ont été renforcés. Un plan de formation a été mis en œuvre pour permettre la qualification d'officiers de police judiciaire et l'amélioration des connaissances des agents en procédures pénales. Cent soixante-dix (170) officiers de police et cent cinquante-deux (152) commissaires de police ont été formés en 2008 à l'école nationale supérieure de police de Brazzaville, 32 officiers de police et 28 commissaires de police ont suivi une formation au Cameroun et divers stages de perfectionnement ont été effectués, et vingt (20) officiers dans le domaine de contrôle des flux migratoires et des frontières.

Des séminaires et des causeries-débats ont été faits par les services sociaux du ministère de la défense dans le but de **lut-**

ter contre le trafic et la consommation de la drogue au sein des forces armées ainsi que pour le respect des droits humains, notamment envers les femmes et les filles.

De même, une campagne de **dépistage volontaire du VIH/SIDA** a été organisée en 2008 par le ministère de la défense, et les personnels de la police nationale ont participé activement à la campagne de sensibilisation organisée par la force publique.

1.1.1. Décentralisation, développement départemental et local

La mise en œuvre du processus de décentralisation se poursuit par la mise en place du dispositif institutionnel et juridique des collectivités avec l'installation de tous les conseils aussi bien municipaux que départementaux.

La loi n° 5-2005 du 11 mai 2005 sur la fonction publique territoriale a été promulguée en 2005. Une commission mixte (Administration du territoire et fonction publique) travaille à l'élaboration des textes d'application de cette loi.

En début 2009, une commission mixte a été mise en place pour élaborer les textes juridiques sur le transfert de compétence aux collectivités locales. Neuf projets de décrets sont déjà prêts sur les douze prévus.

Pour mémoire, une autre commission mise en place en 2006 travaille sur l'élaboration des textes régissant les mécanismes et les réformes budgétaires et fiscaux des collectivités locales. Neuf textes (décrets, arrêtés) sont prêts sur les vingt-cinq prévus.

Armatures urbaine et villageoise.

Dans le cadre du programme volontariste de municipalisation accélérée, de nombreuses infrastructures économiques et sociales ont été construites ou réhabilitées dans les départements du Kouilou, de Pointe-Noire, du Niari, de la Likouala et de la Cuvette. Ce programme qui se poursuit actuellement à Brazzaville est conforme aux options du schéma national d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un processus d'équipement des différents niveaux de l'armature urbaine dans le but d'impulser partout des dynamiques économiques. Ce processus se consolide avec la plus grande maîtrise des opérations. Il renferme des projets d'intérêt collectif tels que les voiries urbaines, l'assainissement, les hôtels et résidences de fonction, les réseaux d'adduction d'eau et d'électrification, de construction des écoles et des CSI.

Outre l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain, le Gouvernement poursuit sans relâche les efforts de modernisation de l'espace rural. Ainsi, il a été signé en mai 2009 le contrat de plan Etat-Départements. Celui-ci est l'un des outils financiers de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Il prévoit la mise à la disposition des conseils départementaux des dotations budgétaires destinées à la réalisation des projets devant concourir à la revitalisation du tissu villageois, et ce, conformément à la grille d'équipement contenue dans le SNAT. Cette expérience de contractualisation démarrée en 2006 est une exigence majeure. Car elle permet, d'une part, l'établissement d'un meilleur équilibre entre les zones rurales et, d'autre part, la création des conditions essentielles de relance de la production.

Formation à la gouvernance.

Un programme de formation à la gouvernance et à la décentralisation a été élaboré. La première formation a eu lieu au début de l'année 2009 avec pour thème central *gouvernance et décentralisation, administration du territoire et collectivités locales*. D'autres formations sont prévues et porteront sur *la gouvernance et l'administration juridique, la maîtrise d'ouvrage et les ressources des collectivités locales*.

La mise en place de mécanismes de participation des citoyens

à la gestion des affaires locales a fait l'objet de campagnes de sensibilisation dans le but de favoriser la création d'un cadre de concertation entre les communautés locales et l'administration.

Dans la même optique, une expérience d'élaboration de plans de développement local dans les Plateaux et le Pool avec l'appui du PNUD et de la Banque Mondiale a été réalisée en 2008. Il est prévu d'étendre cet exercice aux autres départements. Un atelier est doré et déjà prévu au mois de mai 2009.

Pour résoudre les problèmes d'affectation et de maintien des personnels enseignants et de santé dans les départements, il est envisagé de départementaliser les postes dans ces secteurs.

Tous ces efforts concourent à l'atteinte de l'objectif général qui est de promouvoir un développement local harmonieux et durable.

1.1.1. Gouvernance administrative et judiciaire

Dans le cadre de la gouvernance administrative et judiciaire le Gouvernement s'est engagé à mener des réformes qui ont pour but : la poursuite et l'achèvement de la réforme de la fonction publique, la réforme juridique et judiciaire, la promotion de la connaissance des procédures et des textes juridiques, le renforcement des capacités humaines administratives et pénitentiaires, la réhabilitation et la construction des et des infrastructures administratives et pénitentiaires, et le renforcement du système statistique national.

Il est à noter que l'aboutissement de la mise en œuvre des réformes de la **fonction publique** est déterminant, en particulier avec la révision du statut général des fonctionnaires et des contractuels, la réforme de l'Etat et la gestion des carrières (Loi 14-2007 du 25 juillet 2007). Un projet de décret fixant les conditions d'accès à la fonction publique pour les agents hors catégorie a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) en 2008. Le projet informatique de la solde (HR Payroll), qui a dans son programme la gestion des carrières des agents de l'Etat, a été réalisé à 80%. Celui-ci permettra d'améliorer la qualité des services publics et les relations administrations – usagers.

En matière d'infrastructures, la réhabilitation d'un bâtiment annexe à Brazzaville a permis de décongestionner le ministère. Les directions départementales de la fonction publique du Pool et de la Cuvette sont en cours de construction avec une fin des travaux prévue en 2009.

Au niveau de la justice,

La loi organique n° 22-2008 du 26 juillet 2008 portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature est promulguée et des lois ont été prises en 2008 pour la création de nouveaux tribunaux ou cours d'appel :

- loi n° 12-2008 portant création de la cour d'appel de Ouesso,
- loi n° 13-2008 portant création du tribunal de grande instance de Kindamba,
- loi n° 14-2008 portant création du tribunal de grande instance d'Oyo,
- loi n° 15-2008 portant création du tribunal de grande instance de Mossaka.

D'autre part trois textes importants sont actuellement en cours d'adoption : le code de la nationalité congolaise, le projet de loi sur les peuples autochtones et le projet de loi sur la modernisation de la justice.

Concernant le renforcement des capacités, trois séminaires ont eu lieu : un séminaire sur le projet d'appui à l'Etat de droit (2008), un séminaire sur « justice, qualité, performance », et un séminaire sur l'initiation à la comptabilité OHADA (2009).

Des efforts ont été faits pour construire ou réhabiliter les bâtiments. On notera :

- l'achèvement de la construction du tribunal de grande instance d'Impfondo ;
- l'achèvement de la réhabilitation de la cour d'appel de Dolisie ;
- la poursuite des constructions des maisons d'arrêt d'Impfondo, de Kinkala, d'Ouessou, de Madingou, de Sibiti et de Pointe-Noire ;
- la poursuite des constructions des tribunaux de grande instance de Mossaka et de Kinkala ;
- la poursuite des constructions des tribunaux d'instance de Ouenzé-Talangaï, d'Ignié et de Ngabé ;
- la poursuite des réhabilitations du Palais de justice de Pointe-Noire et du tribunal de grande instance de Dolisie.

Le système statistique national.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SRP souffre encore d'une insuffisance des données statistiques ; ce qui n'a pas permis de renseigner complètement les indicateurs de suivi évaluation de la SRP pour sa première année de mise en œuvre.

Les contraintes du système statistique du pays sont :

- les capacités de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données encore insuffisantes (contraintes financières, matérielles et insuffisance des ressources humaines) ;
- la production statistique actuelle de CNSEE ne couvre pas encore l'ensemble des besoins des utilisateurs ;

Pour corriger ces insuffisances, diverses actions ont été engagées pour réorganiser le système statistique national :

Au niveau institutionnel,

Une nouvelle loi sur la statistique a été élaborée et validée par l'ensemble des structures du système statistique national. Cette proposition de loi a été adoptée par le conseil de cabinet puis par le conseil des Ministres le 7 mai 2009 après avoir recueilli l'adhésion de la Cour Suprême. Ce projet sera examiné par l'Assemblée Nationale au cours de sa prochaine session ordinaire. Cette nouvelle loi permettra de réorganiser l'activité statistique et de rendre plus efficace le mécanisme de coordination de l'appareil statistique national.

Au regard des dispositions de la nouvelle loi sur la statistique, une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) couvrant la période 2010-2014 est en cours d'élaboration pour organiser les différents secteurs de production statistique autour des programmes sectoriels existants. Un projet de feuille de route a été rédigé et transmis au Gouvernement pour adoption. Cette feuille de route prévoit à court terme la mise en place d'un comité de pilotage pour conduire le processus d'élaboration de la SNDS.

Au niveau du renforcement des capacités,

Des statisticiens de haut niveau ont été recrutés par le Projet de renforcement des capacités en études prospectives, en statistiques et en planification (RESPEC) et mis à la disposition du CNSEE pour redynamiser et appuyer les équipes existantes.

Des cadres du CNSEE ont suivi plusieurs formations parmi lesquelles on peut citer : techniques de sondage, système d'information, archivage des données, analyses et exploitations des données...

Des accords ont été signés avec les écoles de statistiques pour systématiser le recyclage des cadres du CNSEE ainsi que la formation des nouveaux statisticiens.

Des équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes,

photocopieurs, logiciels statistiques) ont été acquis par le CNSEE pour améliorer ses capacités opérationnelles.

Enfin, le CNSEE a connu un regain d'activités ces deux dernières années avec l'organisation d'une série d'enquêtes statistiques. Il s'agit notamment :

- de l'enquête de base sur l'utilisation des centres de santé intégrés réalisées en 2008 ;
- de l'enquête de séroprévalence et des indicateurs de Sida dont la phase de collecte est actuellement en cours ;
- du recensement général de la population et de l'habitat dont les résultats seront publiés courant troisième trimestre 2009;
- de l'enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement technique et professionnel dont la phase de collecte est également prévue pour juin 2009 ;
- de l'enquête urbaine sur l'emploi et le secteur informel dont la phase de collecte est prévue pour juin 2009;
- de l'enquête sur le secteur agricole dont les phases de terrain démarrent en juin 2009 ;
- de l'enquête QUIBB 2 intégrant le volet consommation des ménages pour laquelle la phase de collecte est prévue pour le quatrième trimestre 2009 ;
- de la préparation de la deuxième enquête démographique de santé (EDS) qui aura lieu en 2010, et qui est en cours de préparation.

1.1.1. Gouvernance économique et financière

L'accent a été mis sur la dynamique des réformes avec l'adoption de deux plans : le Plan d'Amélioration Gouvernemental de la Gestion des Finances Publiques (PAGGFP) et le Plan d'Actions pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics (PAAGIP).

Ces réformes concernent :

- la réactualisation de la nomenclature budgétaire

Pour être conforme aux normes et standards généralement admis, la nomenclature budgétaire a été réactualisée avec l'introduction du module fonctionnel. Elle constitue un instrument qui permet à l'analyse des politiques publiques et particulièrement les politiques de lutte contre la pauvreté.

- l'élaboration et l'adoption d'un nouveau code sur les marchés publics

Un projet de loi sur les marchés publics est actuellement soumis à l'examen de la commission. En attendant son approbation, des actions importantes ont été entreprises en vue de l'amélioration des conditions de passation des marchés publics, notamment : l'obligation de recours à l'appel d'offre pour les marchés au-delà de 200 millions de francs CFA ; la limitation des paiements par anticipation ; le renforcement du contrôle physique et financier des investissements publics ; le renforcement des capacités du centre d'études des projets d'investissement ; le renforcement des capacités des directions des études et de planification en matière de projets et de planification stratégique.

- l'amélioration de l'élaboration du cadre stratégique et budgétaire

Le Gouvernement procède actuellement à l'élaboration du cadre des dépenses à moyen terme, duquel dériveront désormais les budgets annuels. Les actions préalables à sa mise en chantier ont commencé avec : la formation de l'équipe CDMT à l'utilisation du modèle RMSM-X de la Banque Mondiale pour l'élaboration du cadrage macroéconomique ; la formation des membres de l'équipe technique à l'élaboration des CDMT ; le renforcement des capacités des directions des études et de la planification des ministères, la création de cellules « points

focaux » de l'équipe CDMT dans les ministères des secteurs prioritaires : la santé, l'enseignement et les transports.

Pour cela, les autorités ont sollicité une assistance technique renforcée avec la venue d'un expert international, assisté de 5 experts juniors. L'objectif étant la mise en place d'un dispositif de cadrage macro-économique et l'élaboration du CDMT central et des CDMT sectoriels indiqués plus haut.

- l'amélioration de l'exécution et du suivi du budget de l'Etat

De la même manière que l'élaboration du budget de l'Etat, les réformes importantes sont entreprises en matière d'exécution du budget. Il y a trois axes identifiés sur lesquels les progrès sont attendus : la chaîne de la dépense, le suivi et l'évaluation du budget et la gestion de la solde et des pensions.

La chaîne de la dépense

Après la première étude non validée par le Gouvernement sur la chaîne de la dépense pour identifier les faiblesses constatées, il a été convenu avec la Banque Mondiale, de recourir à l'expertise d'un cabinet de réputation internationale. Cette expertise devra aboutir à : la simplification du circuit de la dépense en réduisant certaines étapes ; la redéfinition de la nomenclature du dossier ; la réduction du temps de traitement du dossier ; un suivi plus transparent des étapes administratives et comptables des dépenses par ministère.

Le suivi et l'évaluation du budget de l'Etat

Il s'agit d'un volet très important de l'exécution du budget de l'Etat, qui exige une bonne organisation des services chargés de produire, de collecter et de traiter l'information. Pour ce volet, le Gouvernement a reçu en février 2009, la mission d'AFRITAC. La mission a formulé un certain nombre de recommandations à l'endroit des autorités. La Banque Africaine de Développement à travers le Projet d'Appui à l'Amélioration du Circuit de la Dépense et du suivi des Indicateurs de la Pauvreté (PACDIP) a prévu un appui dans ce sens.

La gestion de la solde et des pensions

Cette réforme vise à améliorer la gestion de la solde avec une base de données unique tenue aussi bien par le ministère en charge de la fonction publique que par le ministère en charge du budget. Des actions importantes sont entreprises, entre autres la révision du programme solde et pensions autrefois à la charge de Oracle (90 % des activités de ce programme solde ont été réalisées). Les efforts importants sont également réalisés dans le cadre de la migration vers un système performant plus adapté aux besoins actuels de l'administration congolaise (voir projet migration).

- Au sujet des réformes fiscales et douanières

L'introduction du nouvel identifiant unique (NIU) au niveau national a permis à l'administration fiscale d'immatriculer tous les contribuables, de créer un fichier unique en vue de les maîtriser. Le NIU est opérationnel depuis 2005, et cela s'est traduit par une amélioration sensible de l'assiette fiscale même si des efforts importants sont encore à fournir.

De même, le système douanier a bénéficié du logiciel SYDONIA dont l'extension à Pointe-Noire, à Ouesso, à Impfondo et à Dolisie, a contribué à la maîtrise de l'assiette douanière et par conséquent à l'accroissement des recettes douanières quoique à un rythme encore timide. Le but recherché par les autorités pour cette application est de réduire les exonérations conventionnelles qui continuent d'obérer énormément les recettes douanières. Beaucoup d'efforts restent encore à fournir pour réaliser cet objectif.

Certaines mesures à mettre en œuvre avec l'appui technique d'AFRITAC sont reprises dans la loi des finances 2009. Il s'agit

entre autres de : (i) la création du guichet unique pour une gestion intégrée des opérations commerciales aux frontières de Pointe-Noire ; (ii) la poursuite de l'optimisation et de la simplification des procédures de dédouanement ; (iii) la sécurisation des recettes par l'extension de SYDONIA ; (iv) la gestion rigoureuse des manifestes électroniques ; (v) la mise en œuvre du contrôle des conteneurs au rayon laser ; (vi) la mise en œuvre du SIAR ; (vii) l'utilisation des fonctionnalités SYDONIA de gestion du transit ; (viii) la révision des privilèges douaniers contenus dans les marchés et contrats de l'Etat, conventions et autres textes ; (ix) l'application de l'acte 2-98 CEMAC sur les conventions d'établissement en matière pétrolière y compris les sous traitants ; (x) la suppression des exonérations exceptionnelles et de l'informatisation des procédures d'octroi et de gestion des attestations des exonérations.

- Le renforcement des capacités des administrations financières et de planification :

Le renforcement des capacités en matière de planification stratégique et financière, s'inscrit dans le cadre de l'adaptation des nouveaux instruments que le Gouvernement est en train de mettre en œuvre. C'est ainsi que le programme y relatif, vise la formation de près de 400 agents en matière d'élaboration du CDMT, de gestion budgétaire et comptable y compris de contrôle. Au niveau des administrations chargées de la planification, les appuis sont également apportés, notamment en ce qui concerne la formation des DEP et les services chargés de l'élaboration des budgets dans les ministères. Du point de vue institutionnel, un décret est en cours de visas pour préciser l'organisation et renforcer les attributions des DEP.

- L'informatisation des régies financières

Le schéma directeur de l'informatisation du ministère en charge des régies financières a été adopté. Cette mise en réseau devra au cours des prochaines années contribuer à maîtriser l'assiette fiscale et les dépenses de l'Etat, à accroître et à sécuriser les recettes de l'Etat.

A titre illustratif, il est projeté une **allocation 2009 et prévisionnelle 2010-2011 des ressources budgétaires, elle s'est faite en cohérence avec le PAO du DSRP pour ce qui concerne les investissements publics ainsi répartis.**

Au niveau de l'axe 1, le domaine de transparence et de lutte contre la corruption et la fraude bénéficie d'une augmentation des ressources propres : 0,09% en 2008, 0,16% en 2009, 0,21% en 2010 et 0,36% en 2011.

Au niveau des secteurs de croissance, on constate :

- une stabilisation de l'effort fait pour le secteur des transports avec une stabilisation des crédits alloués autour de 29%,
- un effort accru au niveau de l'énergie électrique qui voit sa part relative passer de 4,52% à 5,46% puis à 7,01%,
- un effort continu pour le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui voit augmenter l'allocation sur ressources propres : 3,24% en 2008, 3,78% en 2009, 3,81% en 2010 et 3,96% en 2011; cette augmentation des crédits alloués pourrait être plus importante si la cohérence entre la stratégie du secteur et les projets présentés était améliorée dans le futur.

Au niveau des secteurs sociaux, on note :

- une augmentation au niveau du secteur de la santé qui passe de 4,75% en 2008, à 5,36% en 2009, à 6,06% en 2010, puis à 6,27% en 2011, avec la même remarque que pour le secteur agricole,
- de la même manière, pour le secteur de l'éducation dans son ensemble, une hausse relative, puisque sa part passe de 5,68% en 2008, à 6,54% en 2009, à 6,80% en 2010, puis à 7,29% en 2011,
- une augmentation du crédit total des domaines eau et assainissement qui évoluent à la hausse de 2008 à 2011

respectivement: 7,29%, 7,29%, 7,65% et 7,74%,

En résumé, le PIP 2009-2011 maintient globalement les tendances de 2009 en stabilisant l'effort sur les infrastructures de transport et en augmentant la part des secteurs sociaux principaux.

1.1.1. Transparence, corruption et fraude

Deux organes ont été créés : la "Commission nationale de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion" et "l'Observatoire de lutte contre la corruption".

L'agence nationale d'investigation financière, créée en 2008, vient renforcer le dispositif institutionnel mis en place pour lutter contre la corruption, la fraude et la concussion. La Cour des comptes mène dans le domaine financier une action dont les appuis en termes de renforcement des capacités ont été apportés par les partenaires au développement.

La loi anti-corruption en cours de finalisation sera adoptée au Parlement à la session parlementaire de juillet 2009. Elle est l'un des principaux éléments de la vérification de la mise en œuvre des engagements pris pour l'amélioration de la qualité de la gouvernance par le Gouvernement dans le contexte de l'initiative PPTE.

Le rapport de l'étude diagnostique sur la gouvernance a enfin été finalisé et le plan d'action est en cours de finalisation.

Concernant la **gouvernance pétrolière**, de grands efforts ont été fournis, notamment dans le sens de la transparence avec la réalisation des audits de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) et la CORAF par des cabinets internationaux. Des données concernant la production et les recettes pétrolières font l'objet de publications régulières dans le site Internet du MEFB.

Cependant, tous ces efforts n'ont pas encore permis d'atteindre les résultats escomptés. C'est le cas du plan de commercialisation qui est encore en discussion avec la BM et le FMI. S'agissant du passage de la comptabilité appliquée à la SNPC à un système moderne de comptabilité analytique, un projet a été soumis à la mission de la Banque mondiale.

Des actions sont envisagées avant le mois de juin 2009 à savoir : la soumission et la publication du rapport d'audit avec l'opinion de l'Observatoire, la finalisation du Plan d'Action et la soumission à l'Observatoire et à la Commission Gouvernementale de lutte contre la Corruption pour la revue et enfin la soumission d'un rapport sur la mise en œuvre du plan de commercialisation du pétrole à la BM et au FMI.

1.1.1. Environnement

Il est reconnu que l'environnement est un sujet transversal qui concerne de multiples domaines (pétrole, forêt, agriculture, eau et assainissement, développement urbain, transports). Le Gouvernement a entrepris des actions dans tous ces domaines, mais la volonté d'agir, la décision et la coordination pour préserver l'environnement de manière durable relève du domaine politique.

Dans le cadre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et son Plan de Convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, le Congo a mis en place en 2007, une équipe chargée de réaliser une étude de faisabilité d'un programme sectoriel forêt/environnement pour lequel les organismes de financement telles que la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne ont marqué leur intérêt. L'obtention de ce financement devrait permettre la mise en œuvre de ce programme à l'instar des pays de la sous-région (Gabon, Cameroun).

La loi n° 37-2008 portant régime de la **faune** et des **aires pro-**

tégées, a été promulguée le 28 novembre 2008. Ce nouveau cadre remplace la loi de 1983.

Le projet de l'Agence Nationale de la Faune et des Aires Protégées a été mis en place conformément à l'article 118 de la nouvelle loi sur la faune et les aires protégées, dans le souci de disposer d'un instrument opérationnel et performant. Ce projet bénéficie de l'appui de l'Union Européenne (Fonds Européen de Développement, FED).

La superficie des aires protégées est passée de 1.699.336 hectares en 1998 à 3.655.402 hectares. Elle couvre globalement 11,6% de territoire national avec 2.000.000 d'hectares de forêts de production, soustraites à l'industrie du bois.

Le réseau des aires protégées compte : 3 parcs nationaux (Odzala-Kokoua, Nouabalé-Ndoki et Conkouati-Douli), 4 réserves de faune (Léfini, Mont Fouari, Nyanga Nord, Tsoulou), 1 réserve communautaire (Lac Télé), 1 réserve de la biosphère (Dimonika), 4 sanctuaires (Lésio-Louna, Lossi, Tchimpounga et Koubou) et 2 domaines de chasse (Mont Mavoumbou et Nyanga Sud).

Actuellement, la mise en concession de tout ou partie des parcs nationaux est initiée et encouragée, en vue d'attirer les investisseurs privés à promouvoir l'écotourisme. A la fin du mois de juin 2008 a eu lieu le lancement des travaux, du projet d'aménagement de la réserve forestière de la patte d'oie de Brazzaville en jardin zoologique et botanique, en partenariat avec l'association « Appui International pour le Développement Durable » (AI2D), pour une durée de deux ans.

Le Congo a organisé du 27 au 30 octobre 2008, le **sixième Forum mondial du développement durable**. L'issue de ce forum a été marquée par la « Déclaration de Brazzaville sur le développement durable » qui a pris des recommandations importantes parmi lesquelles :

- le soutien au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour les efforts des pays d'Afrique centrale dans le processus de négociation post-Kyoto sur le climat ;
- la contribution au paiement d'un Fonds carbone par des pays émetteurs de gaz carbonique. Ce fonds sera affecté à la gestion renouvelable de la forêt et de l'agriculture ;
- la contribution au paiement d'un Fonds carbone par des pays émetteurs de gaz carbonique. Ce fonds sera affecté à la gestion renouvelable de la forêt et de l'agriculture ;
- la mise en place d'un Secrétariat exécutif africain du développement durable, dont le siège sera établi à Brazzaville et d'un Fonds africain de développement durable, ayant pour socle la facilité africaine sur l'environnement, pour lequel la Banque Africaine de Développement (BAD) devra constituer l'organisation, les règles et les mécanismes de fonctionnement

Des actions sont prévues à court terme telles que des campagnes d'information auprès des populations et l'intégration dans les programmes scolaires de l'éducation environnementale.

En matière de **formation**, un séminaire a eu lieu à destination des agents des délégations départementales pour permettre l'information sur le terrain.

Une étude préalable à la mise en place d'un **laboratoire d'analyse** a été réalisée en 2008, ainsi qu'une étude pour la mise en place d'une veille scientifique.

1.1.1. Genre

Le Gouvernement a fait du genre une préoccupation fondamentale dans sa politique de développement socio-économique et culturel. A ce titre, la parité entre hommes et femmes doit être un objectif non seulement dans la vie politique mais également dans le secteur public et dans le secteur privé.

Le Gouvernement a adopté la politique nationale « genre » en janvier 2008 et son plan d'action en janvier 2009.

Le projet de loi sur l'égal accès des femmes aux fonctions politiques, électives et administratives et en instance d'adoption au Parlement. Le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme a été ratifié. La loi n° 08-207 du 15 juin 2007 institutionnalise l'adhésion au protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard de la femme (CDAW/CDF) a été adoptée en 2008. Des campagnes ont été menées pour vulgariser la déclaration solennelle des chefs d'état et de gouvernements de l'Union Africaine sur l'égalité des sexes.

Au niveau parlementaire, un guide à l'usage des femmes candidates aux élections de 2008 a été élaboré, un appui matériel et financier leur a été fourni pour ces mêmes élections, une formation a été donnée aux parlementaires sur les questions du genre et de leur implication aux activités du département en charge de questions de la femme, enfin le renforcement des capacités du Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires a été fait avec pour mission essentielle de former et encadrer les femmes en vue de leur pleine participation aux sphères de décision.

Des **actions de sensibilisation et d'informations** ont été réalisées telles que : (i) la formation des femmes en leadership féminin et la réalisation d'un documentaire sur le statut culturel, juridique et économique de la femme visant à assurer sa représentativité dans tous les domaines de la vie publique et privée ; (ii) la lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles.

Quelques actions spécifiques pour favoriser l'autonomisation des femmes ont été réalisées. Il s'agit notamment de la redynamisation du Centre de Recherche, l'Information et la Documentation sur la Femme (CRIDF) « Maison de la Femme », l'appui à vingt-sept (27) caisses féminines d'épargne et de crédit, ou l'ouverture de dix (10) centres de formation des jeunes filles en soudure, ferronnerie, coupe et couture, informatique et internet, la formation des jeunes filles dans les petits métiers (pâtisserie, saponification, tricotage, fabrication de jus de fruits ...) en partenariat avec les agences du système des Nations Unies, les ONG, associations et confessions religieuses à Brazzaville et dans les départements.

Dans le cadre de la **lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et les violences faites aux femmes et aux enfants**, on signalera : la mise en place au niveau du ministère d'un observatoire destiné à observer, enregistrer et lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants, ainsi que la réalisation d'une étude sur les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires afin d'éliminer les inégalités entre filles et garçons dans le domaine de l'éducation.

1.2 AXE 2 : Promotion de la croissance et de la stabilité macroéconomiques

Le Congo a réalisé en 2008 une croissance de 6,4%, en nette amélioration par rapport à l'année précédente qui avait connu un repli de 1,6% dû essentiellement à la baisse de la production pétrolière. Pour réduire la dépendance de la croissance économique vis-à-vis du pétrole, le Gouvernement s'est engagé à diversifier la base productive de l'économie en renforçant la dynamique des secteurs clés suivants : l'agriculture, les forêts, les mines, le tourisme, les PME/PMI. Ainsi, le PIB du secteur hors pétrole enregistre une baisse de la croissance de 5,4% en 2008 contre 6,6% en 2007. Cette croissance est liée aux activités suivantes : la production agricole (6,2%) ; la sylviculture et l'exploitation forestière (3,2%) ; les industries manufacturières (7,0%) ; les transports et communications ; les bâtiments et travaux publics (7,6%). Ces secteurs doivent être appuyés par le développement des systèmes de transports et communications (6,8%), la vulgarisation des NTIC et la maîtrise de l'énergie.

En 2007, les recettes publiques ont atteint 50% du PIB, dues essentiellement à l'augmentation des recettes pétrolières. Elles ont été estimées à 35% du PIB en 2008. En 2007, les dépenses de l'Etat ont atteint 35,5% du PIB. En 2008, elles ont été engagées à plus de 24,5% du PIB. Par ailleurs, les dépenses en capital (ressources propres) se situent à hauteur de 10% du PIB en 2008 contre 8,7% du PIB en 2007.

Le solde primaire (hors dons) reste positif depuis 2004. Ce qui justifie la capacité de l'Etat de faire face aux dépenses intérieures. Ce solde rapporté au PIB afficherait 10,5% en 2008. Au cours de la même période, le solde global base engagement (hors dons) représente 10,5% du PIB.

Au niveau des échanges extérieurs de biens et services, on note une confortation des exportations passant d'une situation de très forte baisse de 18,7% en 2007 à une augmentation de 12,7% en volume en 2008, grâce aux expéditions des hydrocarbures, des rondins de bois d'eucalyptus, des sciages de bois et de la promotion des copeaux de bois d'eucalyptus pour la fabrication de la pâte à papier. De même, les importations se sont accélérées modérément (8,5% contre 6,9% en 2007) notamment les importations des services pétroliers.

En ce qui concerne la flambée de prix, le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour alléger les taxes et améliorer le panier de la ménagère. Malgré ces mesures, le taux d'inflation est estimé en 2008 à 4,5% en rapport avec la flambée des cours au niveau mondial.

Au 31 décembre 2007, l'encours global de la dette publique était évalué à 3.542,9 milliards de FCFA (3.238,9 milliards de FCFA de dette extérieure soit 91,4% et 304,0 milliards de FCFA de dette intérieure soit 8,6%). En 2008, la baisse de l'encours de la dette devrait se poursuivre en raison de la poursuite de la restructuration de la dette à la faveur des accords signés avec les créanciers privés non garantis et les autres bilatéraux (Roumanie, Bulgarie, Libye...). Il s'établirait à moins de 2.614,6 milliards de FCFA, en baisse de 24,3% par rapport à 2007.

Cette tendance à la baisse de l'encours observée depuis 2004, améliore les ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette à savoir : le ratio stock de la dette publique/PIB (44,9% en 2008 contre 160,5% en 2004) ; le ratio stock dette publique/recettes budgétaires (89,9% en 2008 contre 534% en 2004) ; le ratio stock dette publique/exportations des biens et services (49,8% en 2008 contre 205,5% en 2004).

Secteur porteurs de croissance

1.1.1. Pétrole

La production pétrolière en 2008 a été estimée à 12 millions de tonnes contre 11,2 millions de tonnes en 2007 et les exportations à 11,4 millions de tonnes contre 10,5 millions de tonnes. Les exportations des produits pétroliers raffinés sont passées de 436,5 milliers de tonnes en 2007 à 306 milliers de tonnes en 2008.

Malgré un problème technique sur le puit de Kitina et une forte baisse des cours du pétrole à la fin de l'année 2008 les recettes pétrolières sont en hausse en 2008 et constituent 85 % du PIB.

L'objectif du secteur pétrolier est de servir de levier pour favoriser la relance de l'économie nationale en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des transports et des infrastructures en général, mais aussi dans l'amélioration des conditions de vie des populations : services sociaux de base.

La valorisation de la part de brut revenant à l'Etat

Un audit sur les procédures de commercialisation du brut de l'Etat par la SNPC a été effectué par le cabinet KPMG. Cet audit a permis la production d'un plan d'action en collaboration

entre la SNPC, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International afin de permettre à la Société Nationale des Pétroles du Congo d'améliorer ces opérations dans cette activité et augmenter les revenus de l'Etat.

Le décret n° 2008-15 fixant les procédures d'attribution des titres miniers d'hydrocarbures liquides et gazeux a été pris le 11 décembre 2008.

L'amélioration du contrôle de la production et des exportations

Les engagements contractuels des opérateurs pétroliers imposent la mise à disposition à l'Etat de rapports pétroliers journaliers, hebdomadaires, mensuels permettant un monitoring permanent de l'évolution de la production en République du Congo. C'est ainsi que tous les incidents majeurs ayant une influence sur la production sont immédiatement rapportés à l'autorité publique. Le Bureau Véritas, inspecteur indépendant, contrôle pour le compte de la République tous les enlèvements effectués dans les terminaux et met régulièrement à la disposition des autorités administratives des rapports précis sur les conditions d'enlèvement des cargaisons.

Le renforcement de capacité est organisé dans le cadre de l'utilisation des budgets de formation prévus dans les contrats de partage de production et aussi avec l'aide de partenaire au développement (Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG) de la Banque Mondiale).

On signalera aussi le début de la mise en œuvre d'une base de données pétrolière avec l'appui du PRCTG.

L'amélioration de la gouvernance des ressources pétrolières et de la transparence de leur gestion

La République du Congo procède régulièrement à la réalisation des audits et à la certification trimestrielle des recettes pétrolières de l'Etat. Ces audits font l'objet de conclusions et de recommandations qui sont intégrées dans la gestion de ces sociétés. Le Congo a adhéré depuis juin 2004 à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Le Comité Exécutif a mis en place un plan d'action qui a été accepté et validé en février 2008 au Conseil d'Administration International de Accra, donnant à la République du Congo le statut de « Pays mettant en œuvre l'ITIE ». Le Comité Exécutif et le Comité Consultatif de l'ITIE organisent régulièrement leurs sessions et leurs membres participent à des activités de renforcement de capacité au niveau national et international. Depuis décembre 2008, un Conciliateur Indépendant a été désigné pour effectuer l'étape importante de conciliation des paiements des opérateurs privés des industries extractives (période considérée 2004 à 2006) avec les recettes constatées au Trésor Public. L'objectif actuel est le premier rapport ITIE de la République du Congo prévu pour juin 2009 et la validation en tant que « pays mettant en œuvre l'ITIE » pour Mars 2010.

La promotion de la sous-traitance et le renforcement de l'expertise technique locale

La gestion de la sous-traitance pétrolière a fait l'objet d'un décret publié au journal officiel. Le Ministère de l'Economie des Finances et du Budget a fait effectuer un audit sur la fiscalité de la sous-traitance pétrolière ce qui a permis sur la base de conclusions et de recommandations de mettre en place un plan d'action par la Direction Générale des Impôts avec pour objectif l'amélioration des performances fiscales dans ce secteur. Une section dite « Economie Pétrolière » a été ouverte à l'université Marien NGOUABI et l'on envisage de construire une institution spécialisée dans les

métiers de l'industrie pétrolière.

L'approvisionnement des populations en produits pétroliers sur l'ensemble du territoire national

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de privatisation du secteur de distribution des produits pétroliers (AVAL) et sur la base du constat d'une insuffisance par rapport à l'objectif principal de réhabilitation des stations de distribution et de couverture nationale en produits pétroliers, le gouvernement a mis en place une stratégie ayant pour objectif une couverture nationale complète, un approvisionnement soutenu, une régulation des prix et un équilibre du marché pétrolier intérieur.

L'augmentation des capacités de raffinage

Le cabinet KPMG a effectué une étude diagnostique et opérationnelle de la Congolaise de Raffinage (CORAF). Les conclusions et recommandations de cette importante étude et l'apport des différents audits financiers de la Direction générale de cette société ont permis l'élaboration d'un plan d'actions ayant pour objectif l'amélioration de la gestion interne, de la gestion technique et opérationnelle. Ce plan permettra la mise en place d'un processus d'augmentation de la capacité de raffinage et la possibilité d'utilisation de brut de meilleure qualité comme le *Nkossa* afin de donner une bonne évolution quantitative et qualitative dans l'ensemble des produits pétroliers de cette usine.

La dépollution et la prise en compte du traitement des déchets polluants

Les sociétés pétrolières opératrices en République du Congo sont tenues de se conformer à la législation en vigueur. Ils établissent dans le cadre de leurs opérations des procédures d'Hygiène Sécurité et Environnement des rapports qui font l'objet de contrôle par la cellule antipollution du Ministère des hydrocarbures et des autres services habilités de l'Etat. Des opérations d'exercices de contenance de pollution majeure sont effectuées afin de parer à d'éventuels sinistres. Les collectivités locales sont impliquées dans la politique d'assainissement et la gestion des déchets. Un renforcement de capacités des services de l'Etat doit être mis en place pour renforcer la surveillance et améliorer la prise en charge des déchets polluants.

1.1.1. Forêt

La forêt du Bassin du Congo, avec plus de 2 millions de km², dont 240 000 km² au Congo (65 % de la superficie du pays), est le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. C'est aussi l'un des écosystèmes forestiers le plus riche et le plus important, biologiquement, de la planète. La forêt représente le deuxième secteur de croissance du pays mais avec un taux de 4 à 5% du PIB qui reste faible en regard des possibilités. Le développement du secteur par une meilleure gestion des ressources et une extension de la transformation sur place constitue un enjeu majeur que le Gouvernement congolais entend relever dans les années à venir.

Les interventions dans ce secteur, tant sur le plan économique que sur le plan de **la conservation de ce patrimoine écologique et culturel**, intègrent quand cela est opportun, une vision régionale des problèmes de la forêt du bassin du Congo. Cette dernière est concrétisée par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui part du constat de la corresponsabilité régionale de la préservation de la forêt qui concerne dix pays et vise le développement de synergies entre les différentes administrations forestières.

L'Etat congolais est conscient de l'exceptionnelle biodiversité de la zone (le Congo concentre la plus grande partie de la popu-

lation mondiale de gorilles, mais aussi de nombreux autres mammifères et plantes en voie d'extinction), qui relève des biens publics mondiaux. Il a créé de nombreuses aires protégées gérées avec l'appui d'ONGs et des bailleurs de fonds.

Ces efforts doivent avoir des retombées économiques pour les populations locales. Le développement d'activités économiques alternatives au braconnage et de la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées et leur périphérie doivent jouer ce rôle. Pour autant, l'écotourisme ne suffira pas à équilibrer les coûts de gestion des aires protégées.

En terme d'exploitation, au-delà des emplois directs qu'il crée, ce secteur joue un rôle important au regard de la réduction de la pauvreté : la forêt reste la principale source d'énergie et d'alimentation d'une tranche non négligeable de la population du Congo et les exploitations forestières donnent accès aux habitants de zones isolées à des services de base, participant ainsi à la "continuité territoriale".

Concernant **l'amélioration de la gestion des ressources forestières**, les actions suivantes ont été réalisées. Le programme sectoriel Forêt/Environnement est en cours d'élaboration ; la phase de collecte des données est terminée. Deux programmes sont en cours de réalisation avec l'appui du FAO et de l'AFD respectivement afin d'évaluer les ressources forestières et d'améliorer l'aménagement des concessions forestières. Le processus de certification des unités forestières d'aménagement (UFA) se poursuit ; après l'UFA de Kabo en 2006, les UFA de Pokola et GOMBE ont été certifiées en 2008 et 2009 portant ainsi la superficie totale certifiée à 2.011.000 ha. Le gouvernement vient d'ouvrir des négociations avec l'Union Européenne pour signer un accord de partenariat en vue d'assurer la gestion durable des ressources forestières et la transparence dans le commerce des bois. La signature devrait intervenir en mai 2009.

Des efforts ont été réalisés pour améliorer les capacités du ministère : les effectifs ont augmenté de 150 personnes en 2008, deux formations ont été organisées avec l'appui du PURAC (en cartographie, botanique et inventaire, et en économie forestière).

Le taux de **transformation** s'est considérablement amélioré passant de 35% en 1998 à 60% en 2008 en raison de la restructuration et de la mise en œuvre de la politique de transformation de la production 85/15.

La **production** en bois ronds tropicaux (grumes) a connu une baisse, conséquence de la crise économique et financière mondiale. Elle est estimée à 1.212.118 m³ en 2008 contre 1.331.951 m³ en 2007.

Les **exportations** globales en volume sont passées de 1.009.034 m³ en 2007 à 1.067.985 m³ en 2008 soit une augmentation de 58.951 m³ en valeur absolue et une variation de 5,85%.

Face aux effets de la crise dans le secteur bois depuis la fin de l'année 2008, les compagnies forestières exerçant dans la partie septentrionale du pays ont demandé au gouvernement d'alléger leur fiscalité. Elles ont sollicité d'autres facilités pour leur permettre de corriger la tendance à la baisse que prend la production des bois. Le gouvernement a répondu favorablement à cette doléance et des exonérations exceptionnelles leur ont été accordées afin de soutenir la filière.

1.1.1. Agriculture, élevage et pêche

Agriculture et élevage

Avec une superficie de 342 000 km², offrant environ 10 millions d'hectares de terres cultivables, une population de 3,5

millions d'habitants, un réseau hydrographique dense et une pluviométrie abondante, le Congo a des potentialités évidentes pour développer une agriculture autosuffisante et même tournée vers l'exportation. D'autre part le secteur agricole est un des secteurs de diversification prioritaires pour la période post-pétrole que le Gouvernement a choisi de privilégier.

En 1960 l'agriculture constituait le secteur le plus important de l'économie du Congo et les productions agricoles étaient la principale source de revenu pour environ 80 % de la population. Aujourd'hui, la proportion de la population tirant son revenu de l'agriculture n'est plus que de 40 %. De 1965 à 2003, la part de l'agriculture dans le PIB a reculé d'environ deux tiers, passant de près de 20 % en 1965 à 6,2 % en 2005 (voir graphique ci-dessous). La baisse de la part du PIB agricole est imputable à la prédominance du pétrole dans l'économie au cours de la même période. Cette part, qui ne cesse de croître, est passée de 50 % du PIB en 2003 à 62 % en 2007. L'une des conséquences les plus notables de cette mauvaise performance est la persistance et l'accroissement de la pauvreté en milieu rural (65,2 % des ménages ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 40,0 % en milieu urbain selon l'enquête ECOM de 2005).

Dans le cadre du Programme National de Sécurité alimentaire (PNSA), le gouvernement s'est fixé pour objectif fondamental l'augmentation rapide de la productivité et de la production, une amélioration et une diversification de la production vivrière en les associant à des mesures devant assurer aux populations une accessibilité tant quantitative que qualitative aux denrées alimentaires.

Le ministère de l'agriculture et de l'élevage a réorganisé en 2008 le Fonds de soutien à l'agriculture. Il a réalisé des activités de développement dans des centres techniques. C'est le cas pour les semences améliorées dans les centres d'Etsouali, de Mayoumina et de Néméyong, pour les bovins dans les centres d'appui technique de Boundji et Dihesse, pour la vulgarisation des techniques agricoles et d'élevage à Kombé, à Brazzaville (Agricongo), à Dolisie, à Pointe-Noire et à Ouesso. Des activités de recherche ont été réalisées au centre de recherche agronomique de Loudima et par le Programme national de vulgarisation, de recherche et d'adaptation.

Des engins et des équipements agricoles (36 tracteurs LANDINI avec accessoires complets sur ressources propres et 8 tracteurs complets comme don du gouvernement libyen) ont été acquis, ainsi que des semences améliorées. Dans le domaine de l'élevage, des génisses ont été acquises pour approvisionner des CAT bovins et distribués tout en favorisant le métayage du bovin.

Un centre de prestation de services mécanisés a été créé pour appuyer les exploitants agricoles.

Des séminaires et des ateliers de formations ont eu lieu pour assurer le renforcement des capacités humaines.

Il a été construit des hangars de stockage des produits agricoles par le centre national des semences améliorées.

Les principaux programmes des partenaires au développement dans le secteur agricole et rural sont les suivants.

Le Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP), programmé sur 2007 - 2012 est évalué à 40 millions de dollars US : il est financé à hauteur de 20 millions de dollars US par la Banque Mondiale, les 20 autres millions de dollars US étant apportés par le gouvernement sous forme de contrepartie. L'objectif principal de ce projet est de renforcer les capacités des producteurs ruraux, d'augmenter la productivité et leurs revenus par le développement et la vulgarisation de technologies agricoles améliorées, le développement des infrastructures de marché et la mise en

œuvre de politiques agricoles et de programmes centrés sur la réduction de la pauvreté.

Un projet de sécurité alimentaire de la Commission européenne de 4 millions d'euros dont le démarrage opérationnel est prévu pour début 2009. Il a pour objectif de relancer des activités de polyculture et d'élevage, de pisciculture, d'élevage bovin et d'arboriculture dans la région du Pool Sud.

Les projets financés par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) : Projet de développement rural dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette Ouest (PRODER Nord), et Projet de développement rural dans les départements de la Bouenza, de la Lékoumou et du Niari (PRODER Sud), sont en voie d'achèvement. Un troisième projet de développement rural pour les départements du Pool, de la Sangha et de la Likouala (PRODER 3) est en cours de pré-évaluation.

La FAO est de son côté un partenaire important par l'assistance technique qui est fournie aux autorités dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes dans le domaine du développement rural.

Pêche

En matière **de pêche et d'aquaculture**, l'objectif est d'augmenter durablement les productions aquacole et halieutique afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la croissance du pays.

Dans le but d'organiser le secteur de la pêche, les initiatives ont été préconisées et les décrets suivants ont été adoptés :

- décret n° 2008-312 du 5 août 2008 portant organisation du ministère de la pêche maritime et continentale, chargé de l'aquaculture ;
- décret n° 2008-313 du 5 août 2008 portant attributions et organisation de la direction générale de la pêche maritime ;
- décret n° 2008-314 du 5 août 2008 portant attributions et organisation de la direction générale de la pêche continentale ;
- décret n° 2008-315 du 5 août 2008 portant attributions et organisation de la direction générale de l'aquaculture ;
- décret n° 2008-316 du 5 août 2008 portant attributions et organisation de l'inspection générale des pêches maritime et continentale, et de l'aquaculture ;
- mise en place des directions départementales de la pêche et de l'aquaculture dans tous les départements du pays.
- décision n° 0003/MPCA/CAB/DGPAM du 14 février 2008 interdisant le transbordement du poisson, d'autres produits de pêche et leurs dérivés en mer ;
- arrêté n° 2009-33 du 6 février 2009 portant définition des dispositions relatives aux maillages des filets et aux engins de la pêche maritime.

En outre, le projet de loi portant organisation de la pêche et de l'aquaculture en cours d'examen au Sénat a déjà été adopté par l'Assemblée Nationale.

Le gouvernement a lancé en 2008 en collaboration avec la FAO le processus d'élaboration de la stratégie de développement durable de la pêche et de l'aquaculture. Des projets de renforcement des capacités des communautés de pêcheurs ont été entièrement exécutés. Dans ce cadre, du matériel et des équipements de pêche et d'aquaculture ont été distribués aux coopératives (une centaine) qui ont par ailleurs bénéficié d'un encadrement, notamment dans les départements des Plateaux, de la Cuvette, du Pool et à Brazzaville. Cette activité se poursuit actuellement dans d'autres départements du pays.

S'agissant de la construction des infrastructures de pêche et de l'aquaculture, des études ont été entièrement réalisées portant sur :

- la construction du marché moderne de Yoro à Brazzaville ;

- la construction du débarcadère des produits de pêche à Mpouya dans le département des Plateaux ;
- la production et la commercialisation des crevettes du Niari.

Pour éliminer le piratage des ressources halieutiques, il a été acquis deux vedettes de surveillance des activités de pêche dans la zone économique exclusive (ZEE) congolaise, et l'installation des balises témoins argos pour le contrôle des opérations de pêche.

1.1.1. Mines

En complémentarité avec les autres secteurs de la croissance, le Gouvernement est engagé à développer le secteur minier. Une étape importante est en train d'être franchie par l'élaboration du schéma directeur des mines qui permettra d'avoir une vision et une stratégie plus claire du secteur.

Il est envisagé d'allouer une enveloppe spéciale dédiée au financement des études géologiques sur l'ensemble du territoire pour permettre de mieux connaître les richesses du sous-sol congolais.

Par ailleurs, le pays a adhéré au processus de Kimberley dont il a démarré la mise en œuvre en prenant les textes suivants :

- décret n° 2008-336 du 22/09/2008, portant création et composition du secrétariat permanent du processus de Kimberley,
- décret n° 2008-337 du 22/09/2008, fixant les modalités d'application du système de certification du processus de Kimberley,
- arrêté complétant certaines dispositions du décret n° 2007-247 du 21/05/2007 en vue de mettre en œuvre le système de certification du processus de Kimberley.

Dans le même sens, le décret n° 2008-338 du 22 septembre 2008 porte création et organisation du bureau d'expertise, d'évaluation et de certification des substances minérales précieuses (BEEC).

D'autres projets de décrets sont en cours d'examen au secrétariat général du gouvernement :

- décret portant statuts du centre national de recherches géologiques et minières (CNRGM),
- décret fixant les normes de protection contre les dangers des rayonnements ionisants,
- décret déterminant les conditions morales, financières et techniques d'ouverture d'un comptoir ou bureau d'achat des substances minérales précieuses.

D'autre part, sept projets de lois sont en cours d'examen à la Cour Suprême ; il s'agit des lois suivantes : loi fixant les taux et les règles de perception des droits sur les titres miniers, loi fixant les taux et les règles de perception des droits d'équipements et de requalification périodique des équipements sous-pression, loi relative aux sources radioactives, loi relative à la sécurité industrielle, loi portant création du fonds minier, loi portant création du CNRGM.

Le BEEC et le CNRGM sont en cours de construction. En vue de la mise en place d'une base de données géologique, 17 agents ont été formés à l'informatique et à Internet.

De nombreux titres miniers ont été attribués en 2008 aux opérateurs privés :

- 57 autorisations de prospection octroyées à 28 sociétés,
- 24 permis de recherche octroyés à 14 sociétés,
- 3 permis d'exploitation attribués à 2 sociétés : Magminéral pour la potasse du Kouilou, et SOREMI pour le fer à Boko Songho et à Yanga-Koubanza.

Pendant la même période trois conventions de recherche ont

été signées : avec Motaba Mining pour les diamants bruts dans la Likouala, Zengwei technique Congo pour les sels potassiques dans le Kouilou, et DMC pour les polymétaux (Cu, Zn, Pb) de Mayoko dans le Niari.

Dans le but de développer l'exploitation des ressources en tourbe, des missions d'identification et de recensement des gisements ont été réalisées dans le Kouilou en 2008.

Pour améliorer la coordination du développement du secteur artisanal minier, une mission d'identification et de recensement des points d'exploitation artisanale du diamant a été réalisée dans le Niari pour organiser des associations coopératives d'artisans. A cette occasion du matériel technique a été distribué aux artisans. La même chose doit être réalisée en 2009 dans le nord du pays (Cuvette, Sangha, Likouala).

1.1.1. Promotion du secteur privé

La participation du secteur privé à la production des richesses nationales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, doit permettre à ce secteur de jouer un rôle moteur dans le financement des activités économiques du Congo. Ceci passe par : la promotion et le développement du tissu industriel du pays, la promotion et le développement du commerce intérieur et extérieur, la promotion des PME et le développement d'établissements financiers orientés vers le crédit et l'épargne.

L'effort pour développer le secteur privé s'est matérialisé avec l'organisation de la 2^{ième} édition du salon national des produits de l'industrie et l'artisanat qui s'est tenu à Brazzaville.

La Charte des PME a été élaborée, et les textes fixant les attributions et l'organisation de l'Observatoire des PME doivent être soumis au Gouvernement sous peu.

Des études ont été réalisées sur la création de la bourse de sous-traitance et sur le partenariat d'entreprises. Des pépinières d'entreprises ont été créées et des études de faisabilité d'impulsion de garantie et d'accompagnement ont été faites ; le projet de loi créant l'établissement public est en cours d'examen.

Les activités développées **en matière industrielle** se caractérisent par la mise en œuvre du schéma directeur du développement industriel, la formulation du programme intégré de l'industrie du bois, les études de faisabilité du centre de normalisation et de gestion de la qualité, la mise en œuvre du projet maïserie, la formulation du programme intégré de développement de l'industrie agro alimentaire, l'étude de développement de l'industrie des matériaux de construction et l'identification des pôles de développement industriel.

En ce qui concerne **le commerce**, le Gouvernement a actualisé le décret n° 86-1015 du 3/11/1986, portant réglementation de la distribution, puis la note de service n°0147/MCCA-CAB du 14 juillet 2008 créant la Commission nationale chargée de la révision des régimes des prix. D'autres textes confortant l'exercice du commerce ont été publiés, notamment : (i) le décret n° 2000/483 du 21 novembre 2008 portant réglementation de l'exercice du commerce à l'étalage ; (ii) le décret 2008/445 du 15 novembre 2008 instituant la nomenclature des activités commerciales ; (iii) le décret n° 2008/446 du 15 novembre 2008 fixant les modalités d'obtention de la carte professionnelle de commerçant et (iv) le décret n° 2008/447 du 15 novembre 2008 fixant les conditions de modification, d'extension et de transfert des activités commerciales et le montant des frais réglementaires.

Pour faire face à la crise alimentaire et à la flambée des prix de certains produits de première nécessité et de consommation courante, des mesures d'allègement substantiels des taxes pour améliorer le panier de la ménagère ont été préconisées.

Dans le cadre de la réglementation de la concurrence, les projets de loi sur la concurrence et celui relatif à la protection du consommateur sont finalisés. Le projet de décret réglementant le contrôle commercial est en cours d'élaboration.

La construction des infrastructures commerciales de base a vu l'inauguration du marché moderne d'Oyo le 03/11/08 et la poursuite des travaux des marchés de Dolisie et d'Owando.

Diverses formations et séminaires de sensibilisation ont été faits pour les commerçants nationaux de détail et de proximité. En complément, **des appuis multifformes** destinés à améliorer l'initiation des projets et le fonctionnement des associations de vendeurs ont été fournis. Le fonds de financement des études de faisabilité des projets a été mis en place. Le renforcement des capacités des cadres nationaux du secteur s'est fait par la réalisation de formations et de séminaires portant sur la formulation, la négociation et la mise en œuvre des politiques commerciales.

Le secteur bancaire a été restructuré dans le cadre de la politique de libéralisation mise en place par le Gouvernement. Cette situation a entraîné la création de la Banque nationale de l'habitat et l'installation de nouvelles structures bancaires et de courtage d'assurances (Ecobank, Africa Bank, ...). Le ratio des dépôts bancaires à l'économie sur le produit intérieur brut non pétrolier a connu une progression de 29,6% en 2006 à 31,8% en 2007 pour atteindre 37,4% en 2008. Les crédits à l'économie ont connu, en variation annuelle, une progression au quintuple de 12,0% en 2006, en passant par 18,2% en 2007, pour atteindre 66,1% en 2008. Par ailleurs, on relève un réel dynamisme des institutions de micro crédit.

Cette politique du Gouvernement est soutenue par la création d'une Agence nationale d'investigation financière afin de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion.

1.1.1. Artisanat

1.1.1. Au niveau du renforcement des infrastructures hôtelières, la réhabilitation de l'hôtel « Le Kouyou » à Owando s'est terminée en 2008, la construction du grand hôtel de Dolisie s'est achevée début 2009 et la construction du grand hôtel d'Oyo est en cours avec une fin prévue vers la fin de l'année 2011.

A Brazzaville la réhabilitation d'un hôtel de haut standing le « Mbamou Palace » (plus de 200 chambres) est en cours et sa finalisation est prévue pour 2010.

Une **étude d'aménagement du site touristique** du village de Mah a été réalisée en 2008. Une étude d'aménagement du site touristique des Cataractes est en cours et sera finalisée en 2009.

En matière de **renforcement des capacités humaines**, on notera l'envoi de 5 étudiants à l'école d'hôtellerie de Ngaoundéré au Cameroun pour la deuxième année consécutive.

Secteurs d'appui à la croissance

1.1.1. Transports

Le développement des systèmes de transport est vital pour le développement économique du pays qui a mis en place un Plan National des Transports (PNT). La politique du gouvernement en matière de réhabilitation des infrastructures a consisté à construire de nouvelles infrastructures et à mobiliser des moyens financiers importants en vue de consolider et développer l'armature infrastructurelle de base, désenclaver l'arrière pays et unifier le territoire national développer tous les modes de transport et les échanges intra-régionaux et réhabiliter la vocation de pays de transit en Afrique Centrale.

Dans le cas des **transports terrestres**, le Gouvernement mène des actions telles que l'actualisation de certains textes, la vulgarisation de la réglementation des transports terrestres et un dialogue (forum d'information) avec les opérateurs économiques du secteur.

Des équipements de comptage routier et de signalisation routière ont été acquis pour garantir la sécurité et la sûreté du trafic routier. Deux (2) gares routières sont en construction à Dolisie et à Owando. Trois (3) activités de contrôle et de surveillance des travaux routiers (missions permanentes), ont eu lieu sur les tronçons Obouya-Boundji-Okoyo, Pointe-Noire-Dolisie et Owando-Makoua-Yengo. Une étude sur l'oléoduc Brazzaville-Pointe-Noire est en cours de réalisation.

D'importants travaux d'aménagement et de bitumage (environ 250 km) ont été réalisés sur :

- les routes anciennement bitumées mais nécessitant une réhabilitation ou un entretien renforcé (préservation du patrimoine) : Bouansa Mouyondzi-barrage de Moukoukoulou, Pointe-Noire-Dolisie, Obouya-Boundji-Okoyo, Obouya-Owando ;
- la réhabilitation de la section Brazzaville-Kinkala ;
- la modernisation du réseau urbain de Brazzaville (2^{ème} sortie Nord de Brazzaville ; l'avenue de la Paix entre les ronds-points de Poto-Poto et de Moungali), l'avenue de l'OUA et l'avenue des trois martyrs à Brazzaville, la voie d'accès au centre national de la télévision de Nkombo ;
- les voiries urbaines de Makoua, d'Owando, d'Oyo, de Dolisie, de Mosséndojo et de Nkayi, et les voies d'accès du lycée de Mbounda.

Depuis 2005, **le Fonds Routier** constitue un budget annexe qui est destiné à financer l'entretien des routes. On a constaté par le passé des difficultés dans la rétrocession des recettes au niveau de ce fonds. Le ressourcement du fonds routier selon le profil de fonds routier de deuxième génération devient une exigence et demeure la seule solution à la gestion rationnelle de l'entretien routier. Ce ressourcement garantit la rétrocession systématique et intégrale de la quotité des ressources collectées par la Trésorerie Paierie Générale.

S'agissant des **transports ferroviaires**, un programme minimum d'urgence d'investissement (2007-2009) a été élaboré pour la remise à niveau de cette importante entreprise avec pour objectif de permettre au Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) de retrouver ses performances de trafic dont le pic de 1 650 milliers de tonnes remonte en 1976 et 4,5 millions de voyageurs en 1986.

En 2008, l'enveloppe de 18 milliards programmés (17 milliard exécutés) a permis de lancer des opérations de grande envergure tant en ce qui concerne la voie que le matériel ferroviaire. Ceci s'est traduit par l'intensification du programme de réhabilitation et d'équipement du CFCO et la remise en état de fonctionnement normal du matériel de traction et de remorque. On notera la réalisation des travaux de contournement de la zone des inondations, la réhabilitation du poste d'entretien de Pointe-Noire, et pour ce qui concerne le matériel, le lancement d'une commande de cinq (5) locomotives, la révision générale des locomotives de type CC500, le renouvellement des appareils de la voie 6/13 et l'acquisition des appareils du système de communication.

Enfin, l'étude d'expertise et de réhabilitation du tunnel long a été réalisée.

En 2009, la mise à disposition des crédits importants devra permettre de lancer des commandes actuellement en attente pour réaliser:

- l'acquisition de 2 ou 3 locomotives de ligne, des voitures à voyageurs de réemploi et du système de communication VSAT ;
- la réhabilitation de 200 wagons ;

- la poursuite des travaux d'amélioration de la voie et de réhabilitation du tunnel long.

Prévu pour 2007-2009, le programme minimum d'urgence du CFCO a glissé et pourrait se prolonger jusqu'en 2012, si la somme de 30,400 milliards de FCFA prévus pour 2009 n'est pas débloquée à temps.

Pour ce qui est des **transports fluviaux**, l'entretien des voies navigables se fait actuellement par le dragage du plan d'eau du port de Brazzaville ; l'acquisition de deux (2) autres dragues est en cours pour permettre d'accélérer les travaux de dragage. Dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures du port fluvial de Brazzaville, les travaux d'aménagement d'un terminal à conteneurs et la réhabilitation d'entrepôts ont été amorcés. Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles a permis d'entreprendre la réhabilitation de la flotte par celle de deux pousseurs cargos (Ngobila 2 x 400 ch. et Odouka 2 x 140 ch. Des matériels de communication radio, informatiques, de contrôle des unités fluviales, et d'une vedette et de cinq (5) unités flottantes motorisées ont été achetés pour renforcer les moyens de surveillance. Les travaux de dragage et de construction d'une digue à Mossaka se déroulent normalement et se poursuivront en 2009, et un projet similaire est prévu pour Makotipoko.

En ce qui concerne les **transports aériens**, les textes réglementaires relatifs à l'obtention de l'agrément ont été actualisés et vulgarisés pour assainir les conditions d'acquisition des aéronefs. En ce qui concerne les infrastructures aéroportuaires, le prolongement de la deuxième piste de Maya- Maya ainsi que la construction de sa nouvelle aérogare se poursuivent. Les travaux d'aménagement des aérogares d'Ollombo, Impfondo et Owando et la réhabilitation des pistes des aéroports de Nkayi et Makoua ont été effectués. L'acquisition des équipements de surveillance de la navigation aérienne a été effectuée pour les nouvelles aérogares.

En matière de **transports maritimes et de marine marchande**, l'objectif est de faire du port autonome de Pointe-Noire, une puissance maritime sous régionale. Premier port d'éclatement et de transbordement du fret de la sous région d'Afrique Centrale par sa position géographique, le PAPN se trouve à la croisée des grands axes maritimes et servira de relais entre l'Europe atlantique, la Côte Est des Etats-Unis, la Côte Est de l'Amérique du Sud d'une part, et l'Afrique du sud, le sous continent Indien, et l'Asie d'autre part.

Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) dispose d'un *Programme d'Investissement Prioritaire* (PIP) très ambitieux qu'il finance à travers les emprunts auprès des bailleurs de fonds AFD, Banque Européenne d'Investissement (BEI) et Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC) dont la convention de financement a été signée en mars 2009. La convention de gestion et d'extension du PAPN avec le Groupe BOLLORE a été signée en janvier 2009.

La *mise en place du Guichet Unique Maritime Virtuel (GUMAR)* s'exécute normalement. La société dénommée Bureau International Maritime Virtuel (BIMV) basée à Bruxelles a déjà présenté le prototype du GUMAR à la communauté portuaire de Pointe-Noire et la campagne d'adhésion a été également lancée par le Ministre le 27 novembre 2008.

Les activités sur la surveillance maritime et la lutte contre les pollutions marines et les érosions côtières ont été concrétisées par l'organisation des séminaires sur l'érosion côtière tenus à Matombi (Département du Kouilou). La mise en œuvre du code communautaire de la marine marchande dont la convention de financement a été signée le 23 décembre 2008.

En ce qui concerne le *renforcement des capacités*, il s'est tenu un atelier sous régional sur la recherche et le sauvetage maritime à Brazzaville, le séminaire sur la mise en œuvre du Code International de sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS) et le séminaire de formation à l'endroit des

femmes du secteur maritime s'est déroulé du 09 au 11 mars 2009 à Pointe-Noire.

La **participation des partenaires** au développement se traduit principalement par les actions suivantes.

Dans le cadre du 9^{ème} FED, la **Commission européenne** a financé des travaux sur la RN1 (Pont de Djoué à Matoumbou, de Gambari à Loutété), le dragage du port de Brazzaville et l'appui institutionnel au Fonds Routier.

Dans le cadre du 10^{ème} FED, sont en cours les actions d'appui à la navigabilité dans le port de Brazzaville, de réhabilitation en cofinancement avec l'État de la RN 1 sur 60 km (Gambari -Mindouli), de réhabilitation en cofinancement avec l'État du port de Brazzaville, de réhabilitation du CFCO en cofinancement avec l'État et d'appui institutionnel au Fond Routier.

La **Banque mondiale** intervient dans le secteur des transports à travers le Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP).

La **Banque africaine de développement** intervient dans le secteur des transports et envisage de lancer une étude pour le Pont rail-route Brazzaville-Kinshasa, visant à renforcer l'intégration économique entre la République démocratique du Congo et la République du Congo. L'étude devrait permettre d'élaborer un projet de pont bancable, permettant la mobilisation des ressources nécessaires à la construction de l'ouvrage.

La **Coopération française** fournit un appui au Service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN) dans le cadre d'un partenariat avec le Port Autonome de Rouen qui apporte son assistance technique et à travers un projet sous-régional d'"appui au transport fluvial en RCA, RDC et République du Congo" visant à renforcer la sécurité de la navigation sur le fleuve Congo.

1.1.1. Energie électrique

L'approvisionnement du pays en électricité en quantité et qualité suffisantes et à des coûts accessibles au plus grand nombre constitue un défi majeur à relever par le Gouvernement . Cette énergie est importante pour la relance de l'économie mais aussi pour l'amélioration du bien-être des populations urbaines et rurales.

Pour ce faire, des actions concrètes ont été menées telles que la mise en place de l'Agence de Régulation du Secteur Electrique (ARSEL) le 05 décembre 2008, et la mise en place de l'Agence Nationale d'Electrification Rurale (ANER) le 30 décembre 2008.

A fin 2008, le taux d'accès à l'électricité était de 45% en milieu urbain et 5% en milieu rural. L'ensemble des travaux en cours devrait permettre d'atteindre un taux d'accès à 60% en milieu urbain et 15% en milieu rural dès 2011. La demande pourrait être satisfaite dès 2010 dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire.

Par ailleurs, une stratégie du secteur est en cours d'élaboration qui prendra en compte le cas de la Société Nationale d'Electricité (SNE) et planifiera son évolution vers une restructuration profonde.

Pour ce qui est de **la production d'électricité** de nouveaux chantiers ont été lancés en 2008 pour augmenter fortement la production avec le doublement de la capacité de la centrale de Djéno à Pointe-Noire qui passera à 50 Mw. Les travaux du barrage d'Imboulou se sont poursuivis pour accroître la production d'électricité de 120MW ainsi que la construction de la centrale à gaz de 300MW de Pointe-Noire. La mise en service de la centrale thermique de Brazzaville (32 Mw) se poursuit mais elle voit pour le moment son débit limité à 12 Mw en raison de la faible capacité du réseau de distribution. Son exploitation

pourrait s'arrêter avec la mise en service du barrage d'Imboulou en raison du coût élevé de l'unité produite.

Les actions principales démarré en 2009 pour améliorer **le transport** portent sur le démarrage de la construction du "boulevard énergétique" (Pointe-Noire-Owando), la réhabilitation la ligne Pointe-Noire – Brazzaville avec la réparation des postes de Loudima, Mindouli, Mont Kamba, Tchiélampo, la construction des lignes Ngo-Brazzaville et Ngo-Owando pour le transport du courant d'Imboulou.

Pour ce qui est de **la distribution**, deux appels d'offres ont été lancés début 2009 pour la réhabilitation et l'extension des réseaux de Brazzaville et Pointe-Noire afin d'améliorer la qualité d'électricité livrée au consommateur. Par ailleurs, on signalera le début de la mise en œuvre du projet « Energie CEMAC » financé en partie par l'Union Européenne pour réaliser 9 000 branchements à bas coût à Brazzaville et à Pointe-Noire.

En ce qui concerne **l'électrification rurale**, trois projets d'électrification ont été mis en place à Ntokou, à Ngoko et à Loukoléla et il est prévu en 2009 d'électrifier 100 localités rurales et de construire 10 microcentrales de 1 à 3MW.

On notera que la réalisation des projets à l'intérieur du pays est souvent pénalisée par le retard dans l'acheminement des matériels en raison des faibles performances du chemin de fer.

1.1.1. Communications

En matière de télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de communication, l'objectif principal est de garantir aux populations l'accès à moindre coût aux services postaux, téléphoniques et aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'élaboration des textes de réglementation relatifs à **la poste**, au **secteur des communications électroniques**, ainsi qu'à la création de l'autorité de régulation (Agence de régulation des postes et des communications électroniques) est en cours.

Le document de politique de cyber-stratégie nationale est en attente de validation par le gouvernement .

En ce qui concerne les réalisations physiques on notera : la réhabilitation et l'équipement de quinze (15) bureaux de postes Brazzaville, Pointe Noire et à l'intérieur du pays et l'affectation du personnel requis pour une exploitation normale de ces structures, l'informatisation des chèques postaux de Brazzaville et la mise en place d'un système de suivi informatique du courrier international au bureau de poste dit recette principale de Brazzaville, l'acquisition pour le compte de SOTELCO de deux centraux téléphoniques à Brazzaville et à Pointe-noire, et l'acquisition des équipements de contrôle et de gestion des fréquences radios pour le compte de l'autorité de régulation.

Des études ont été menées pour la remise en état des réseaux téléphoniques des localités de Mossendjo, Mbinda, Makabana, Mayoko, Owando, Boundji, Oyo et Mossaka) et celles sur la réalisation de l'interconnexion avec le câble sous-marin à fibre optique est très avancée.

On rappellera qu'actuellement trois opérateurs privés de téléphonie mobile (Zain, MTN et Warid) couvrent plus de 90 % du territoire national. En matière d'Internet, les principaux pourvoyeurs dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie sont : Zain, ALINK Télécom, AMC télécom et DRTV net. On dénombre environ 200 cybercafés.

La **couverture médiatique nationale** a été étendue par l'installation des équipements de réception du signal satellitaire et des émetteurs TV/FM dans les villes de Dolisie, Ouesso, Owando et Oyo) ; le Centre national de radio et de télévision de Nkombo à Brazzaville a été mis en service et la formation du

personnel technique assurée. La construction de la maison de la radio et de la télévision d'Oyo se poursuit.

Par ailleurs, une convention a été signée avec l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) de France pour assurer la formation des professionnels de l'information et de la communication et pour procéder au transfert, à la restauration et à la conservation des archives de l'audiovisuel public.

1.1.1. Météorologie

L'objectif général de ce secteur est de faciliter le développement de la recherche appliquée en météorologie et en hydrographie opérationnelle en vue d'améliorer la qualité de la vie et la sécurité des populations.

Le partenariat avec les institutions spécialisées des Nations Unies a été renforcé en 2008 avec la participation aux activités de l'organisation météorologique mondiale.

La création d'un centre de recherche et d'application est en cours. L'étude de faisabilité a été réalisée et les termes de référence pour la construction de ce centre ont été finalisés en 2008.

Le renforcement des capacités humaines des cadres de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) en météorologie a été effectué par des formations spécialisées d'une durée de 2 à 3 mois en 2008.

Intégration sous-régionale

1.1.1. Intégration sous-régionale

L'objectif est de contribuer à *l'intégration régionale et à l'ouverture économique* du Congo. Dans le but de développer la vocation de pays de transit, le Gouvernement s'est engagé à favoriser le développement des infrastructures de transport, de communication et de désenclavement.

La volonté politique du Congo est de mettre en place des mécanismes qui favorise la diversification des filières productives, le développement du secteur privé, l'amélioration du climat des affaires dans la zone CEMAC et l'accélération des réformes fiscales et douanières de manière à faciliter la circulation des personnes et des biens dans la sous région et au-delà.

Le ministère de l'intégration économique a mis en œuvre des activités qui s'inscrivent dans l'implication du Congo au processus de construction de l'espace économique commun telles que l'examen et l'adoption des textes organiques de base de la CEMAC ont été réalisés, l'examen du budget et du programme d'actions, du cadre institutionnel et de l'organigramme du SG/CEEAC et son adoption. La participation du Congo a été assurée aux activités sur l'intégration au niveau africain et régional.

1.2. AXE 3 – Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base

L'amélioration de l'accès des populations congolaises aux services sociaux de base s'inscrit comme la deuxième priorité du Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. La politique qui sous-tend l'axe 3 du DSRP vise à permettre un accès équitable à une éducation de qualité pour tous et l'amélioration des conditions de vie pour tous.

1.2.1. Education de base et secondaire

L'état d'avancement des actions menées à ce niveau se résume comme suit :

Les capacités humaines ont été renforcées par le recrutement de 1 800 enseignants en 2008. L'effort qui a commencé en 2006 s'est accéléré en 2008 avec le recrutement de nouveaux enseignants et la régularisation de la situation des

bénévoles qui ont le niveau requis pour tenir une classe. La suppression des postes des fonctionnaires fictifs a été réalisée, elle pourrait se poursuivre en cas de nécessité.

En matière **d'équipements et d'infrastructures**, 654 salles de classe ont été réhabilitées, 111 blocs administratifs, 25 logements administratifs et 66 latrines ont été construits, 12.813 tables banc ont été acquis, 706 bureaux, 861 chaises et 562 armoires ont été mis à la disposition des administrations dans les écoles.

Pour ce qui concerne **les manuels**, la direction générale de l'éducation de base et la direction générale de l'enseignement secondaire ont acquis 12.400 manuels pour l'enseignement primaire et 24.836 manuels pour le secondaire (dont 18.973 pour le collège et 5.863 pour le lycée) au profit des élèves. L'INRAP a reçu 246.077 livres, dont 194.466 livres de lecture au primaire, 28.993 livres de français au collège, et 11.378 livres de sciences physiques. 273.960 manuels des élèves, 19.715 guides des maîtres dans les écoles primaires ainsi que 268.828 manuels pour le secondaire 1er cycle ont été distribués sur toute l'étendue du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Éducation de Base (PRAEBASE).

De l'amélioration de la gestion du secteur

Le processus de mise en place du système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) a démarré par les actions de formation et une enquête pilote dans le département des Plateaux. Les chargés des statistiques ont été formés aux tâches de supervision et de gestion des bases de données. Les cadres de la direction des études et de la planification scolaire ont été initiés à l'utilisation des logiciels ACCESS, SPSS dans le cadre de la mise en place du SIGE et de l'élaboration de la carte scolaire. A terme, l'expérience du département des plateaux dans la mise en place d'une carte scolaire sera transposée dans les autres départements du pays, en mettant à profit les données démographiques désagrégées au niveau départemental.

De l'amélioration de la qualité des services et de la condition enseignante

Des actions ont été engagées sur la formation continue des enseignants, la dotation des enseignants en guides pédagogiques, la mise à la disposition des directeurs départementaux de l'enseignement, des ressources financières pour assurer le fonctionnement des établissements scolaires, des inspections, et de directions départementales de l'enseignement.

De façon globale, les mesures susmentionnées et bien d'autres actions engagées depuis 2006 dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP intérimaire ont eu un impact assez significatif sur l'éducation. En effet, comparativement à 2005, on a relevé une amélioration de certains indicateurs de l'éducation. Les taux bruts d'admission et de scolarisation au primaire, sont passés respectivement de 71,9% et 111% en 2005 à 104% et 114% en 2008. Le taux brut de scolarisation au secondaire 1^{er} cycle quant à lui a évolué de 61% en 2005 à 65% en 2008. S'agissant des indicateurs d'efficacité, les taux d'achèvement au primaire et de transition du primaire au secondaire 1^{er} cycle ont connu une augmentation, passant respectivement de 73% et 68% en 2005 à 77% et 82% en 2008. De même, les taux d'achèvement et de rétention au 1^{er} cycle et le taux de transition du secondaire 1^{er} cycle au secondaire 2^{ème} cycle se sont améliorés passant de 20,8%, 60,4% et 21% en 2005 à 43%, 76% et 43% en 2008.

On notera l'appui de la Banque Mondiale par le PRAEBASE qui s'est terminé en 2008. Il est prévu la mise en place d'un nouveau projet pour prolonger cette action.

1.2.1. Enseignement technique et professionnel

En 2008, les efforts du Gouvernement dans ce domaine ont

été orientés vers **la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures** à travers le territoire national. Les actions suivantes ont été engagées : la construction du lycée technique OCH de Pointe-Noire, la construction et l'équipement de l'ENI de Brazzaville et la poursuite des travaux de construction du lycée d'enseignement professionnel du 8 mars à Brazzaville (achevé à 80%), la construction de l'atelier de génie civil au lycée technique 5 février, la construction de deux CEFA à Pointe-Noire et Brazzaville qui s'achèvera en 2009, la construction de la clinique pédagogique (achevée à 90%) et la réhabilitation et l'équipement du CMI de Boundji. Les études pour la construction de l'école de pêche de Mossaka et pour la construction du lycée technique des NTIC de Brazzaville ont été réalisées et leurs constructions démarreront respectivement en 2009 et 2011.

Le ministère a achevé la réfection de ses locaux et l'équipement de son centre de documentation et d'information ainsi que la construction de la salle de conférence.

Il est également prévu l'achèvement des travaux en cours et le démarrage de la construction du LTA de Sibiti et du LAAC de Brazzaville, la réhabilitation et l'aménagement du collège technique de Makoua, et la construction de l'internat des CEFA de Botala et Gamboma.

La réactualisation des programmes de formation est en cours. De même, un accès gratuit aux livres est proposé au public.

1.2.1. Enseignement supérieur

Les activités relatives à **la déconcentration de l'enseignement supérieur** ont porté essentiellement, à ce stade de la mise en œuvre de la SRP, sur des études dont :

- l'élaboration du schéma de déconcentration de l'Enseignement supérieur au Congo (SDES). Le SDES, qui est déjà dans les circuits administratifs habituels, est un document de politique de développement de l'Enseignement Supérieur au Congo devant déboucher sur une loi de programmation du sous secteur en 2009 ;
- la réalisation des documents techniques du projet de construction de l'Ecole Supérieure d'Agro-industrie d'Oyo. Les études de faisabilité, préalables à l'édification des bâtiments, sont complètement terminées, et devraient aboutir en 2010 au démarrage des travaux de construction;
- l'élaboration du plan de masse du projet de reconfiguration de l'Université Marien NGOUABI (Marien NGOUABI 1 et Marien NGOUABI 2) qui esquisse le zoning d'implantation spatiale des différents établissements à réaliser sur les sites « Marien NGOUABI 1 » et « Marien NGOUABI 2 » est en cours d'élaboration. Le démarrage des travaux devrait se faire en 2009 avec la construction du bâtiment de l'Institut Supérieur de Gestion, celui de la Faculté des Sciences Economiques, d'un nouvel amphithéâtre, d'une résidence universitaire ainsi que la construction d'une grande bibliothèque universitaire pour le site de « Marien NGOUABI 1 ».

Le **renforcement des capacités institutionnelles et humaines** a concerné : la construction du centre de documentation en sciences sociales et humaines, l'ouverture d'un cyberspace universitaire avec le concours de l'Ambassade des Etats Unis et du PNUD, l'inauguration et la mise en service du Campus Numérique Francophone de Brazzaville, le démarrage de la deuxième étape du projet COSELEARN, équipement de la salle multimédia de l'ENS, le recrutement de 61 enseignants et de 13 non enseignants. Quelques sessions de formation et de recyclage des enseignants (initiative TTISSA-UNESCO) et des personnels non enseignants mais de manière insuffisante. Par ailleurs, on notera le début des travaux de réhabilitation des logements et restaurants universitaires.

La **mise en conformité des programmes diplômants** avec les standards internationaux a fait une avancée par : l'introduction, dès la rentrée 2007-2008 pour certains établissements de l'université Marien NGOUABI des standards académiques

LMD, la signature du décret n° 2008-127 du 23 juin 2008 réglementant l'exercice de l'enseignement privé. Les textes d'application sont en cours d'adoption.

La réduction des disparités entre les femmes et les hommes à l'université : En 2007-2008, l'enseignement supérieur comptait 5 447 garçons boursiers et 2 386 filles boursières (soit 30,45%) dont 18,69% dans les filières scientifiques. A l'étranger, on compte 1253 filles pour 1615 garçons soit 43,69% de filles.

Le corps enseignant est composé de 11,48% de femmes.

1.2.1. Santé

L'objectif général du secteur est d'assurer et améliorer l'état de santé de la population, celui de la femme et de l'enfant en particulier par la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (PNDS). Cela se traduit par le renforcement des capacités de leadership, de gestion et de fonctionnement d'un système de santé décentralisé, par la réhabilitation, la construction et l'équipement des formations sanitaires, par l'amélioration de l'accès au paquet essentiel de soins et de services (PESS) de qualité et par le développement de la santé maternelle et infantile.

Pour ce faire, le ministère de la santé, des affaires sociales et de la famille a revu son organisation interne en fin 2008 et début 2009 par les textes suivants:

- décret 2008-25 du 31/12/2008 instituant un programme de développement des services,
- décret 2009-1 du 12/01/2009 portant organisation du ministère,
- décret 2009-2 du 12/01/2009 portant attribution et organisation de la direction générale de la santé.

Cette nouvelle organisation doit lui permettre d'améliorer son efficacité notamment en termes de coordination des services mais aussi de l'aide extérieure apportée par les partenaires.

La nouvelle organisation a pris en compte le problème de la gestion des ressources humaines par la création d'une direction des ressources humaines

Les programmes de réhabilitation, de construction et d'équipement des formations sanitaires, font l'objet d'efforts du Gouvernement qui ont porté principalement sur :

- la poursuite de la réhabilitation du Centre Hospitalier Universitaire (CHU), amorcée dans le cadre du Programme d'actions prioritaires 2007-2009 d'un coût global de 20 milliards de FCFA,
- la fin de la réhabilitation du Laboratoire National de Santé Publique et du Centre National de Santé Publique,
- à Brazzaville l'achèvement de la réhabilitation et de l'équipement de l'hôpital de Mpissa, la poursuite de la construction de l'hôpital de Tsiémé, l'achèvement de la modernisation de l'hôpital des Armées Pierre MOBENGO et la poursuite de la rénovation de l'hôpital mère-enfant Blanche GOMEZ.
- à l'intérieur du pays, la réhabilitation de l'hôpital d'Impfondo, de Dolisie, d'Owando, la modernisation / construction des établissements sanitaires de Pointe-Noire, et la poursuite de la construction de l'hôpital général spécialisé d'Oyo (200 lits),
- la construction et la réhabilitation de formations sanitaires telles que les Centres de Santé Intégrés (CSI) à PMAS et PMAE, ainsi que leur dotation en ouvrages d'élimination des déchets biomédicaux et d'approvisionnement en eau potable.

Dans le cadre de **l'amélioration de la qualité des soins**, on notera la révision des ordinogrammes adultes et enfants, l'élaboration des schémas thérapeutiques standardisés pour les hôpitaux de base, l'élaboration des normes et procédures

en santé de la reproduction.

L'accès aux soins de santé pour les mères, le nouveau-né et l'enfant a été amélioré par les actions suivantes: la formation continue du personnel de santé, la diffusion dans toutes les circonscriptions socio-sanitaires des normes et procédures en santé de la reproduction, la dotation en équipement de base, médicaments et kit des soins obstétricaux essentiels et d'urgences des CSI à PMAE. La mise en place de la gratuité du traitement contre le paludisme pour les enfants de zéro à quinze ans et les femmes enceintes.

En matière de **lutte contre les maladies**, la lutte contre le paludisme a vu la révision des procédures de prise en charge des accès palustres et l'élaboration et la publication des textes rendant applicables cette directive, la formation de 360 agents de santé pour la prise en charge correcte des cas de paludisme et de la gestion des médicaments antipaludiques au niveau des CSI, l'approvisionnement et distribution des médicaments antipaludiques. La réalisation de tous ces intrants a permis de couvrir 81,9% des CSI opérationnels en matière de gratuité du traitement du paludisme sous sa forme simple. L'opération « distribution de plus d'un million de moustiquaires imprégnées » de longue durée aux femmes enceintes s'est poursuivie.

Dans le cadre de la **lutte contre la tuberculose**, un nouveau guide de lutte contre la tuberculose actualisé a été validé et mis en application. Au 8^{ème} round du Fonds Mondial, on signalera l'approbation de la proposition d'admission en catégorie 2B. Les capacités d'analyse ont été renforcées par la formation à Cotonou de deux laborantins à la microscopie et au dépistage du VIH par les tests rapides.

La vaccination a couvert plus de 90 % des enfants de moins de un an contre les principales maladies grâce au Programme Elargi de Vaccination (PEV).

Dans le cadre de **l'amélioration de la disponibilité des médicaments** des efforts ont été faits au niveau de la Congolaise des Médicaments Essentiels Génériques (COMEG) à travers :

- la réhabilitation et un complément en équipement,
- un renforcement des capacités humaines par des formations et par l'embauche de deux pharmaciens (un prévu encore en 2009),
- la mise en place d'une gestion informatisée,
- l'élaboration d'un manuel de gestion,
- la révision de la liste des MEG et une évaluation des besoins réels (appui OMS).

Le secteur de la santé est un secteur majeur de l'aide internationale au Congo et c'est aussi le secteur où l'action des bailleurs de fonds est la mieux coordonnée à travers le PNDS.

Le Projet d'appui au système national de santé (PASCOP), lancé en septembre 2004, avec un montant de 9.570.000 \$, vise l'amélioration de l'état de santé de la population congolaise pour lui permettre de mieux participer au développement socio-économique du pays. Cet appui européen achevé en 2008 a notamment permis de mettre en place une centrale d'achat chargée des acquisitions et de l'approvisionnement des hôpitaux et centres de santé en médicaments essentiels génériques (COMEG). La stratégie de coopération UE-Congo pour le 10^{ème} FED prévoit un budget de 6,2 millions \$ dans ce domaine, sur la période 2008-2013. Il y est notamment prévu de poursuivre l'appui au secteur pharmaceutique (COMEG) ainsi que le renforcement des ressources humaines.

On signalera la mise en œuvre en partenariat avec la Banque Mondiale du Programme de Développement des Services de Santé (PDSS) qui a été mis en place par le décret 2008-5 du 31 décembre 2008. Ce programme a pour objectif de contribuer au renforcement du système de santé et d'améliorer l'état

général de la santé de la population, en particulier des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

1.2.1. Eau et assainissement

L'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable est un défi majeur pour le Gouvernement. Le secteur a pour objectif principal d'améliorer l'accès à l'eau potable et de développer les infrastructures d'assainissement. La politique de décentralisation amorcée dans le pays prévoit en particulier le transfert de compétences aux collectivités locales (Loi n°10-2003 du 06 février 2003). Ces dernières sont donc appelées à assurer des missions spécifiques dans le domaine de l'eau. Mais ce transfert des compétences se heurte, entre autres, à la faiblesse généralisée des ressources humaines, matérielles et financières.

Eau

Des progrès notables ont été enregistrés en 2008 notamment par **l'élaboration et la publication des textes suivants**:

- le décret n°2008-66 du 03 avril 2008 portant approbation des statuts de l'organe de régulation du secteur de l'eau (ARSE),
- le décret n°2008-67 du 03 avril 2008 fixant organisation et fonctionnement du conseil consultatif de l'eau,
- le décret n°2008-85 du 16 avril 2008 fixant les modalités et les conditions d'exercice de l'activité de production de l'eau,
- le décret n°2008-559 du 28 novembre 2008 portant approbation des statuts du fonds de développement du secteur de l'eau,
- la loi 38-2008 du 31 décembre 2008 portant création de l'agence nationale de l'hydraulique rurale (ANHRYR).

On note par ailleurs en ce qui concerne **la réhabilitation et le développement des infrastructures**, des actions réalisées en 2008 et début 2009 : la pose de la première pierre pour la construction d'une deuxième usine de traitement d'eau potable à Brazzaville à Djiri, les études de faisabilité sur la réhabilitation et l'extension des SAEP de Brazzaville et de Pointe-Noire financées par le Fonds Africain de l'Eau (FAE), la réhabilitation et l'extension des systèmes d'alimentation en eau potable des villes d'Owando, d'Oyo, Mossaka et Sibiti, la commande de quatre (4) potablocs pour Brazzaville, la réalisation de trois (3) forages à Pointe-Noire, le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de cinq cents (500) points d'eau en zone rurale (sur fonds IPPTE).

En 2009, les quatre (4) potablocs seront installés à Brazzaville, de nouveaux forages sont prévus à Pointe-Noire, les 500 points d'eau en milieu rural seront réalisés. Par ailleurs, les études concernant les réseaux de distribution d'eau de Brazzaville et de Pointe-Noire devraient déboucher sur des appels d'offres pour la réalisation de ces travaux. Le contrôle de la qualité de l'eau va faire l'objet d'un appel d'offres à lancer en 2009 pour la mise en place d'un laboratoire de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, une stratégie du secteur est en cours d'élaboration qui prendra en compte un programme de restructuration financière et technique de la Société Nationale de Distribution de l'Eau (SNDE).

Assainissement

La vulgarisation des techniques adaptées et à faible coût des excréta en milieu urbain, péri-urbain et rural en eau, assainissement et hygiène (WASH) font l'objet d'un projet financé par l'UNICEF et exécuté par les ONG sous la conduite de la Direction Générale de l'Hydraulique. Les activités conduites en 2008 ont permis la mise en place d'une société de collecte, de traitement des déchets solides à Brazzaville.

Des études de faisabilité ont été réalisées pour la réhabilitation et l'extension des systèmes d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales à Brazzaville et Pointe-Noire ; ces études ont été financées par le FAE et l'AFD. Sous la conduite technique

de la Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Hygiène Générale des actions de vulgarisation des techniques adaptées et à faible coût en milieu urbain, péri-urbain et rural des systèmes d'évacuation des excréta ont été menées par le Centre Régional pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (CREPA), l'UNICEF et les ONG.

Une table ronde des bailleurs de fonds a été organisée le 03 mars 2009 sur le projet de réhabilitation et d'extension des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire en vue de la mobilisation des fonds. A cette occasion, une plate forme de coordination de mobilisation de fonds et du suivi des projets a été proposée par le Gouvernement et les différents partenaires au développement. La mise en œuvre de ces projets commencera en 2009.

1.2.1. Habitat

L'objectif du Gouvernement dans le domaine de l'habitat est de promouvoir l'accès des populations à un cadre de vie convenable et à un logement décent pour le plus grand nombre. Il a d'abord mis l'accent sur la construction de logements sociaux dans les grands centres urbains.

Les actions réalisées en 2008 se résument à la poursuite du programme prioritaire de « construction de 10 000 logements sociaux ». Depuis 2005, ce programme s'exécute sur la base d'un accord de partenariat public-privé entre la Société de Promotion et de Gestion Immobilière (SOPROGI) du Congo et WIETC société de droit chinois dans les sites de Brazzaville (Bacongo, Camp Clairon), Pointe Noire (la Loya), Oyo, Kindamba et Owando.

L'année 2009 verra le démarrage d'un nouveau partenariat stratégique avec le gouvernement chinois pour l'exécution du même programme sur les sites de Mpila et Camp 15 août à Brazzaville.

1.2.2. Recherche scientifique et innovation technologique

La loi 15-95 du 07/09/1995 portant orientation et programmation du développement scientifique et technologique prévoyait trois organes. Seule la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technologique fonctionnait jusqu'à 2008, année au cours de laquelle ont été mise en place les deux autres : le Conseil Supérieur de la Science et de la Technologie (première session le 08/01/2008) et Comité Interministériel de la Science et de la Technologie (première session le 26/01/2008). De même, le ministère a rendu fonctionnel le Conseil Scientifique des Centres de Recherche. Divers documents stratégiques ont été élaborés et attendent la validation en Conseil des Ministres ; il s'agit du document de politique nationale pour le développement de la science et de la technologie, du plan national de développement scientifique et technique, et des programmes mobilisateurs de recherche scientifique et technologique pour le développement économique et social de la République du Congo.

On notera que des actions de réhabilitation des centres de recherche, et des acquisitions de moyens roulants et d'équipements scientifiques ont été réalisées en 2008. L'aménagement de l'herbier national est en cours.

1.2.3. Culture et arts

La Loi portant orientation de la politique culturelle a été adoptée au Parlement en décembre 2008 et concerne essentiellement le domaine de la **protection du patrimoine historique et culturel**, et le domaine de la **promotion de la culture** que des actions ont été réalisées.

La toiture de la Cathédrale Sainte Anne du Congo a été réhabilitée, et les travaux de réhabilitation de la bibliothèque nationale sont en voie d'achèvement.

Les salles de spectacle du Centre de formation et de recherche en art dramatique (CFRAD) et du centre Sony Labou Tansi, ont été réhabilitées.

L'étude de faisabilité de la cité du Festival panafricain de musique (FESPAM) et du palais de la culture a été réalisée. On notera aussi les travaux sur la construction des monuments du septennat qui sont progressivement livrés au Gouvernement .

Les **actions prioritaires pour 2009** seront constituées par le début de la mise en application de la Loi portant orientation de la politique culturelle et le démarrage de la construction de la cité du FESPAM et du Palais de la Culture, la réhabilitation du musée national, et la réhabilitation des archives nationales.

1.2.4. Sports

Les textes d'application de la Loi 11-2000 du 31/07/2000 portant organisation et développement des activités physiques et sportives ont été élaborés et transmis au SGG. Le document de politique nationale du sport est en cours d'élaboration.

Les **compétitions** ont été organisées au niveau départemental et national. On notera la création du championnat national 'direct' de foot-ball qui se déroule pour la première fois pour la saison 2008-2009. La participation a été étendue aux compétitions internationales par une participation accrue aux compétitions de la sous-région. Les équipes nationales de foot-ball ont suivi des stages en France pour les garçons et en Allemagne pour les filles.

Au niveau des **infrastructures**, le stade de Dolisie et celui d'Owando ont été achevés et vont être inaugurés courant 2009. Les travaux de construction du gymnase d'Oyo se sont poursuivis. Le stade MASSAMBA DEBAH a été mis aux normes FIFA par des travaux concernant : la toiture, les barrières de protection, l'installation de sièges, la création d'un tunnel et l'amélioration du dispositif d'évacuation.

Des **formations** ont eues lieu localement à destination des encadreurs dans les différentes disciplines et des formations ont été suivies au niveau des fédérations africaines par le corps arbitral.

1.3. AXE 4 – Environnement social et intégration des groupes vulnérables

La politique du gouvernement en matière d'environnement social et d'intégration des groupes vulnérables vise les domaines prioritaires suivant : l'amélioration des conditions de travail, le renversement de la tendance à la hausse du chômage, et la redynamisation des caisses de sécurité sociales existantes et l'élargissement de la couverture sociale aux couches les plus vulnérables de la population.

1.3.1. Protection sociale

L'état d'avancement des actions programmées est le suivant. Un avant-projet de loi instituant le système de sécurité sociale en République du Congo et les avants projets mettant en place le régime de la famille et de l'enfance en difficulté et le régime d'assurance des hautes personnalités ont été transmis au gouvernement .

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a été dotée d'un conseil d'administration qui fonctionne. L'avant projet de loi modifiant la loi 004/86 du 25/02/1986 portant création de la CNSS est actuellement au SGG. De même, le projet de loi qui transforme la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) en établissement public administratif doté de l'autonomie financière a été soumis à l'examen du SGG.

Pour permettre de moderniser et d'améliorer la gestion des caisses de sécurité sociale et de pensions, un processus d'informatisation est en cours.

Il convient de noter la mise en place de l'automatisation des départs à la retraite pour les fonctionnaires et le paiement régulier des pensions par la CRF et la CNSS.

La création de trois nouveaux régimes (assurance maladie, personnes vivant avec handicap et étudiants), l'informatisation et le renforcement des capacités humaines et matérielles de la CRF et de la CNSS sont prévues en 2009.

La réforme du secteur de la solidarité nationale est en cours à commencer par un avant-projet de cadre juridique qui a été élaboré et qui se trouve actuellement au SGG.

1.3.2. Emploi et conditions de travail

Le Gouvernement est soucieux de développer l'emploi et d'améliorer les conditions de travail. Il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale de l'emploi axée notamment sur : la promotion de l'emploi dans le secteur privé, le développement de la formation professionnelle, la promotion des activités de haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Il s'agit également d'améliorer le cadre législatif et réglementaire du travail, de développer la prise en compte de la santé et des risques professionnels des travailleurs des secteurs public et privé.

Sur le plan institutionnel, le projet de document de politique nationale de l'emploi élaboré en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT) est actuellement soumis à l'examen du gouvernement . Le projet d'arrêté instituant le Comité national de dialogue social a été soumis à l'examen du SGG.

De nouveaux emplois ont pu être créés.

La Fonction publique a recruté environ 25.000 agents depuis 2005.

Dans le secteur privé, on notera la création de 10.000 emplois dans le secteur de la transformation industrielle du bois, la création de 2.000 nouveaux emplois dans les différentes filières industrielles, 5.000 emplois dans le cadre de l'exécution du programme de municipalisation accélérée.

17.000 offres d'emplois ont été rendues disponibles par la relance du secteur privé, toutes branches d'activités confondues.

Au niveau de la fonction publique, on notera en 2008 la réservation de 58 postes pour les handicapés dans le secteur santé.

Les arriérés des salaires dus aux agents de l'Etat ont été régulièrement payés selon le plan d'apurement du gouvernement , et le versement des pensions de retraite s'effectue à bonne date. Le SMIG a été relevé en 2008 (décret 2008-942 du 31 décembre 2008) pour passer de 40 370 à 50 400 F CFA.

La révision du code du travail a été différée en 2008 parce qu'elle dépendait de la révision de la législation du travail au niveau OHADA qui a pris du retard. Finalement cette révision se fera en 2009.

1.3.3. Enfance

L'objectif général en matière de protection des enfants est de créer un environnement protecteur capable de garantir la survie, le développement et le bien être des enfants.

La mise en place en 2008 des Bureaux du Parlement des enfants a été faite dans tous les départements du Congo et ainsi que celle du Bureau national du parlement à Brazzaville. La célébration de la journée de l'enfant africain a bien eu lieu au Congo.

Plus de 40.000 actes de naissance ont été gratuitement distribués dont 5.000 au cours des dix derniers mois au profit des enfants bantous et autochtones non déclarés à l'Etat civil dans

les départements ci-après : Pool, Pointe-Noire, Likouala, Niari, Cuvette, Plateaux, Sangha et Kouilou. On notera que ces remises d'actes de naissance se sont accompagnées de distribution de moustiquaires imprégnés et de produits déparasitants.

La dotation en kits scolaires aux enfants orphelins ou issus des familles vulnérables s'est poursuivie en 2008 avec 2 133 kits distribués. On notera le passage à l'échelle nationale du projet de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables avec 15.000 enfants pris en charge.

Le projet de réintégration familiale des enfants de la rue, déjà mis en œuvre à Pointe-Noire depuis 2007, a été étendu à Brazzaville en 2008. Ce projet a permis le regroupement familial de 100 enfants. Dans la même activité, on signalera aussi en 2008 le début de la construction d'une pouponnière à Dolisie et l'ouverture de deux pouponnières pour enfants abandonnés à Brazzaville. Pour consolider ces efforts, un code de protection de l'enfance a été proposé et est en cours d'adoption au parlement.

1.3.4. Jeunesse

L'objectif principal vise la réduction de la vulnérabilité des jeunes en vue de leur insertion et réinsertion sociale et économique.

Au niveau de l'emploi, les statistiques de 2005 révèlent qu'un (1) actif sur trois (3) était au chômage dont 37% dans la tranche de 20 à 24 ans et 27% dans la tranche de 25 à 30 ans. Ce qui montre que 64 % des chômeurs appartient à la tranche d'âge de 20 à 30 ans.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre des programmes spécifiques de promotion de l'emploi : Dispositif d'Occupation des Jeunes aux Travaux d'Intérêt Collectif (DOJETIC), Programme Emploi Diplôme (PED), Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux (PADER) et Programme d'Auto-emploi et de Micro-Entreprise (PAME). Une commission a été mise en place pour élaborer une politique nationale de la jeunesse. Ce document est disponible et fera prochainement l'objet d'une validation lors d'une conférence nationale de la jeunesse qui doit être organisée en 2009. Un plan d'action, associé à cette politique, est également disponible. On rappellera que le document national de politique de l'emploi renferme un volet spécifique « jeunes ».

La Charte africaine de la jeunesse a été signée par le Congo en février 2008 mais n'a pas encore été ratifiée. Le projet de loi portant ratification a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement. Une conférence-débat a été organisée avec l'appui du PNUD autour de la Charte africaine de la jeunesse en 2008.

Les textes d'application de la loi 9-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse ont aussi été transmis au SGG en 2008.

Au niveau de la santé, le ministère de la santé, des affaires sociales et de la famille a appuyé 200 filles mères pour leur permettre d'accéder à des activités génératrices de revenu en 2008.

La construction de trois **centres d'insertion des jeunes** est en cours à Otsendé, Odibé et Kindamba. Un centre de loisirs est déjà fonctionnel à Ouenzé (Brazzaville). L'achèvement des travaux des trois centres d'insertion, et la réhabilitation du centre de loisirs du Djoué sont également prévues en 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 03 décembre 2008 entre le gouvernement de la République du Congo et la commission de l'Union Africaine, il se réalise un projet pilote de formation technique et professionnel non formel et de réinsertion des jeunes au profit de cent dix (110) apprenants, dans les filières des NTIC, d'élevage

porcin, de la pisciculture, du maraîchage, de la couture, de la soudure, de la coiffure et du machinisme agricole. Ce programme est d'une durée de douze mois.

1.3.6. Peuples autochtones

Les peuples autochtones, longtemps considérés comme des citoyens de seconde zone et laissés pour compte, constituent la couche la plus marginalisée et la plus vulnérable de la population congolaise.

Un plan national en faveur des peuples autochtones portant sur la période 2009-2013 a été élaboré en 2008 ; sa mise en œuvre a débuté en 2009.

Le Ministère de la Santé, de l'Action Sociale et de la Famille a tenu trois ateliers sur la planification de l'amélioration de la qualité de vie des peuples autochtones à Impfondo, Ouessou et Bélé (Gamboma). Ces ateliers ont permis l'élaboration d'un plan d'action national sur les peuples autochtones pour la période 2009-2013.

Des actes de naissance ont été distribués pour 2.102 enfants autochtones en 2008. Des kits scolaires ont été distribués aux enfants autochtones.

Il est programmé en 2009 une étude sur les sans mélanine pour mieux les connaître afin d'élaborer une stratégie d'aide et de prise en charge.

1.3.6 Education spécialisée

L'objectif général est d'améliorer l'accès à la scolarisation des enfants vivant avec handicap. Les stratégies retenues concernent : le renforcement des capacités humaines, techniques, et institutionnelles, l'accès des personnes handicapées à une éducation de qualité et à une scolarisation adaptée, la mise à l'échelle de l'expérience de l'intégration scolaire avec ou sans accompagnement éducatif ou pédagogique

Une étude sur la revitalisation du secteur de la rééducation et de l'appareillage orthopédique a été réalisée dont le rapport a été validé en février 2009. Dans ce domaine, on notera la réouverture le 6 avril 2008 du centre de rééducation fonctionnelle d'Owando et le 22 octobre 2008 de l'atelier de fabrication de tricycles du centre national d'appareillage orthopédique de Brazzaville.

La poursuite de l'expérience d'intégration d'enfants handicapés dans le système d'enseignement normal a permis l'inscription de 6 étudiants aveugles à la faculté des lettres et sciences humaines de l'université Marien NGOUABI. Dans la même ligne, un film documentaire intitulé « Insertion scolaire des jeunes aveugles » a été réalisé et commence à être diffusé.

Le projet « Contribution à la formation des jeunes handicapés et à leur insertion dans la vie active à l'artisanat » appuyé par l'UNESCO, a permis l'installation de 89 handicapés après apprentissage d'un métier auprès des artisans à Brazzaville.

Une discrimination positive en faveur des handicapés physiques est exécutoire au ministère de la santé, des affaires sociales et de la famille, en ce qui concerne l'attribution des postes budgétaires dont le quota réservé est fixé à 10%.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, 25 pairs éducateurs ont été formés pour intervenir au niveau des associations d'handicapés.

1.5 AXE 5 – Lutte contre le VIH/SIDA

La République du Congo est fermement engagée dans la lutte contre le SIDA afin de réduire le taux de nouvelles infections et de doter le pays d'une stratégie de prévention et de prise en charge des personnes vivant avec le virus. L'objectif de cette lutte est l'intensification des activités de prévention au niveau communautaire, sur les lieux de travail et en milieu des soins,

l'amélioration de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées, l'amélioration de l'approvisionnement et de la distribution des ARV et des consommables, le renforcement du système de suivi évaluation et de la surveillance épidémiologique, et le renforcement des partenariats public, privé et société civile. On notera

Au niveau de la prévention de la transmission sexuelle

(i) dans **le cadre de la prévention auprès de la population générale** : la stratégie nationale de communication a été élaborée avec l'appui technique et financier de l'UNFPA et la Banque mondiale, en prenant en considération la dimension culturelle de la prévention et le genre ; deux kermesses Sida Vacances (KERSIVAC) ont été organisées à Brazzaville et Pointe-Noire ce qui a permis de mobiliser en 28 jours plus de 61.250 personnes et 1.500 d'entre elles ont fait la démarche du dépistage ; deux (2) émissions « communauté et sida » et « stop sida » sont hebdomadairement diffusées à DRTV et Télé Congo ; un partenariat entre la fondation MTN, l'association Serment Universel et le SEP/CNLS a permis de mettre en place une ligne téléphonique d'informations, de conseils et d'orientations sur le VIH/Sida. Environ 8.970 appels sont reçus par jour. Au total 168.947 appels ont été reçus et traités en 2008 ;

(ii) dans **le cadre de la réponse sectorielle des ministères autres que la santé** (en milieu scolaire, universitaire, carcérale et de la force publique) : 735 pairs éducateurs et 271 prestataires en communication sociale ont été formés. En 2008, 47.695 personnes ont été couvertes par les activités de pair éducation et 61.413 par la communication sociale grâce à 963 pairs éducateurs et 485 prestataires formés ;

(iii) dans **le cadre de la distribution et la vente des préservatifs**, au total 6.582.119 préservatifs ont été distribués ou vendus dont 644.518 masculins et 137.001 féminins. Cent trois (103) centres publics, confessionnels et privés offrent le conseil et le dépistage volontaire du VIH sur toute l'étendue du territoire national. 72.191 personnes ont été reçues dont 63.460 ont été pré conseillées (88%) et 62.063 ont fait le dépistage, soit 98% du taux d'acceptation. Les personnes dépistées positives sont au nombre de 8.213 ;

(iv) dans **le cadre de la réponse de la société civile**, 93 ONG ont assuré les activités de prévention en milieu communautaire. Elles ont couvert 70826 personnes par les activités de pair éducation et 61.413 par la communication sociale grâce à 963 pairs éducateurs et 485 prestataires formés ;

(v) dans le cadre du **contrôle des infections sexuellement transmissibles (IST)** : quatre vingt sept (87) centres publics, privés et confessionnels offrent la prise en charge gratuite des infections sexuellement transmissibles (IST) selon l'approche syndromique. Au total, 37.105 cas d'IST ont été traités gratuitement en 2008.

(vi) dans **le cadre de la prévention de la transmission sanguine**, toutes les 35.350 poches de sang cédées pour la transfusion sanguine ont été testées au VIH et à l'hépatite B au cours de l'année 2008 ;

Au niveau de l'amélioration de la prise en charge

(i) dans **le cadre de la prise en charge médicale**, 37 centres publics, privés et confessionnels assurent la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH/Sida (PVVIH) sur toute l'étendue du territoire national. La file active est de 11.526 dont 8.856 sont sous ARV, soit 76,8%.

(ii) dans **le cadre de la prise en charge des OEV**, en 2008, 15.895 orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) ont bénéficié d'une prise en charge (médicale, scolaire ...) et 859 tuteurs ont reçu un appui pour développer les activités génératrices de revenus (AGR).

(iii) dans **le cadre de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant**, 71 structures sanitaires publiques, privées et confessionnelles assurent le conseil et le

dépistage volontaire des femmes en grossesse dans la consultation prénatale (CPN) et 21 autres assurent la prise en charge des femmes enceintes séropositives. Au total, 33.759 femmes en grossesse ont été reçues à la CPN dont 29.398 ont été pré conseillées (87%) et 23.530 ont fait le dépistage parmi les femmes pré conseillées, soit 80% du taux d'acceptation. 919 femmes en grossesse ont été dépistées séropositives au VIH dont 350 sont sous ARV.

Approche et distribution des ARV

Après la rupture de médicaments, réactifs et consommables observée de mai à juin 2008, de gros efforts ont été fournis par le gouvernement et les partenaires pour rendre disponibles les fonds nécessaires à l'acquisition des produits pharmaceutiques dans tous les départements.

En matière de lutte contre le VIH/SIDA, le **Fonds mondial contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme** est le principal bailleur de fonds ; ces fonds sont mis en œuvre par le Secrétariat Exécutif Permanent du Comité national de lutte contre le SIDA (SEP/CNLS). Sur la composante SIDA, le Fonds mondial a affecté 45 M US \$ au Congo, pour la période 2006-2011. La **Banque Mondiale** est le second bailleur, avec un important projet de lutte contre le VIH/SIDA, initié en 2004 (19 M US \$), qui vise à ralentir la propagation du VIH/SIDA et à renforcer le soutien et les soins aux personnes infectées ou affectées par le VIH.

L'**UNICEF** intervient dans le domaine de la prévention de la transmission mère-enfant, la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables vivant avec le VIH et la prévention parmi les jeunes. L'**UNFPA** dans la prévention du VIH/SIDA dans le cadre des services de santé sexuelle et de la reproduction. Le **PAM** fournit de son côté un appui alimentaire aux malades du VIH/SIDA. La **Croix-Rouge française** met en œuvre un programme de renforcement des deux centres de traitement ambulatoire de Brazzaville et de Pointe Noire pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. La **Coopération française** fournit un appui à la lutte contre le VIH/SIDA par la mise à disposition d'une assistance technique auprès du SEP/CNLS.

CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

Contraintes

L'état des lieux de la première année de la mise en œuvre du DSRP fait apparaître un certain nombre de contraintes endogènes et exogènes.

Contraintes endogènes

Les ressources humaines de l'administration

Les insuffisances relevées au niveau des capacités au plan sectoriel ont conduit à la mise en place d'un plan des réformes pour l'amélioration des performances de l'administration. Il est en effet difficile de résoudre le problème de renforcement des capacités en une seule année. De nombreuses formations ont pu être réalisées en 2008, d'autres sont programmées en 2009 et les années à venir. Au regard de ce qui précède, un plan pour le renforcement des capacités dans le domaine économique et financier a été élaboré et est en cours de mise en œuvre avec l'appui des partenaires au développement.

Le niveau de la planification stratégique

L'approche actuelle, adoptée par le Gouvernement, est marquée par la nécessité d'établir des stratégies sectorielles cohérentes avec les axes du DSRP. L'élaboration du PAO du DSRP a amené à plus de réflexion dans ce domaine. A ce jour, quelques ministères ont mis en place des stratégies, et déterminé les politiques en cohérence avec le DSRP. Un plan de travail est en place pour couvrir progressivement les secteurs non encore concernés.

La gestion des investissements publics

Ce constat de gestion mitigée résulte du passé récent marqué par une situation de post-conflit et en même temps d'urgence et qui s'est traduit par une gestion à vue des investissements publics. Un début de solution a été amorcé avec l'adoption de l'architecture institutionnelle de la programmation et de la gestion des investissements publics rendue plus cohérente avec la mise en chantier du plan d'action opérationnelle de mise en œuvre de la SRP.

La formulation des projets sectoriels

La situation varie selon les ministères sectoriels, mais globalement, ces études restent peu nombreuses et les dossiers des projets non étudiés ne permettent pas le plus souvent de juger de leur cohérence avec les objectifs et les priorités de lutte contre la pauvreté, d'apprécier leur rentabilité économique et sociale, et de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation à même de mesurer l'impact du projet.

L'exécution de la commande publique.

On relève au niveau de la plupart des ministères sectoriels des difficultés de décaissement des crédits budgétaires. Avec la réforme de la chaîne de dépenses, il s'offre une dynamique nouvelle de financement des projets.

Par ailleurs, La mise en application du nouveau code des marchés constitue un réel espoir de rationalisation dans la gestion des projets.

Le suivi-évaluation.

Dans les ministères sectoriels, les opérations de suivi sont encore limitées. Beaucoup de DEP n'ont pas les moyens matériels d'assurer ces missions et ne disposent pas toujours de toutes les informations techniques nécessaires pour assurer un véritable suivi des projets. Toutefois, au ministère du plan et de l'aménagement du territoire, il s'effectue deux fois par an une mission d'évaluation, qui abouti à la production d'un rapport sur l'exécution financière et physique des projets et programmes inscrits au budget d'investissement.

La réforme en cours des missions des DEP obéit au choix de stratégie d'amélioration de la gestion financière, technique et physique des projets d'investissement.

Le développement des infrastructures

Une des contraintes majeures à la relance de la croissance économique du Congo demeure les infrastructures de communication physique et intellectuelle. Le faible développement du réseau routier (y compris les pistes rurales), les lenteurs constatées dans le redressement du CFCO et peut-être à moindre échelle du transport fluvial ont contribué au ralentissement du développement des secteurs productifs qui ne disposent pas encore des infrastructures adéquates à leur développement. Le désenclavement de l'arrière pays et une meilleure accessibilité aux zones de production sont nécessaires pour rendre plus fluide les flux des personnes et des biens et faire ainsi décoller les activités de production et de commerce. Ainsi, la mise à niveau du secteur des transports, auquel s'ajoute la fourniture des services d'électricité et des télécommunications, sera déterminante dans la cadence de développement du pays. Les perspectives d'amélioration de la fourniture des services des transports, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, d'eau et d'électricité constituent autant d'atouts de confort dans la réduction des coûts des facteurs pour une dynamique économique satisfaisante.

Contraintes exogènes

Les effets de la crise financière

La crise financière qui a éclaté vers la fin de l'année 2008 a frappé moins directement les économies des pays africains que

les pays européens. Cependant par l'intermédiaire de la baisse de consommation des matières exportées, certains pays africains se sont trouvés atteints assez rapidement. C'est le cas pour le Congo en ce qui concerne l'exportation des produits forestiers.

Le bois constitue la deuxième source de recettes après le pétrole et la baisse des exportations sur le dernier trimestre 2008 a entraîné une baisse d'activité avec une menace sur l'emploi.

Dans le secteur pétrolier, la baisse du cours de 147 \$ (cours le plus haut en 2008) à moins de 60 \$ aujourd'hui, grève sérieusement les recettes du secteur. Cet état de fait, même s'il n'a pas eu de conséquences fortes et directes sur l'exécution des dépenses en 2008, pourrait avoir un impact dans l'avenir.

Les érosions

La fin de l'année 2008 a été marquée par des érosions nombreuses consécutives à de fortes pluies. Ceci a exigé la mobilisation de crédits d'urgence perturbant ainsi la bonne exécution des dépenses sur la fin de l'exercice. Le pays fait face à un phénomène permanent d'érosions qui perturbe la réalisation des infrastructures de transport.

2.2. Performances macroéconomiques (2008-2009)

En 2009, **le taux de croissance du PIB** en termes réels va s'accroître d'environ 7,2% contre 6,4% en 2008. Cette croissance sera tirée principalement par une accélération de l'activité pétrolière qui va enregistrer une hausse de 14,9% grâce à l'entrée en production des champs d'awa paloukou et Ikalou par ENI, et de celui d'azurite par la société murphy, au retour à la normale de la production du champ de Nkossa et à la montée en puissance du puit en eau profonde de Moho Bilondo. La branche sylviculture et exploitation forestière verra sa production chuter en liaison notamment avec la baisse de 40% de la production de grumes. Le secteur hors pétrole connaîtra une croissance de l'ordre de 4,0% et sera tirée par la production de sucre, le dynamisme des BTP, télécommunications, transports maritimes et la poursuite de la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles.

Ainsi, l'évolution des activités de ces branches se présente comme suit :

- les BTP (8,7% contre 8,5% en 2008) avec la poursuite des travaux de la municipalisation accélérée dans les départements de la Cuvette et de Brazzaville, la construction des infrastructures de base (route Brazzaville-Kinkala, route Obouya-Owando-Makoua), les travaux du port de Lékéti, l'extension de l'aéroport de Maya-Maya,...
- le commerce, les restaurants et les hôtels (7,5% contre 6,0% en 2008), en prévision de l'organisation de l'élection présidentielle et du festival panafricain de musique (FES-PAM) ;
- l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche (6,8% contre 6,2% en 2008), avec la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et la diversification des Projets de Développement Rural (PRODER) ;
- les transports et les télécommunications (6,1% contre 6,8% en 2008), suite à l'extension annoncée des activités des sociétés de téléphonie mobile (Celtel, MTN, Warid) et de la Société des Télécommunications du Congo (SOTELCO) ;
- l'énergie et l'eau (1,3% contre 3,5% en 2008) avec la construction de la centrale à gaz de Djeno et la 2^{ème} usine d'adduction d'eau de Djiri.

En valeur, le PIB se situera à 3614,3 milliards contre 4435,7 milliards en 2008 soit une baisse de 22,7% en valeur nominale. Cette baisse est due essentiellement à l'hypothèse basse faite sur le prix du baril de pétrole (en moyenne 47,3 dollars US en 2009 contre 101,2 dollars US en 2008).

La croissance de l'activité réelle en 2009 sera tirée à la fois par la demande intérieure, dont la contribution sera de 4,7 points, en raison notamment du dynamisme de la consumma-

tion. La consommation globale impulserait la croissance à hauteur de 3,2 points, avec une participation respective de 2,7 points et 0,5 points de ses composantes privée et publique.

Les investissements bruts vont contribuer à hauteur de 1,5 point, du fait de la progression des dépenses en capital et de la poursuite des investissements dans les secteurs de l'industrie extractive (maintien du niveau dans le secteur pétrolier et reprise dans les autres secteurs des mines notamment celui de la potasse), des télécommunications, des transports, des industries agroalimentaires.

Les investissements publics devraient apporter 0,4 point à la croissance, grâce à la volonté du Gouvernement de doter le pays en infrastructures de base. La contribution de l'investissement du secteur non pétrolier s'établira à 0,3 point, grâce notamment aux investissements des sociétés de télécommunication cellulaire et filaire, aux aménagements du Port autonome de Pointe-Noire et dans les autres industries alimentaires.

Au niveau de la demande extérieure, la baisse des exportations du pétrole et du bois aura un impact négatif sur le solde du compte courant qui connaîtra une forte dégradation, passant de -1,7% du PIB en 2008 à -17,8% du PIB en 2009. Les exportations en valeur ont connu une forte baisse passant de 3541,2 milliards en 2008 à 2 244,7 milliards en 2009, soit une diminution de 64,0 %, en raison de la chute du prix du baril de pétrole (- 63,0 %) exprimé en franc CFA. Seules les exportations de produits divers et dans une moindre mesure, celles du sucre, échapperaient à l'effet dépressif de la récession économique mondiale. On note une progression globale de ces exportations en valeur de 71,3 milliards à 78,2 milliards pour les produits divers et de 12,7 milliards à 12,8 milliards pour le sucre.

Malgré la chute du revenu, les importations augmenteront en proportion du PIB, tirées par l'accroissement des importations de biens d'équipement dues à la croissance des investissements dans les secteurs miniers, des transports, des télécommunications et des BTP.

En définitive, l'excédent global de la balance des paiements diminuera considérablement pour s'établir à 277,1 milliards en 2009 contre + 1 039,2 milliards en 2008.

En matière d'**inflation**, l'année 2009 sera marquée par une modération des pressions inflationnistes due essentiellement à la forte diminution de l'inflation importée, malgré la progression de la demande intérieure soutenue par les mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat. Dans ce contexte, le taux d'inflation en moyenne annuelle sera de 4,0% contre 6,0% en 2008.

En ce qui concerne les **finances publiques**, les recettes budgétaires sont estimées à 1. 203 milliards en 2009, en chute de 51,1% par rapport à 2008 (2 462 milliards) avec une part pour les recettes pétrolières de 804 milliards contre 2118 milliards en 2008. En revanche, les recettes non pétrolières se situeront à 399 milliards contre 344,4 milliards en 2008 grâce notamment à l'élargissement de l'assiette fiscale par l'utilisation du NIU, la sécurisation des recettes par la poursuite de l'informatisation des services fiscaux et douaniers.

Les dépenses budgétaires s'élèveront à 1.238 milliards à fin 2009 contre 1.239 milliards en 2008. Le comportement des dépenses résultera principalement d'une baisse des dépenses courantes de 17,2% et d'une augmentation des dépenses d'investissement de 15,9%, traduisant la volonté de l'Etat de soutenir l'activité économique par une politique de relance par l'investissement public.

En matière de *dette publique*, les évolutions des comptes extérieurs et budgétaires se traduiront par une dégradation des indicateurs de solvabilité (ratio du stock de la dette par rapport au PIB) de 76,8% en 2009 contre 62,7% en 2008, tan-

dis que les indicateurs de viabilité de la dette vont s'améliorer. En effet, en raison des retraitements attendus, le ratio du service de la dette par rapport aux recettes budgétaires va s'établir à 5,7% en 2009 contre 12,7% en 2008 et le ratio du service de la dette par rapport aux exportations à 4,0% contre 8,4%.

En définitive, la gestion des finances publiques en 2009 se soldera par un excédent global, base engagements, hors dons, de 454,5 milliards (5,8% du PIB) contre un excédent de 1.038,2 milliards (4,3% du PIB) en 2008.

Pour l'année 2009, la politique du Gouvernement vise les objectifs ci-après : (i) mobiliser les ressources internes et les affecter de façon optimale aux secteurs favorisant une croissance durable et génératrice d'emplois tels que l'agriculture et l'élevage, l'exploitation forestière, les PME/PMI, (ii) construire les infrastructures de soutien à l'activité économique, (iii) poursuivre la réalisation et le financement des investissements structurants avec l'appui des partenaires au développement, encadrés par une politique d'endettement viable.

Les principaux axes sur lesquels porteront les réformes structurelles sont les suivants :

- au niveau du **secteur financier**, le **secteur bancaire** a été restructuré dans le cadre de la politique de libéralisation mise en place par le Gouvernement . Cette réforme a favorisé l'installation de nouvelles structures bancaires. Pour améliorer la politique monétaire et stabiliser le secteur financier, le Gouvernement devra poursuivre la finalisation du Plan d'Action de développement dudit secteur avec le concours du FMI. Parmi les autres mesures à mettre en œuvre au niveau national, on peut citer les actions destinées à améliorer le climat des affaires, le cadre juridique et comptable, la transparence et la qualité des informations à la disposition du secteur privé. Cette politique du Gouvernement est soutenue par la création d'une Agence nationale d'investigation financière afin de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion ;
- au niveau de la **Gouvernance et de la transparence**, le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration de ces deux volets afin que le Congo parvienne à une croissance plus forte et durable. Pour ce faire, le Gouvernement mettra à la disposition de l'observatoire anti-corruption des moyens financiers nécessaires pour lui permettre d'exercer efficacement ses activités.
- enfin, le Gouvernement est décidé à poursuivre ses avancées vers la **mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTe**, dans le cadre du Plan d'Action arrêté d'un commun accord avec le FMI et la Banque Mondiale. Pour cela, il s'est engagé à adopter des mesures visant à améliorer les recettes fiscales (élargissement de l'assiette fiscale par l'utilisation permanente du NIU dans les services fiscaux, sécurisation des recettes par la poursuite de l'informatisation des services fiscaux, poursuite de la politique de fiscalité de proximité...) et douanières (optimisation et simplification des procédures de dédouanement, révision des privilèges douaniers contenus dans les marchés et contrats de l'Etat, conventions et autres textes de l'Etat, suppression des exonérations exceptionnelles, renforcement des actions de lutte contre la fraude, implantation d'un guichet unique au port de Pointe Noire,...).

Perspectives mondiales

Dans son rapport semestriel sur **les perspectives économiques mondiales** publié au cours du mois d'avril 2009, le FMI a projeté un recul de la croissance mondiale de 1,3% à fin 2009, en raison de la récession mondiale consécutive à la crise financière déclenchée en octobre 2007.

Pour l'année 2010, sous l'effet des plans massifs de relance initiés dans les principaux pays industrialisés, le FMI anticipe une reprise partielle avec une croissance de l'activité de 1,9%.

S'agissant du *niveau général des prix*, l'inflation mondiale demeurera très modérée en liaison avec la forte correction des prix de l'énergie consécutive à la crise financière internationale. Après l'effondrement des prix à l'exportation des principaux produits exportés par le Congo (pétrole brut, grumes, bois débités et sucre) observé en 2008 et 2009, les perspectives d'évolution montrent qu'ils seront nettement orientés vers la hausse selon le WEO publié en avril 2009. Ainsi, sur la période sous revue, les cours de ces produits se situeront en moyenne à : 63,92 USD/baril pour le brut, 256 USD/m³ pour les grumes, 772,67 USD/m³ pour le bois débités et 13,33 USD/ (cents/livre) pour le sucre.

2.3. Perspectives pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre

L'amélioration du dispositif de suivi évaluation se basera sur la restructuration du dispositif statistique national permettant une meilleure disponibilité des données statistiques et dès la fin 2009, les résultats du recensement général de la population et des enquêtes en cours et prévues permettra d'affiner le profil de la pauvreté au Congo et de mesurer les premières évolutions. La mise en place d'une base de données des indicateurs de suivi comprenant le noyau d'indicateurs inclus dans le DSRP lui-même, mais constitué aussi par les indicateurs au niveau des actions (indicateurs de moyens et/ou d'activité) et par les indicateurs au niveau des objectifs spécifiques (indicateurs de résultats et/ou d'impact) permettra de vérifier que les actions se déroulent comme prévu, que l'on atteint bien les résultats que l'on s'était fixés et que l'on a un impact réel sur le niveau de pauvreté des populations.

L'amélioration de la gouvernance économique et financière

Amélioration de la gestion du secteur pétrolier

Ce secteur fait l'objet des déclencheurs majeurs pour l'atteinte du point d'achèvement et les revues périodiques effectuées par la Banque Mondiale font apparaître certains retards dans l'application des conditionnalités. Un effort est fait pour permettre que l'audit des comptes 2007 puisse se réaliser dans les meilleures conditions. La comptabilité analytique doit être mise en œuvre avant la fin du premier semestre 2009. L'élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration des pratiques de commercialisation de pétrole brute de la SNPC, doit être achevée au début de l'année 2009, après une dernière séance de discussions à Londres avec le support de la Banque Mondiale pour entrer en application.

Amélioration du cadrage macroéconomique et de la planification à moyen terme

Un effort important est en cours en 2009 pour améliorer le dispositif de cadrage macro-économique et pour développer le cadrage des dépenses à moyen terme. Un appui important en matière de formation et d'assistance technique a été mis en place avec l'aide de la Banque Mondiale et de la Coopération française.

Cet effort permet de disposer d'un processus et d'un outil de cadrage macroéconomique et d'un CDMT central placé sous la responsabilité d'une équipe formée et opérationnelle dès le mois de juin 2009.

Au niveau sectoriel, l'objectif est d'améliorer et/ou d'élaborer les stratégies sectorielles, les plans d'actions prioritaires et les CDMT sectoriels. Pour 2009, trois secteurs ont été choisis comme secteurs pilotes : la santé, l'éducation et les transports. C'est donc sept ministères qui vont bénéficier d'un appui important pour leur permettre d'améliorer leurs documents de stratégies sectorielles, d'élaborer leurs plans d'actions prioritaires et leurs CDMT sectoriels portants sur 2010-2012. Cet effort sera étendu en 2010 et au-delà aux autres secteurs de manière à ce que tous les ministères puissent disposer des mêmes outils.

Sur la base de stratégies sectorielles améliorées et cohérentes avec le DSRP, les plans d'actions prioritaires avec des indicateurs seront traduits en CDMT sectoriels et permettront une budgétisation beaucoup plus rationnelle intégrant les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs cette programmation basée sur les objectifs et dont les résultats peuvent être contrôlés par des indicateurs responsabilise les acteurs de l'administration.

Amélioration de la gestion des finances publiques

A travers la réalisation du PAGGFP (pour ce qui concerne les finances publiques dans leur ensemble), et du PAAGIP (pour ce qui concerne les investissements publics), le gouvernement doit accélérer la réforme de la gestion des finances publiques.

Le nouveau code des marchés publics et les textes d'application y afférant vont entrer en application dès 2009. Le nouvel environnement institutionnel mis en place devrait permettre de revenir à des pratiques de passation des marchés plus conformes aux normes généralement admises et améliorer l'efficacité.

La réalisation d'une chaîne dépense informatisée devrait démarrer en 2009. Ce logiciel obligera les acteurs de la dépense à respecter les procédures qui auront été redéfinies et introduira une transparence certaine en permettant de situer la position d'un dossier et d'en suivre l'avancement. Cet outil permettra aussi d'avoir la situation de consommation des crédits en temps réel aux différents stades : engagé, liquidé, ordonnancé et payé.

Amélioration de la gestion des investissements publics

La formation des personnels des DEP qui sont des éléments clés de la gestion des investissements publics avait déjà commencée depuis fin 2007, et elle se poursuivra encore en 2009 avec des thèmes spécifiques à la santé et l'éducation et des formations concernant les stratégies et les CDMT sectoriels.

Pour remédier à des insuffisances en matière d'études préalables des projets, *un fonds d'études* est mis en place et une cellule de gestion de ce fonds sera installée dès 2009 avec l'appui d'une assistance technique. Il sera question d'élaborer des procédures et le cadre des documents à produire pour les études. Le fonds dispose dès 2009 d'un crédit de 1 milliard F.CFA apporté par le Congo et 300 000 USD apporté par le PRCTG. L'Agence Française pour le Développement (AFD) a aussi mis en place un fonds à disposition pouvant être sollicité pour la réalisation d'études. La part gouvernementale augmentera dans les années à venir.

Un appui sera aussi apporté dès le premier semestre 2009, pour la mise en place *d'un processus rationnel de sélection des projets*. Les procédures, les grilles de sélection et le dispositif complet seront élaborés avec l'appui de l'assistance technique.

Un appui sera apporté en 2009 au niveau central au Ministère du Plan et de l'Administration du Territoire (MPAT) et aux ministères sectoriels, ainsi qu'aux directions départementales du plan pour renforcer les capacités en matière d'**évaluation des projets**.

Amélioration de la lutte contre la corruption

Les organes prévus qui sont la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption, la Fraude et la Concussion (CNLCFC) et

l'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC) ont été mis en place.

La loi anti-corruption doit être votée très prochainement et son plan d'action va faire l'objet d'un décret. Le rapport de l'étude diagnostique sur la gouvernance est maintenant disponible ; sur cette base, un plan d'actions, dont la finalisation est en cours, a été élaboré et sera approuvé par décret.

Les deux institutions disposent maintenant des « outils » qui leur permettront de remplir leur rôle. Il reste maintenant à les doter de crédits nécessaires pour mener leurs activités et veiller à ce que toutes les autres institutions de contrôle intègrent bien le positionnement particulier de la CNLCFC et de l'OLC.

Maintien du niveau des investissements pour les infrastructures de base

Les efforts réalisés en 2009 devraient aboutir à l'amélioration du trafic sur l'axe Pointe-Noire - Brazzaville. La mise en concession du port de Pointe-Noire et les améliorations programmées permettront d'accroître le trafic du port. Les réhabilitations en cours des voies et du matériel roulant, ainsi que l'assainissement au niveau social permettront au CFCO d'améliorer le volume du trafic dès cette année et d'offrir de meilleures perspectives de mise en concession. En complément, le développement de la RN1 (Brazzaville-Pointe Noire) offrira une alternative au développement de cet axe.

Vers le nord, le réseau bitumé se développant autour de la RN2 permettra d'atteindre aisément les villes de Makoua et Ouessou. Les villes de Mossaka et d'Impfondo bénéficieront des améliorations du réseau fluvial et de la réhabilitation du matériel de transport fluvial.

La systématisation de la concertation entre le Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics (METP) et le ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) permettra d'améliorer le réseau des pistes rurales en cohérence avec la stratégie de développement agricole.

L'amélioration de la capacité productive et la réhabilitation des réseaux de distribution de PN et Brazzaville devraient permettre d'améliorer dès la fin 2009 la couverture des zones urbaines du pays et de satisfaire très prochainement les besoins énergétiques des deux principales villes du pays.

Intensification des investissements dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) doit devenir la stratégie sectorielle du secteur et un plan d'actions opérationnel de ce programme doit être élaboré. Le secteur doit se doter d'un outil donnant une réelle cohérence à ses activités. Ces conditions remplies, des crédits plus importants pourront être alloués au ministère.

Les efforts seront concentrés sur quelques projets prioritaires ayant fait l'objet d'études approfondies. L'accent devra être mis sur les secteurs de soutien comme le développement des pistes rurales, des infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation, ainsi que la facilitation de l'accès au crédit. L'ensemble de ces activités devra s'intégrer, pour une meilleure efficacité, dans le processus du développement local en cours.

Amélioration de la disponibilité en eau potable et amélioration de l'assainissement

L'accent doit être mis sur l'augmentation de la capacité de production et la réhabilitation des réseaux de distribution dans les deux principales villes du pays.

Du point de vue de l'hydraulique rurale l'effort sera concentré sur la réalisation des 500 forages sur fonds PPTE.

Construction des logements sociaux

L'effort sera poursuivi pour terminer le programme de construction de 10 000 logements sociaux en partenariat avec la Chine essentiellement à Brazzaville et Pointe-Noire. Ces logements devraient être disponibles à partir de la fin de l'année 2010.

Augmentation de l'allocation des ressources aux secteurs sociaux

L'augmentation des ressources budgétaires se poursuivra en 2009 et dans les années suivantes pour permettre aux secteurs de la santé et de l'éducation de maintenir d'atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés.

3. CONCLUSION

En adoptant une stratégie de réduction de la pauvreté en mars 2008, le Gouvernement de la République du Congo a réaffirmé sa volonté de lutter contre la pauvreté et en a fait la priorité de sa politique de développement économique et sociale pour les années à venir. Les politiques sectorielles et les programmes de réduction de la pauvreté en cours, qui ont été élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP confirment cette volonté.

À la fin de cet exercice d'évaluation d'étape, le Gouvernement peut affirmer que le cadre macroéconomique du Congo a été renforcé, que les indicateurs principaux vont dans la bonne direction et que des réformes importantes sont initiées ou en voie de l'être.

Néanmoins, reconnaissant que pour atteindre les objectifs que s'est assignée la SRP et également pour atteindre les objectifs du millénaire pour le Développement (OMD), le Gouvernement s'est engagé à prendre des mesures appropriées pour relever les nombreux défis auxquels il doit faire face, en particulier :

- le renforcement du cadre de suivi-évaluation de la mise en œuvre du DSRP,
- la promotion de l'approche participative,
- l'élaboration et l'amélioration des politiques sectorielles de réduction de la pauvreté,
- l'accélération de la mise en place des corridors économiques liés à la situation de pays de transit du Congo,
- la diversification de l'économie afin que le pays soit moins vulnérable aux chocs extérieurs,
- la promotion d'un secteur privé dynamique,
- l'amélioration de la qualité et de la transparence de la gestion des finances publiques,
- l'accélération du processus de décentralisation et du développement local,
- le renforcement des capacités opérationnelles de l'administration,
- la promotion de la coordination des partenaires au développement.

ANNEXES : CALENDRIER BUDGETAIRE

N°	TACHES A REALISER	RESULTATS ATTENDUS	ADMINISTRATION D'EXECUTION	RESPONSABLE DE LA VALIDATION
Février				
1	Réajustement des évaluations des budgets des ministères et établissements publics (<i>Bilan d'exécution n-1</i>)	Niveaux d'exécution physique et financière par ministère	DGB/DGPD/Min sectoriels	Min. Fin / Min. Plan
2	Elaboration du rapport annuel d'avancement du DSRP	Objectifs stratégiques révisés	Equipe DSRP	Conseil des ministres
Mars				
3	Révision des CDMT sectoriels sur base : - du bilan d'exécution, - des enveloppes du cadrage disponible (<i>années n à n+2</i>)	CDMT sectoriels (n+1 à n+3) - 1ère version -	Ministères sectoriels (<i>cellules CDMT</i>)	Min sectoriels / équipe CDMT
4	Perspectives économiques, et cadrage macroéconomique et TOFE prévisionnel	1 ^{ère} version cadrage macroéconomique n+1 à n+3	Equipe du cadrage/CDMT/DSRP	Comité de cadrage macroéconomique
Avril				
5	Mise à jour du CDMT global sur base : - cadrage macro et TOFE prévisionnel, - rapport d'avancement annuel DSRP, - CDMT sectoriels révisés.	1 ^{ère} version CDMT global n+1 à n+3, avec les enveloppes sectorielles	Equipe CDMT	Comité de pilotage du CDMT
Mai				
6	Adoption du cadrage macro-économique et du CDMT global présentant les enveloppes sectorielles	Cadrage macroéconomique et CDMT global 1 ^{ères} versions validées	Comité de cadrage macroéconomique Comité de pilotage du CDMT	Conseil des ministres
7	Elaboration de la lettre d'orientation budgétaire	Publication de la lettre de cadrage budgétaire	MEFB/MPAT/DGB/DGPD/Présidence de la République	Présidence de la République
8	Notification des enveloppes sectorielles	Communication aux ministères de leurs enveloppes n+1 à n+3	MEFB/MPAT/DGPD/DGB/secrétariat technique CDMT	Comité de pilotage du CDMT
Juin - juillet				
9	Révision des CDMT sectoriels sur base : - du bilan d'exécution, - des enveloppes du cadrage disponible (<i>années n à n+2</i>)	CDMT sectoriels (n+1 à n+3) - 2 ^{ème} version -	Ministères sectoriels (<i>cellules CDMT</i>)	Min sectoriels / équipe CDMT
10	Elaboration des budgets annuels	Budgets annuels	Ministères sectoriels (<i>cellules CDMT</i>)	Min sectoriels / équipe CDMT
Août				
11	Révision éventuelle du cadrage macro et TOFE prévisionnel	2 ^{ème} version cadrage macroéconomique n+1 à n+3	Equipe du cadrage/CDMT/DSRP	Comité de cadrage macroéconomique
12	Conférences budgétaires (CDMT sect et budgets annuels)	Validation des budgets annuels n+1 et des CDMT sectoriels n+1 à n+3	MPAT/DGPD/Mini sectoriels/équipe CDMT	Comité de pilotage du CDMT
Septembre				
13	Evaluation des budgets des ministères et établissements publics (<i>Bilan d'exécution n</i>)	Niveaux d'exécution physique et financière par ministère	DGB/DGPD/Min sectoriels	Min. Fin / Min. Plan
14	Finalisation des CDMT sectoriels n+1 à n+3	CDMT sectoriels (n+1 à n+3) - version finale -	Ministères sectoriels (<i>cellules CDMT</i>)	Min sectoriels / équipe CDMT
15	Finalisation du CDMT global n+1 à n+3	Version finale du CDMT global n+1 à n+3, avec les enveloppes sectorielles	Equipe CDMT	Comité de pilotage du CDMT
16	Elaboration du projet de loi de finances	Projet de Loi de Finances et documents annexes	DGB/DGI/DGD/DGPD/DGT/DGCCA	Min. Fin / Min. Plan
17	Elaboration du PIP	PIP année n+1 à n+3	DGPD/DPIP	Min. Plan
18	Elaboration du rapport de cadrage budgétaire	Explication des hypothèses et du contexte économique, financier et social	DGE/DGB/DGPD	Min. Finances
Fin septembre				
19	Conseil des Ministres	Adoption du cadrage macroéconomique, du CDMT global et du projet de loi de finances	Gouvernement	Gouvernement
20	Avis de la Cour Suprême	Avis favorable de la Cour Suprême sur le projet de loi de finances	Cour Suprême	Cour Suprême
21	Transmission du projet de loi de finances au Parlement	Transmission de la loi au Parlement	Secrétariat général du Gouvernement	Secrétariat général du Gouvernement
Mi octobre				
22	Examen du projet de loi de finances	Examen de la politique du Gouvernement	Parlement	Parlement
Fin décembre				
23	Vote du projet de loi de finances	Approbation de la politique du Gouvernement	Parlement	Parlement
24	Promulgation de la loi de finances et publication	Mise à disposition de la loi de finances	Présidence de la République et journal officiel	Présidence de la République
24	Vote du projet de loi de finances	Approbation de la politique du Gouvernement	Parlement	
24	Promulgation de la loi de finances et publication	Mise à disposition de la loi de finances	Présidence de la République et journal officiel	

Cycle de préparation budgétaire

intégrant les CDMT

Pour que le CDMT puisse assurer effectivement ses fonctions, la préparation du CDMT doit être vue comme un élément de la procédure de formulation du budget. Une fois l'enveloppe globale du budget définie dans le cadrage macroéconomique, complété par un TOFE prévisionnel, l'approche consiste à formuler des choix stratégiques conformes aux priorités du DSRP, et à allouer des enveloppes de dépense qui seront notifiées aux différents ministères.

Cette démarche est basée sur la notion de délégation de responsabilité aux ministères sectoriels, ceux-ci étant responsables de la préparation de leur budget dans le cadre fixé lors de la phase stratégique précédente. La phase stratégique doit démarrer tôt dans l'année et laisser la place par la suite à la phase de préparation des projets de budget des ministères sous la contrainte des plafonds de dépense établis lors de la phase stratégique. Les ministères doivent pouvoir disposer de suffisamment de temps pour effectuer leurs arbitrages internes et définir des objectifs et indicateurs de résultat réalistes, sous la contrainte des enveloppes financières.

Schématiquement, la procédure de préparation du budget et du CDMT comprend les phases suivantes:

Une phase stratégique, consistant à examiner les agrégats budgétaires en conformité avec les objectifs macroéconomiques et le DSRP, et à allouer les enveloppes financières par secteur, en fonction des stratégies sectorielles. Cette phase stratégique vise à assurer le lien entre le DSRP, les politiques et le budget. Elle doit déboucher sur des décisions des décideurs politiques. La préparation d'un TOFE prévisionnel et d'un CDMT global initial agrégeant les dépenses par ministère/secteur, fournit les éléments techniques pour la formulation des choix stratégiques. Le CDMT global donne les plafonds de dépense par ministère qui encadreront la préparation des budgets et programmes ministériels. Ces plafonds sont notifiés par circulaire budgétaire.

Une phase sectorielle, comportant les arbitrages intra-sectoriels et la soumission des projets de budget ministériels. Au cours de cette phase les programmes, projets et activités, sont sélectionnés en conformité avec les plafonds de dépense définis dans la phase stratégique, et dans le CDMT global initial. Les ministères préparent leur budget annuel et, leur CDMT sectoriel "détaillé". Ils décident eux-mêmes l'allocation intra-sectorielle des ressources sous le plafond défini par les plafonds de dépense sectoriels.

Une phase de finalisation. Des mécanismes de réconciliation sont en général nécessaires lors de cette phase pour résoudre les difficultés entre l'approche de la phase stratégique et la sélection des programmes et projets au niveau des secteurs.

Compte tenu de ces éléments, la procédure de préparation l'année n du budget de l'année n+1 et du CDMT n+1 à n+3 pourrait, schématiquement, être organisée comme suit:

Vers fin février, un bilan d'exécution physique et financier du budget de l'année n-1 devra être disponible. Dans l'attente d'une chaîne dépense informatisée, ce travail pourrait être fait en collaboration par la DGB, la DGPD et les ministères. Le rapport annuel d'avancement du DSRP pourrait être rédigé de manière à être disponible fin février lui aussi. Il devra d'ailleurs intégrer le bilan d'exécution financière.

En mars, les ministères sectoriels font une requête préliminaire.

Pour les ministères préparant des CDMT sectoriels, cette requête préliminaire consiste en premier lieu à actualiser le coût des programmes et activités inscrits dans les CDMT préparés les années précédentes, puis à formuler des propositions

d'économie ou d'activités nouvelles. Elle pourrait comprendre, en régime de croisière :

- un scénario de base correspondant à la réactualisation "technique" des coûts des programmes inscrits dans le CDMT précédent (CDMT n à n+2);
- sous la contrainte financière donnée par le CDMT précédent des propositions de réallocation entre programmes de ce scénario de base ;
- des propositions d'activités nouvelles clairement séparées du scénario de base.

Pour les ministères ne préparant pas encore de CDMT sectoriels, cette requête préliminaire pourrait comprendre :

- une estimation du coût pour l'année n+1 des activités en cours l'année n, les coûts pour l'année n+1 des projets d'investissement inscrits dans le budget de l'année n, les charges récurrentes des projets qui seront achevés l'année n;
- une estimation des coûts futurs des projets d'investissement pluriannuels inscrits dans le budget de l'année n sur les années n+2 et n+3, de manière à disposer d'un minimum de données pour préparer le CDMT ;
- des propositions de changement d'activités (nouvelles activités, réduction d'activités existantes).

Parallèlement, est engagée la préparation d'un cadre macroéconomique à moyen terme et celle du TOFE prévisionnel.

En avril, les projections du cadre macroéconomique à moyen terme et du TOFE prévisionnel encadrent la phase suivante des travaux de préparation du CDMT global initial. Le TOFE prévisionnel donne l'enveloppe globale des dépenses publiques. La comparaison entre l'enveloppe globale donnée par le TOFE prévisionnel et le coût des programmes en cours (budget "de contrainte") permet d'apprécier la marge de manœuvre globale.

Ensuite, un CDMT global initial peut être établi en répartissant par ministère cette marge de manœuvre, en fonction des priorités stratégiques et de la performance des programmes en cours. Ce CDMT donnera des estimations de dépense par ministère pour une période triennale. Si les données sur les coûts des programmes existants sont fiables la répartition peut ne concerner que la "marge de manœuvre". Selon les ministères et les priorités, la part de la "marge de manœuvre" allouée à un ministère peut être soit positive, soit négative.

Le CDMT global initial devrait être accompagné d'une note de politique budgétaire présentant les objectifs budgétaires globaux du TOFE prévisionnel et les projections du CDMT. Cette note examinera aussi les risques budgétaires et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des stratégies définies dans les documents de planification stratégique.

En mai, le cadrage macroéconomique, le TOFE prévisionnel, le CDMT global, et la note de politique budgétaire, sont soumis aux autorités politiques (Conseil des ministres).

Après agrément des autorités politiques, **fin mai**, la lettre d'orientation et de cadrage accompagnée des enveloppes sectorielles est transmise aux ministères sectoriels.

Les projections de dépense par ministère constituent, alors, les plafonds de dépense encadrant la préparation du budget des ministères. Les projections de dépense des deuxième et troisième années du CDMT permettent d'encadrer les travaux de programmation pluriannuelle qui seront progressivement conduits par tous les ministères. Dans l'immédiat, ces plafonds donneront des indications sur le niveau maximum des engagements pluriannuels pouvant être contractés.

Les projections de ce CDMT global devront être établies de manière prudente et/ou comporter une réserve de programmation, pour éviter d'avoir à réviser à la baisse les plafonds de dépense lors des étapes suivantes de la préparation budgétaire, ce qui décrédibiliserait l'exercice.

En juin-juillet, les ministères préparent leur projet de budget annuel et, pour les ministères concernés, leur CDMT sectoriels pluriannuel sous les plafonds de dépense donnés pour les trois années à venir.

En août, les projets de budget et de CDMT (pour les ministères en préparant) sont examinés en conférence budgétaire, pour vérifier leur conformité avec les stratégies et le DSRP. Parallèlement, le cadre macro-économique et le TOFE prévisionnel peuvent éventuellement être actualisés pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture.

En septembre, une fois les arbitrages finaux effectués, le CDMT global doit être corrigé pour tenir compte de ces arbitrages et les CDMT sectoriels finalisés par les ministères. Le CDMT global ainsi finalisé sera alors inclus dans le projet de budget transmis au Parlement. Ce CDMT sera dans un premier temps agrégé par ministère ou secteur, mais pourra ensuite être plus détaillé en fonction de l'avancement des travaux de programmation pluriannuelle au niveau des ministères sectoriels.

Le PIP est alors élaboré et le projet de loi de finances finalisé. Un rapport du cadrage budgétaire est rédigé pour expliciter les choix qui ont été retenus.

Fin septembre, le projet de loi de finances accompagné des documents annexes : le rapport de cadrage budgétaire, le CDMT global et le PIP, est présenté au Gouvernement pour adoption.

Après passage à la Cour Suprême pour avis, la loi de finances et les documents joints sont transmis avant la fin du mois de septembre au Parlement par le Secrétariat Général du Gouvernement .

A partir de mi-octobre, le projet de loi de finances est examiné au Parlement.

Fin décembre, la loi de finances est votée, et promulguée pour mise en exécution dès le début du mois de janvier.

Budget d'investissement 2009

	Priorité	2008 Loi de Finance Rectificative						Budget 2009				
		Res.Int.	%	Emprunt	Don	TOTAL	%	Ressources internes	Emprunt	Don	TOTAL	%
Amélioration de la gouvernance, et consolidation de la paix et de la sécurité		116 427	29,71	1 051	3 826	121 304	26,66	131 954		4 226	136 180	26,46
11 Gouvernance politique	1	20 249	5,06			20 249	4,45	26 530			26 530	5,16
12 Décentralisation	1	400	0,10			400	0,09	800			800	0,16
13 Développement départemental et local équilibré	2	31 530	7,88	1 051	100	32 681	7,18	29 288	199	29 487	5,73	
14 Genre	2	950	0,24		30	980	0,22	1 000		1 000	0,19	
15 Environnement	2	5 340	1,34			5 340	1,17	8 030		8 030	1,56	
16 Paix et sécurité	1	40 272	10,07		245	40 517	8,90	41 900	856	42 756	8,31	
17 Gouvernance administrative et judiciaire	1	9 745	2,44		612	10 357	2,28	15 171	477	15 648	3,04	
18 Transparence, corruption et fraude	1	372	0,09		1 357	1 729	0,38	755	1 078	1 833	0,36	
19 Gouvernance macro économique et financière	1	7 569	1,89		1 482	9 051	1,99	8 480	1 616	10 096	1,96	
Promotion de la croissance – Stabilité du cadre macroéconomique		187 196	46,80	6 768	19 951	213 915	47,01	213 063	9 145	13 014	235 222	45,71
21 Pétrole	1	1 450	0,36			1 450	0,32	1 440			1 440	0,28
22 Forêt	1	3 789	0,95		719	4 508	0,99	4 580	374	1 498	6 452	1,25
23 Agriculture, élevage et pêche	1	12 940	3,24	1 908		14 848	3,26	17 850	7 531	817	26 198	5,09
24 Mines	2	3 400	0,85			3 400	0,75	4 000			4 000	0,78
25 Tourisme	3	3 550	0,89			3 550	0,78	3 030			3 030	0,59
26 Artisanat	3	200	0,05			200	0,04	420			420	0,08
27 Transports	1	125 146	31,29	4 860	17 732	147 738	32,47	138 630	1 240	8 019	147 889	28,74
28 Energie électrique	1	18 541	4,64		1 500	20 041	4,40	21 339			21 339	4,15
29 Communication	1	11 740	2,94			11 740	2,58	11 450			11 450	2,23
210 Météorologie	4							200			200	0,04
211 Secteur privé	2	510	0,13			510	0,11	3 265		150	3 415	0,66
212 Industrie	2	1 650	0,41			1 650	0,36	2 200		1 800	4 000	0,78
213 Commerce	3	4 190	1,05			4 190	0,92	4 059		730	4 789	0,93
214 Banque et Finance	2	90	0,02			90	0,02	100			100	0,02
215 Intégration sous-régionale	3							500			500	0,10
Amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de base de qualité		89 442	22,36	2 181	19 532	111 155	24,43	120 943	2 300	10 658	133 901	26,02
31 Education de base et secondaire	1	13 749	3,44		5 276	19 025	4,18	18 390		2 083	20 473	3,98
32 Enseignement technique et professionnel	1	5 830	1,46			5 830	1,28	7 190		1 206	8 396	1,63
33 Alphabétisation	2	49	0,01			49	0,01	220			220	0,04
34 Instruction civique - Education morale	3							300			300	0,06
35 Enseignement supérieur	2	3 060	0,77			3 060	0,67	5 100			5 100	0,99
36 Recherche scientifique et innovation technologique	3	600	0,15			600	0,13	1 531			1 531	0,30
37 Culture et arts	4	3 270	0,82			3 270	0,72	3 760		189	3 949	0,77
38 Sports	4	3 960	0,99			3 960	0,87	4 450			4 450	0,86
39 Santé	1	18 989	4,75	2 181	10 756	31 926	7,02	25 316	1 500	3 185	30 001	5,83
310 Sécurité alimentaire	2	1 200	0,30			1 200	0,26	1 489		346	1 835	0,36
311 Eau	1	27 609	6,90		3 500	31 109	6,84	26 692	800	936	28 428	5,52
312 Assainissement	1	1 533	0,38			1 533	0,34	6 400		2 713	9 113	1,77
313 Habitat	1	9 593	2,40			9 593	2,11	20 105			20 105	3,91
Amélioration de l'environnement social et intégration des groupes vulnérables		6 339	1,58		1 691	8 030	1,76	5 835		1 374	7 209	1,40
41 Protection sociale	1	1 054	0,26			1 054	0,23	1 985		774	2 759	0,54
42 Emploi et conditions de travail	2	3 653	0,91		1 625	5 278	1,16	1 900			1 900	0,37

43	Enfance	1	218	0,05		66	284	0,06	500		134	634	0,12
44	Education spécialisée	2	185	0,05			185	0,04	250			250	0,05
45	Jeunesse	2	1 180	0,30			1 180	0,26	950			950	0,18
46	Peuples autochtones et minorités	3	49	0,01			49	0,01	250		466	716	0,14
Lutte contre le VIH/SIDA			596	0,15			596	0,13	655		1 408	2 063	0,40
51	VIH / SIDA	1	596	0,15			596	0,13	655		1 408	2 063	0,40

TOTAL 400 000 10 000 45 000 455 000 100,00 472 450 11 445 30 680 514 575 100,00

Indicateurs clés du DSRP

Indicateurs clés du DSRP

Indicateurs	Type	Origine des données	Périodicité	Niveau de désagrégation	Disponibilité	Référence	Valeurs cibles			
							2008	2009	2010	2015 (OMD)
Seuil de pauvreté	I	ECOM	5 ans	National	Oui, si enquête ECOM 2010	839 F CFA/j (2005)				
Incidence de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	50,7 % (2005)				
Profondeur de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	19,2 % (2005)				
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	26,2 % (2005)	30,0%	28,3%	26,7%	18,30%
Indice d'écart de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	15,3 % (2005)	13,4%	12,8%	12,2%	9%
Part du cinquième le plus pauvre dans la consommation nationale	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	19,5 % (2005)				
Indice de Gini	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	41,6 % (2005)				
Taux de participation aux élections nationales et locales	I	MATD	selon élections	Département Urbain/rural	Oui					
Indice de satisfaction des usagers pour leur administration publique	I	Enquête		Département Urbain/rural	Oui, si enquête					

Indicateurs clés du DSRP

Indicateurs	Type	Origine des données	Périodicité	Niveau de désagrégation	Disponibilité	Référence	Valeurs cibles			
							2008	2009	2010	2015 (OMD)
Seuil de pauvreté	I	ECOM	5 ans	National	Oui, si enquête ECOM 2010	839 F CFA/j (2005)				
Incidence de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	50,7 % (2005)				
Profondeur de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	19,2 % (2005)				
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	26,2 % (2005)	30,0%	28,3%	26,7%	18,30%
Indice d'écart de la pauvreté	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	15,3 % (2005)	13,4%	12,8%	12,2%	9%
Part du cinquième le plus pauvre dans la consommation nationale	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	19,5 % (2005)				
Indice de Gini	I	ECOM	5 ans	Rural, Urbain Département Catégories socioéconomiques	Oui, si enquête ECOM 2010	41,6 % (2005)				
Taux de participation aux élections nationales et locales	I	MATD	selon élections	Département Urbain/rural	Oui					
Indice de satisfaction des usagers pour leur administration publique	I	Enquête		Département Urbain/rural	Oui, si enquête					

					réalisée				
Pourcentage des ressources publiques affectées (en budgétisé et réellement dépensé) aux collectivités locales	M	MEFB/DGB	annuelle	Département	Oui				
Montant et taux d'accroissement des recettes perçues par les collectivités locales	R	MEFB/DGB	annuelle	Département	Oui				
Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	R	MJDH/DEP	annuelle	Département	Oui				
Nombre d'agents de la force publique pour 1 000 habitants	A	MSOP	annuelle	Département	Oui				

PIP 2009-2011 Récapitulatifs des crédits par domaines

	Priorité	Prévisions budgétaires 2009				Prévisions budgétaires 2010				Prévisions budgétaires 2011						
		Ressources internes	%	Emprunt	Don	TOTAL	Ressources internes	%	Emprunt	Don	TOTAL	Ressources internes	%	Emprunt	Don	TOTAL
Amélioration de la gouvernance, et consolidation de la paix et de la sécurité		131 954	27,93		4 226	136 180	142 748	27,24		4 095	146 843	140 017	25,47		1 615	141 632
11 Gouvernance politique	1	26 530	5,62			26 530	27 124	5,18			27 124	18 089	3,29			18 089
12 Décentralisation	1	800	0,17			800	565	0,11			565	500	0,09			500
13 Développement départemental et local équilibré	2	29 288	6,20		199	29 487	32 942	6,29			32 942	38 453	7,00			38 453
14 Genre	2	1 000	0,21			1 000	1 150	0,22			1 150	1 250	0,23			1 250
15 Environnement	2	8 030	1,70			8 030	7 140	1,36			7 140	6 910	1,26			6 910
16 Paix et sécurité	1	41 900	8,87		856	42 756	45 120	8,61			45 120	48 270	8,78			48 270
17 Gouvernance administrative et judiciaire	1	15 171	3,21		477	15 648	17 612	3,36		477	18 089	14 980	2,73		477	15 457
18 Transparence, corruption et fraude	1	755	0,16		1 078	1 833	1 090	0,21		1 078	2 168	1 610	0,29		78	1 688
19 Gouvernance macro économique et financière	1	8 480	1,79		1 616	10 096	10 005	1,91		2 540	12 545	9 955	1,81		1 060	11 015
Promotion de la croissance - Stabilité du cadre macroéconomique		213 063	45,10	9 145	13 014	235 222	238 304	45,47	7 531	33 600	279 435	252 409	45,92	7 531	33 529	293 469
21 Pétrole	1	1 440	0,30			1 440	1 368	0,26			1 368	1 508	0,27			1 508
22 Forêt	1	4 580	0,97	374	1 498	6 452	5 440	1,04		1 796	7 236	5 530	1,01		2 280	7 810
23 Agriculture, élevage et pêche	1	17 850	3,78	7 531	817	26 198	19 950	3,81	7 531	1 060	28 541	21 760	3,96	7 531	442	29 733
24 Mines	2	4 000	0,85			4 000	4 450	0,85			4 450	4 800	0,87			4 800
25 Tourisme	3	3 030	0,64			3 030	2 400	0,46			2 400	3 170	0,58			3 170
26 Artisanat	3	420	0,09			420	510	0,10			510	550	0,10			550
27 Transports	1	138 630	29,34	1 240	8 019	147 889	152 281	29,06		26 871	179 152	151 821	27,62		28 859	180 680
28 Energie électrique	1	21 339	4,52			21 339	28 640	5,46			28 640	38 550	7,01			38 550
29 Communication	1	11 450	2,42			11 450	12 660	2,42			12 660	13 300	2,42			13 300
210 Météorologie	4	200	0,04			200	250	0,05			250	300	0,05			300
211 Secteur privé	2	3 265	0,69		150	3 415	2 000	0,38		150	2 150	2 410	0,44			2 410
212 Industrie	2	2 200	0,47		1 800	4 000	2 320	0,44		2 000	4 320	2 200	0,40		800	3 000
213 Commerce	3	4 059	0,86		730	4 789	5 465	1,04		1 723	7 188	5 910	1,08		1 148	7 058
214 Banque et Finance	2	100	0,02			100										
215 Intégration sous-régionale	3	500	0,11			500	570	0,11			570	600	0,11			600
Amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de base de qualité		120 943	25,60	2 300	10 658	133 901	136 622	26,07	6 500	14 864	157 986	150 757	27,43	6 500	7 991	165 248
31 Education de base et secondaire	1	18 390	3,89		2 083	20 473	19 976	3,81		783	20 759	21 570	3,92		783	22 353
32 Enseignement technique et professionnel	1	7 190	1,52		1 206	8 396	7 215	1,38		1 193	8 408	9 145	1,66			9 145
33 Alphabétisation	2	220	0,05			220	720	0,14			720	775	0,14			775
34 Instruction civique - Education morale	3	300	0,06			300	654	0,12			654	514	0,09			514
35 Enseignement supérieur	2	5 100	1,08			5 100	7 680	1,47			7 680	8 650	1,57			8 650
36 Recherche scientifique et innovation technologique	3	1 531	0,32			1 531	1 785	0,34			1 785	1 475	0,27			1 475
37 Culture et arts	4	3 760	0,80		189	3 949	4 126	0,79		189	4 315	3 560	0,65		189	3 749
38 Sports	4	4 450	0,94			4 450	4 921	0,94			4 921	5 331	0,97			5 331
39 Santé	1	25 316	5,36	1 500	3 185	30 001	31 737	6,06	1 500	5 847	39 084	34 463	6,27	1 500	4 530	40 493
310 Sécurité alimentaire	2	1 489	0,32		346	1 835	1 550	0,30		139	1 689	1 550	0,28		139	1 689
311 Eau	1	26 692	5,65	800	936	28 428	26 873	5,13	5 000		31 873	26 300	4,78	5 000		31 300
312 Assainissement	1	6 400	1,35		2 713	9 113	6 975	1,33		6 713	13 688	13 674	2,49		2 350	16 024
313 Habitat	1	20 105	4,26			20 105	22 410	4,28			22 410	23 750	4,32			23 750
Amélioration de l'environnement social et intégration des groupes vulnérables		5 835	1,24		1 374	7 209	5 773	1,10		908	6 681	5 816	1,06		774	6 590
41 Protection sociale	1	1 985	0,42		774	2 759	1 928	0,37		774	2 702	1 711	0,31		774	2 485

42	Emploi et conditions de travail	2	1 900	0,40			1 900	2 050	0,39			2 050	2 400	0,44			2 400
43	Enfance	1	500	0,11		134	634	285	0,05		134	419	150	0,03			150
44	Education spécialisée	2	250	0,05			250	450	0,09			450	410	0,07			410
45	Jeunesse	2	950	0,20			950	980	0,19			980	1 065	0,19			1 065
46	Peuples autochtones et minorités	3	250	0,05		466	716	80	0,02			80	80	0,01			80
Lutte contre le VIH/SIDA			655	0,14		1 408	2 063	640	0,12		3 945	4 585	705	0,13		3 945	4 650
51	VIH / SIDA	1	655	0,14		1 408	2 063	640	0,12		3 945	4 585	705	0,13		3 945	
TOTAL			472 450		11 445	30 680	514 575	524 087		14 031	57 412	595 530	549 704		14 031	47 854	

Tableau des opérations financières de l'Etat, résumé (en milliards de F CFA)

Tableau des opérations financières de l'Etat, résumé (en milliards de F CFA)

	Historique		Est.	Projection			Moyenne
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2010-2012
1. RECETTES ET DONNS	1564,3	2462,0	1203,0	1662,2	1981,3	1921,6	1855,0
- Recettes propres	1564,3	2462,0	1203,0	1662,2	1981,3	1921,6	1855,0
Recettes pétrolières	1284,5	2117,6	804,0	1220,1	1485,7	1391,2	1365,6
Recettes non pétrolières	279,7	344,4	399,0	442,1	495,6	530,4	489,4
<i>Recettes fiscales</i>	264,5	305,2	341,7	409,8	461,5	494,3	455,2
<i>Recettes non fiscales</i>	15,2	39,2	57,3	32,2	34,2	36,1	34,2
- Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. DEPENSES ET PRETS NETS	1171,4	1238,0	1239,0	1269,2	1341,0	1439,1	1349,8
- Dépenses courantes	783,7	784,0	649,0	632,0	640,0	668,0	646,7
Traitements et salaires	141,9	166,0	175,0	186,0	197,0	208,0	197,0
Autres dépenses courantes (primaires)	540,9	468,0	401,0	375,0	366,0	382,0	374,3
Intérêts sur la dette publique	100,9	150,0	73,0	71,0	77,0	78,0	75,3
<i>Intérêts intérieurs</i>	16,7	10,0	7,0	1,0	0,0	0,0	0,3
<i>Intérêts extérieurs</i>	84,2	140,0	66,0	70,0	77,0	78,0	75,0
- Dépenses en capital	387,7	454,0	590,0	637,2	700,9	771,0	703,0
Sur ressources intérieures	372,0	390,0	469,0	570,0	616,5	680,1	622,2
Sur ressources extérieures	15,7	64,0	121,0	67,2	84,4	90,9	80,8
- Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire base ressources propres	276,3	1010,0	-230,0	254,7	478,9	313,6	349,1
Solde primaire hors pétrole	-1008,2	-1107,6	-1034,0	-965,4	-1006,7	-1077,5	-1016,6
Solde global (base engagements, hors dons)	392,9	1224,0	-36,0	392,9	640,3	482,5	505,3
Solde global (base eng. , dons compris)	392,9	1224,0	-36,0	392,9	640,3	482,5	505,3
Variations des arriérés (baisse -)	-269,8	-1409,0	-124,0	-53,0	-47,0	-18,0	-39,3
Intérieurs (principal et intérêts)	-89,5	-143,0	-124,0	-53,0	-47,0	-18,0	-39,3
Extérieurs (principal et intérêts)	-180,3	-1266,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	123,1	-185,0	-160,0	339,9	593,3	464,5	465,9
3. FINANCEMENT TOTAL	-123,0	185,0	161,0	-339,9	-593,3	-464,5	-465,9
- Extérieur	-89,5	832,0	90,0	-104,3	-65,1	-51,8	-73,8
Dons projets	15,2	18,0	22,0	18,4	19,5	20,0	19,3
Tirages	0,5	47,0	99,0	48,8	64,9	70,9	61,6
Amortissements dette ext. (principal)	-237,7	-170,0	-107,0	-171,6	-149,5	-142,7	-154,6
Allègement de la dette extérieure obtenu	132,5	937,0	76,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette gagée CT et divers (nets)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Intérieur	-33,5	-647,0	71,0	-235,6	-528,2	-412,7	-392,2
Système bancaire	-19,7	-599,0	75,0	-213,7	-503,6	-395,8	-371,0
Non bancaire 2	-13,8	-48,0	-4,0	-21,9	-24,6	-16,9	-21,1

Tableau des opérations financières de l'Etat, résumé (variation annuelle, en pourcentage)

	Historique		Est.	Projection			Moyenne
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2010-2012
I. RECETTES ET DONNS	-12,7	57,4	-51,1	37,4	18,9	-3,2	17,7
Recettes propres	-12,7	57,4	-51,1	37,4	18,9	-3,2	17,7
Recettes pétrolières	-16,1	64,9	-62,0	51,8	21,8	-6,4	22,4
Recettes non pétrolières	7,2	23,1	15,9	8,6	10,7	6,5	8,6
<i>Recettes fiscales</i>	5,6	15,4	12,0	17,4	11,1	6,5	11,7
<i>Recettes non fiscales</i>	45,5	158,0	46,1	-43,8	6,0	5,7	-10,7
Dons							
DEPENSES ET PRETS NETS	5,9	5,7	0,1	2,4	5,7	7,3	5,1
- Dépenses courantes	5,6	0,0	-17,2	-2,6	1,3	4,4	1,0
Traitements et salaires	5,2	17,0	5,4	6,3	5,9	5,6	5,9
Autres dépenses courantes (primaires)	26,3	-13,5	-14,3	-6,5	-2,4	4,4	-1,5
Intérêts sur la dette publique	-43,6	48,7	-51,3	-2,7	8,5	1,3	2,3
<i>Intérêts intérieurs</i>	-41,8	-40,1	-30,0	-85,7	-100,0	0,0	0,0
<i>Intérêts extérieurs</i>	-43,9	66,3	-52,9	6,1	10,0	1,3	5,8
- Dépenses en capital	7,8	17,1	30,0	8,0	10,0	10,0	9,3
Sur ressources intérieures	5,4	4,8	20,3	21,5	8,2	10,3	13,3
Sur ressources extérieures	127,5	307,6	89,1	-44,4	25,5	7,7	-3,7
- Prêts nets	-100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
solde primaire base ressources propres	-44,7	265,6	-122,8	-206,9	88,2	-36,5	-51,8
solde primaire hors pétrole	-2,2	9,9	-6,6	-5,8	5,0	7,3	2,2
solde global (base engagements, hors dons)	-42,7	211,5	-102,9	-1166,5	62,5	-25,9	-376,6
solde global (base eng. , dons compris)	-42,7	211,5	-102,9	-1166,5	62,5	-25,9	-376,6
variations des arriérés (baisse -)	261,2	422,2	-91,2	384,6	18,4	-32,7	123,4
Intérieurs (principal et intérêts)	2,2	59,8	-13,3	-4,2	8,2	-3,7	0,1
Extérieurs (principal et intérêts)	-1497,7	602,2	-100,0	0,0	20,9	-39,1	0,0
solde global (base caisse)	-79,9	-250,3	-13,5	35,4	-59,9	-81,6	-35,3
II. FINANCEMENT TOTAL	-79,6	-250,4	-13,0	34,6	-59,9	-81,6	-35,6
- Extérieur	-40,4	-1029,4	-89,2	-215,9	-37,6	-20,4	-91,3
Dons projets	204,0	18,4	22,2	-16,4	5,8	2,5	-2,7
Tirages	-93,8	9300,0	110,6	-50,7	33,0	9,2	-2,8
Amortissements dette ext. (principal)	-21,3	-28,5	-37,1	60,3	-12,9	-4,6	14,3
Allègement de la dette extérieure obtenu	-4,5	607,2	-91,9	-100,0	0,0	0,0	0,0
Dette gagée CT et divers (nets)							
- Intérieur	-92,6	1830,6	-111,0	352,2	-52,6	-55,4	81,4
Système bancaire	-95,0	2938,7	-112,5	357,3	-48,5	-52,1	85,6
Non bancaire 2	-75,7	247,8	-91,7	448,3	12,4	-31,6	143,0

**Tableau des opérations financières de l'Etat, résumé
(ratio du PIB, en pourcentage)**

	Historique		Est.	Projection			Moyenne
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2010-2012
1. RECETTES ET DONS	43,9	55,5	33,3	37,1	39,2	37,5	37,9
- Recettes propres	43,9	55,5	33,3	37,1	39,2	37,5	37,9
Recettes pétrolières	36,0	47,7	22,2	27,2	29,4	27,2	27,9
Recettes non pétrolières	7,8	7,8	11,0	9,9	9,8	10,4	10,0
<i>Recettes fiscales</i>	7,4	6,9	9,5	9,1	9,1	9,7	9,3
<i>Recettes non fiscales</i>	0,4	0,9	1,6	0,7	0,7	0,7	0,7
- Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. DEPENSES ET PRETS NETS	32,9	27,9	34,3	28,3	26,5	28,1	27,6
- Dépenses courantes	22,0	17,7	18,0	14,1	12,7	13,0	13,3
Traitements et salaires	4,0	3,7	4,8	4,1	3,9	4,1	4,0
Autres dépenses courantes (primaires)	15,2	10,6	11,1	8,4	7,2	7,5	7,7
Intérêts sur la dette publique	2,8	3,4	2,0	1,6	1,5	1,5	1,5
<i>Intérêts intérieurs</i>	0,5	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Intérêts extérieurs</i>	2,4	3,2	1,8	1,6	1,5	1,5	1,5
- Dépenses en capital	10,9	10,2	16,3	14,2	13,9	15,1	14,4
Sur ressources intérieures	10,4	8,8	13,0	12,7	12,2	13,3	12,7
Sur ressources extérieures	0,4	1,4	3,3	1,5	1,7	1,8	1,6
- Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire base ressources propres	7,8	22,8	-6,4	5,7	9,5	6,1	7,1
Solde primaire hors pétrole	-28,3	-25,0	-28,6	-21,5	-19,9	-21,0	-20,8
Solde global (base engagements, hors dons)	11,0	27,6	-1,0	8,8	12,7	9,4	10,3
Solde global (base eng. , dons compris)	11,0	27,6	-1,0	8,8	12,7	9,4	10,3
Variations des arriérés (baisse -)	-7,6	-31,8	-3,4	-1,2	-0,9	-0,4	-0,8
Intérieurs (principal et intérêts)	-2,5	-3,2	-3,4	-1,2	-0,9	-0,4	-0,8
Extérieurs (principal et intérêts)	-5,1	-28,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	3,5	-4,2	-4,4	7,6	11,8	9,1	9,5
3. FINANCEMENT TOTAL	-3,5	4,2	4,5	-7,6	-11,8	-9,1	-9,5
- Extérieur	-2,5	18,8	2,5	-2,3	-1,3	-1,0	-1,5
Dons projets	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4
Tirages	0,0	1,1	2,7	1,1	1,3	1,4	1,3
Amortissements dette ext. (principal)	-6,7	-3,8	-3,0	-3,8	-3,0	-2,8	-3,2
Allègement de la dette extérieure obtenu	3,7	21,1	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette gagée CT et divers (nets)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Intérieur	-0,9	-14,6	2,0	-5,3	-10,5	-8,1	-7,9
Système bancaire	-0,6	-13,5	2,1	-4,8	-10,0	-7,7	-7,5
Non bancaire 2	-0,4	-1,1	-0,1	-0,5	-0,5	-0,3	-0,4

**MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES
DROITS HUMAINS**

Décret n° 2009 – 235 du 13 août 2009 portant approbation du plan d'action de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et pour l'amélioration de la gouvernance en République du Congo.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

En Conseil des ministres,

Décrète :

Article premier : Est approuvé le plan d'action de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et pour l'amélioration de la gouvernance en République du Congo dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 13 août 2009

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des droits humains,

Aimé Emmanuel YOKA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA.

PLAN D'ACTION DE LA LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION, LA CONCUSSION
ET LA FRAUDE ET POUR L'AMELIORATION
DE LA GOUVERNANCE
EN REPUBLIQUE DU CONGO

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PLAN D'ACTION

1. Généralités sur le Congo

Ancienne colonie française, la République du Congo a accédé à la souveraineté nationale le 15 Août 1960. Plusieurs changements de régimes et d'expériences politiques se sont succédés jusqu'en 1992, l'année du retour au multipartisme. Dans la suite, le Congo a connu trois guerres civiles en 1993 puis en 1997-1999. Ces guerres ont occasionné des préjudices énormes à la population et à l'économie du pays. Grâce aux efforts du nouveau Gouvernement et au soutien multiforme des partenaires nationaux et internationaux, la paix et la sécurité ont été restaurées dans le pays.

La capitale politique et administrative du Congo est Brazzaville (1 million d'habitants) et le principal port et centre économique est Pointe Noire (environ 900 000 habitants). Peuplé d'environ 4 millions habitants (estimation 2009), la République du Congo connaît un taux de croissance démographique annuel d'environ 2,9 %

La Constitution du pays, promulguée en 2002, fait du Congo un État de droit à trois pouvoirs :

- **le pouvoir exécutif** dirigé par un Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement , élu au suffrage universel pour un mandat de 7 ans renouvelable une fois ;
- **le pouvoir législatif** composé de deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat ;
- **le pouvoir judiciaire** exercé par la Cour Suprême et les autres juridictions nationales.

Le découpage administratif du Congo subdivise le territoire national en douze départements. Le pays compte six communes dont Brazzaville et Pointe-Noire. Les langues nationales sont le Lingala et le Kituba. Le français est la langue officielle.

En dépit de ses richesses naturelles (le pétrole, le gaz naturel, le bois, la potasse, le zinc, l'uranium, le cuivre, la bauxite et des phosphates), le Congo reste très dépendant pour son développement des cycles d'appréciation des matières premières et principalement du pétrole. A plusieurs reprises, le retournement des prix du pétrole a très sérieusement remis en question les programmes de développement du pays et a engendré des tensions sociales. La population vit dans la pauvreté, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- 50,7% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (67,4% en milieu semi urbain)
- faible accès de la population aux infrastructures scolaires et sanitaires ;
- accès limité au réseau de traitement et de distribution de l'eau potable ;
- insuffisance de la production et de la distribution d'énergie ;
- espérance de vie à la naissance estimée à 51,9 ans

La faiblesse des capacités institutionnelles, humaines, logistiques et financières due aux contraintes héritées de la période de conflits et à la jeunesse des institutions démocratiques Congolaises, ne permet pas encore au pays de tirer profit de ses ressources.

Engagé dans l'action de redressement du pays, en crédibilisant davantage les institutions de la République et en restaurant l'autorité de l'Etat, le Gouvernement a doté le Congo des organes de lutte contre la corruption et la fraude par le décret n°2004-323 du 8 juillet 2004 portant création de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude et la loi n°16-2007 du 19 septembre 2007 portant création de l'Observatoire Anti-corruption.

En raison de l'importance du rôle que doivent jouer ces organes, il est indispensable de cerner d'une part, la problématique de la corruption et l'état de la gouvernance en République du Congo, et d'autre part, de montrer l'action du Gouvernement depuis 2004 et de justifier la nécessité de la mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre la corruption et éventuellement d'en dégager les orientations stratégiques.

2. Etat de la gouvernance et problématique de la corruption

2.1. Etat de la Gouvernance

Au plan de la gouvernance, il a été identifié les faiblesses suivantes:

Gouvernance politique :

- La gestion postélectorale souvent conflictuelle ;
- La faible participation des populations aux instances de prise de décision ;
- **La faiblesse de l'Etat de droit ;**
- Le rôle limité des organisations de la société civile et des médias.

Gouvernance administrative :

- **Une responsabilisation très limitée ;**
- Une décentralisation insuffisamment mise en œuvre ;

- La fraude et la corruption ;
- Les mauvaises prestations aussi bien dans les services publics administratifs que sociaux ;
- La gestion insuffisante des ressources humaines de l'Etat quant au traitement des agents, à la gestion de leur carrière et de la retraite.

Gouvernance macroéconomique et financière :

- La faiblesse des choix stratégiques ;
- La gestion budgétaire peu orthodoxe ;
- Un système financier peu efficace ;
- L'intégration régionale lente et timide.

Gouvernance des entreprises :

- des performances médiocres ;
- des facteurs d'inefficience liés à la gestion des ressources de l'entreprise, au contrôle et à la sanction ;
- Les mauvais services surtout dans le domaine des transports, de l'eau et de la fourniture de l'électricité.

Du secteur de la justice

Le système judiciaire congolais souffre de l'inefficience, du dysfonctionnement et de la faiblesse de ses infrastructures. Le diagnostic relève sur le plan matériel, la vétusté des locaux et sur le plan juridique, la vétusté du code pénal et du code de procédure pénale, ainsi que la non intégration en droit interne de certains textes internationaux ont été soulignées.

En définitive et de façon générale, au plan de la gouvernance et de responsabilisation, les difficultés subsistent encore dans l'application des textes officiels relatifs aux contrôles législatifs et judiciaires.

Problématique de la corruption

La corruption n'est plus un tabou en République du Congo. Les actions de lutte ont été jusqu'à une date récente sporadiques et axées essentiellement sur l'angle répressif. L'approche développée par la Cour Révolutionnaire de Justice dans les années 70 pour réprimer les détournements de fonds publics et sanctionner les saboteurs de l'économie nationale et celle de la Commission des Biens Mal-Acquis de la Conférence Nationale Souveraine créée en 1991 qui permettait la dénonciation des possesseurs des biens mal acquis ont été certes spectaculaires mais n'ont pas permis de mettre en place un mécanisme efficace et pérenne de prévention.

Le problème de la corruption est particulièrement critique du fait des conséquences négatives qu'elle a sur la gouvernance et le développement socio-économique. On peut les résumer comme suit :

- la corruption majore le coût des programmes de développement ;
- la corruption décourage l'investissement et fait obstacle à la croissance économique ; elle exerce un effet fortement dissuasif sur les investisseurs étrangers sérieux et encourage au contraire les opérations hasardeuses axées sur la recherche de rente ;
- la corruption entrave la collecte des recettes et alimente ainsi les déficits budgétaires et les déséquilibres macroéconomiques ;
- la corruption réduit l'efficacité de l'administration publique, fausse les décisions de dépenses publiques, détourne les fonds attendus de toute urgence dans les secteurs comme la santé et l'éducation vers des secteurs où règne la corruption ;
- la corruption restreint l'impact de l'aide au développement et incite à l'exploitation effrénée des ressources naturelles, ce qui accélère la « déplétion » du patrimoine environnemental ;
- la corruption affaiblit la primauté du droit, nuit à la réputation de l'Etat et sape la confiance que devrait lui accorder le public.
- la corruption pèse plus fortement sur les pauvres.

Pour limiter l'impact négatif de la corruption dans le pays, le Gouvernement a jugé approprié de bien cerner toutes les dimensions à travers deux études diagnostiques : la première avec l'appui du PNUD en 2003¹ et la seconde dans le cadre du Projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance (PRCTG) menée par le cabinet CERTI en 2008.

Il ressort de l'étude de 2003 que 87% des personnes interrogées sont convaincues de l'existence de la corruption et de la fraude dans l'administration publique où les foyers de corruption sont identifiés dans les secteurs suivants : Douanes ; Impôts ; Police Nationale, Justice, Enseignement, Santé, Mairies.

Il ressort que les causes essentielles de la corruption au Congo sont :

- la faiblesse de contrôle ;
- le faible pouvoir d'achat des fonctionnaires et les bas salaires ;
- la faiblesse du secteur judiciaire ;
- le blocage des effets financiers des avancements des agents de l'Etat ;
- le chômage et la pauvreté ;
- la crise des valeurs.

3. Evolution de l'action du Gouvernement depuis 2004

Suite à l'étude de 2003, il fut élaboré un Plan national de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude qui fut adopté en Conseil des ministres en juin 2004. Dans ce Plan, les stratégies de mise en œuvre étaient :

- le renforcement du système national en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude, de la concussion et de la corruption et de tout autre acte assimilé à ces infractions ;
- l'adhésion et l'implication totales de l'ensemble des acteurs de la vie nationale à la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ;
- l'amélioration de la qualité du service public ;
- la moralisation de la vie publique ;
- le développement de la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, notamment en ce qui concerne les transactions commerciales internationales. Pour la mise en œuvre de ce Plan d'action, il avait été créé une Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude (CNLCCF) dont la composition était essentiellement constituée des ministres et les directeurs généraux des grandes administrations. Pour obtenir une plus grande efficacité dans la lutte contre la corruption, cette Commission a été réorganisée en 2007 dans sa composition actuelle. Un second organe appelé Observatoire anti-corruption a été créé afin de suivre la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude menée par la CNLCCF.

Les résultats de l'étude diagnostique de 2008 citée infra montrent que la lutte menée a eu un impact limité sur la corruption, la concussion et la fraude.

4. Justification et orientations stratégiques du plan

4.1. Justification

La lutte contre la corruption, la concussion et la fraude engagée en 2004 semble jusqu'ici insuffisante, aussi bien dans son contenu que dans le degré de sa mise en œuvre.

Le Gouvernement congolais a pris l'engagement, dans le cadre de l'accès à l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) de renforcer la lutte contre la corruption et d'améliorer son système de gouvernance. C'est dans ce contexte que sont élaborés une nouvelle loi anti-corruption et un nouveau Plan d'action anti-corruption. L'objectif du Gouvernement est d'insuffler une nouvelle dynamique à la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude.

Il est important de souligner que le Gouvernement a souhaité que la nouvelle loi anti-corruption ainsi que ses textes d'application et le nouveau Plan d'action prennent en compte les bonnes pratiques africaines et internationales en matière de lutte contre la corruption.

4.2. Orientations stratégiques

La rédaction de ce Plan anti-corruption a donc pleinement tenu compte de l'expérience du pays depuis 2003 et notamment des résultats de l'étude de perception de la corruption (2003) et de l'étude diagnostique sur la gouvernance en République du Congo (2008). Il a été élaboré en collaboration étroite avec les membres de la CNLCCF et de l'OAC. Il a aussi été tenu compte des bonnes pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption qui ont enregistré des succès significatifs dans la lutte anti-corruption.

Enfin, il a donc également été tenu compte des conventions internationales tels que : la convention des nations unies contre la corruption de décembre 2003 et la convention de l'union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption du 11 juillet 2003.

Aussi, le présent plan national a pour objectif de lutter contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions connexes, de promouvoir la bonne gouvernance et de renforcer l'Etat de droit.

Pour qu'il ait un impact effectif, le présent plan de lutte contre la corruption a été élaboré conformément aux orientations stratégiques suivantes :

- la primauté de la force du droit et l'interdiction de l'arbitraire ;
- la transparence de l'action publique aussi bien au niveau des secteurs de l'administration, des institutions politiques que de la société civile ;
- l'efficacité et l'efficacé dans le fonctionnement des services publics ;
- la contribution de la société civile dans la gestion de l'Etat.

Ces orientations stratégiques visent les objectifs suivants :

- promouvoir la bonne gouvernance par une gestion rationnelle de l'ensemble des domaines de l'Etat et surtout ceux porteurs de l'économie comme les secteurs pétrolier, forestier et les régies financières ;
- renforcer l'autorité de l'Etat par la promotion des valeurs éthiques et morales des agents de l'Etat, le respect des textes et le renforcement des contrôles à tous égards ;
- promouvoir l'information, l'éducation et la communication pour le changement des comportements ;
- renforcer la coopération internationale en vue de conclure des accords d'assistance et de partenariat en matière de lutte contre la corruption.

5. Mise en œuvre du Plan

Le Congo peut sans aucun doute atteindre les objectifs de son Plan. La stabilité politique retrouvée permet une bonne mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines.

La mise en œuvre du plan se fera au moyen du dispositif ci-après :

- a) l'exécution et la coordination du plan seront assurées, pour le compte du gouvernement, par la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude en collaboration avec les organes publics habilités ;
- b) le suivi et l'évaluation du plan seront assurés par l'Observatoire Anti-corruption ;
- c) éventuellement et selon la nécessité, des organes départementaux et des comités sectoriels dans les administrations sensibles feront le relais ;
- d) un mécanisme de mobilisation des fonds et de plaidoyer sera développé.

II. CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CONCUSSION ET LA FRAUDE

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)				
								6	12	24	36	
Actions transversales												
1	Procéder au lancement de la mise en œuvre du plan	- Préparation de la cérémonie de lancement ; - Tenue de la cérémonie	Participation des autorités, de la presse, du grand public et du corps diplomatique à la cérémonie	Mobilisation lors de la cérémonie (nombre de participants)	-Autorités - corps diplomatique - organes de presse - grand public	National	CNLCCF Gouvernement	*				
2	Procéder à l'adoption et à la promulgation de la loi Anti-corruption	- Examen de la loi en Conseil des ministres - Discussion et adoption du projet de loi par le Parlement	Promulgation par le Président de la République	Texte de Publication de la loi	Grand public	National	- Gouvernement -Parlement - CNLCCF	*				
3	Elaborer les textes d'application de la loi anti-corruption	Préparation des projets de textes. Faire procéder à la signature des textes	Textes d'application conformes à la loi	Publication des textes	Grand public	National	CNLCCF	*				
4	Vulgariser la loi Anti-corruption	- Elaboration des supports de la campagne de vulgarisation - Elaboration du calendrier - organisation de la campagne	La population est largement informée des mesures contenues dans la loi	Nombre de personnes sensibilisées	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF	*				
5	Mettre en place une base de données sur la corruption	Acquisition des équipements ; collecte des données et mise en place d'un fichier	Base de données opérationnelle	Nombre de personnes ayant consulté la base de données	Grand public	National	CNLCCF		*	*	*	
6	Obtenir les rapports des corps de contrôle et centraliser les informations liées à la prévention et à la lutte contre la corruption, etc.	Collecte et exploitation des rapports ; rédaction de fiches présentant les principaux résultats : publication des fiches sur le site Internet de la CNLCCF	- alimentation de la base de données - meilleure perception du phénomène de la corruption et meilleure coordination des actions de lutte	- Nombre de fiches synthèses produites par trimestre - Nombre de missions diligentes après exploitation	Organes de contrôle interne et externe	National, départemental et municipal	CNLCCF	*	*	*	*	

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Actions transversales (suite)											
7	Veiller à un meilleur accès des populations et des entreprises à l'information au niveau du service public	-Vulgariser l'information des services publics aux populations et aux entreprises en vue d'en assurer la gratuité et d'éliminer les entraves et blocages qui génèrent la corruption - veiller à ce que les sites Internet des services publics soient accessibles au grand public	- Accès au service public garanti pour tous - réduction sensible des tentatives de corruption, de fraude et infractions assimilées dans les services publics	- Nombre d'usagers satisfaits par la qualité du service public - Nombre de personnes ayant consulté les sites des services publics	- Grand public - Services publics - entreprises publiques et privées	National	- CNLCCF - services publics - entreprises publiques et privées	*	*	*	*
8	Susciter l'adoption et la mise en œuvre d'une loi sur le libre accès à l'information	- Elaboration des TDR - sélection d'un consultant - supervision de l'étude - adoption de l'étude	Etude disponible	Rapport d'étude	Grand public	National	CNLCCF				*
9	Veiller à l'application de la loi sur les partis politiques	- Veiller à la possession par tous les partis politiques de la loi - suivi du financement des partis politiques	Les partis de l'opposition et du pouvoir sont satisfaits de la bonne application de la loi	Nombre de partis du pouvoir et de l'opposition satisfaits de l'application de la loi et ayant reçu régulièrement le financement	Partis politiques et grand public	National	- CNLCCF - MATD	*	*	*	*
10	Veiller à l'inventaire et à la protection du patrimoine de l'Etat	- Identification du patrimoine - inventaire du patrimoine - initiation des mécanismes de protection - Suivi de l'application des mesures de protection du patrimoine - mise en œuvre d'une législation assurant la protection du patrimoine de l'Etat	-Le patrimoine de l'Etat est maîtrisé et restauré - stricte application de la législation assurant la protection du patrimoine de l'Etat	- Le patrimoine de l'Etat est rendu public	- L'Etat - les collectivités locales	- National - Départemental - municipal	- Présidence de la République (DCLBA) MEFB -CNLCCF	*	*		*

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Actions transversales (suite)											
11	Engager des investigations sur le respect du statut de la fonction publique et notamment le code moral et d'éthique des fonctionnaires et agents de l'Etat	- Préparation des investigations - mise en place d'une logistique - tenue des investigations	Les investigations sont réalisées deux fois au moins/an et le respect du statut de la fonction publique est obtenu	- Nombre des investigations tenues - nombre des agents de la fonction publique qui respectent le code moral et d'éthique	Les fonctionnaires	-National -départemental -municipal	CNLCCF MFP		*	*	*
12	Veiller à l'amélioration des conditions de vie des agents de l'Etat	- Revalorisation des salaires - amélioration de la sécurité sociale	-La nouvelle grille des salaires des fonctionnaires est adoptée par le Gouvernement - les mesures de sécurité sociale sont renforcées	Publication de la nouvelle grille des salaires des fonctionnaires et des nouvelles mesures sociales	Les fonctionnaires	National	-CNLCCF -organes publics concernés	*	*	*	
13	Engager la réflexion sur la nécessité de limiter la durée de certaines fonctions présentant des risques de corruption	- Identification des postes - préparation de la réunion de réflexion - organisation de la concertation - transmission des propositions au Gouvernement	Un texte réglementaire qui limite la durée à certains postes est pris	Publication du texte limitant la durée à certains postes	- Les postes concernés	National	- CNLCCF - organes publics concernés		*		
14	Veiller à l'application de la Constitution sur l'obligation de la déclaration du patrimoine par tout citoyen élu ou nommé à une haute fonction publique	- Elaboration d'un projet de loi sur la déclaration du patrimoine - adoption par le parlement	- La loi portant déclaration du patrimoine est promulguée - le dispositif de dépôt des déclarations est mis en place	- Publication de la loi - nombre de déclarations de patrimoines enregistrés par année	Hauts responsables de l'Etat et tous les élus du peuple	-National -Départemental -municipal	Gouvernement CNLCCF		*	*	*
15	Assurer une évaluation du niveau de corruption dans le pays	- Elaboration des TDR - sélection du cabinet ou du consultant - supervision - validation de l'étude	Le niveau de corruption du pays est évalué tous les deux ans	Publication des résultats de l'évaluation	Grand public	National	CNLCCF		*		*

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
16	Développer et exécuter un programme de coopération internationale en matière de lutte contre la corruption	- Identification des partenaires - Prise de contacts - élaboration et signature des arrangements administratifs ou des accords de coopération	- Le soutien des partenaires aux actions de la CNLCCF est acquis. - L'efficacité dans la lutte contre la corruption transnationale est renforcée	Publication des accords de coopération et d'assistance financière	Personnel des organes chargés de la lutte contre la corruption	National	CNLCCF MAE C	*	*	*	*
17	Mener des enquêtes et investigations sur les faits de corruption	- Réception des saisines ou engagement des auto-saisines - ouverture des dossiers - réalisation des missions - intervention des experts - transmission éventuelle au tribunal.	Les dossiers des personnes soupçonnées de corruption, de fraude et des infractions assimilées sont instruits.	- Nombre de dossiers traités - nombre de dossiers transmis au niveau des juridictions	Grand public	- National - départemental - municipal	- CNLCCF - organes publics concernés	*	*	*	*
18	Sensibiliser la population contre la corruption	- Préparation des campagnes multiformes de sensibilisation - organisation des campagnes	- Plus de deux tiers du public sont intolérants face à la corruption - au moins 60% des personnes victimes de corruption, de fraude et infractions assimilées déposent leurs plaintes à la CNLCCF	- proportion de la population victime de la corruption ayant déposé des plaintes à la CNLCCF	- Grand public - agents publics - secteur privé	National	CNLCCF	*	*	*	*
19	Faire adopter par les agents de chaque administration publique leur code de conduite et de déontologie spécifique	- Identification des corps de l'administration qui ne disposent pas de code de conduite et de déontologie - Elaboration des codes de conduite et de déontologie - organisation des consultations participatives dans tous les secteurs - adoption et publication des codes.	-L'éthique professionnelle des agents de l'Etat est améliorée -Les agents publics adoptent des comportements favorables à la lutte contre la corruption.	Amélioration de la conscience professionnelle chez un grand nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat	Fonctionnaires et agents de l'Etat	- National - départemental - municipal	- Administrations concernées - CNLCCF		*	*	*
20	Créer un cadre de concertation entre les gouvernants et la société civile sur la lutte contre la corruption	-Réflexion au tour du cadre -adoption du cadre de concertation -convocation et tenue des concertations	Les préoccupations des populations sont prises en compte dans la lutte contre la corruption	- Nombre de concertations - nombre de participants - taux de satisfaction des populations	Grand public	- National - Départemental - municipal	- CNLCCF - organes concernés - Société civile	*	*	*	*

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Actions transversales (suite)											
21	Elaborer des manuels d'usage et de procédures	- Identification des services - élaboration des manuels d'usage et de procédure - publication des manuels	Les populations sont informées des procédures d'usage dans les services	Publication des manuels par année	Grand public	- National - Départemental - municipal	- Secteurs concernés - CNLCCF		*	*	*
Gouvernance pétrolière et minière											
22	Veiller à la dotation de la Douane en vedettes de haute mer pour la surveillance maritime	- Susciter l'achat des vedettes - examiner avec la Douane les modalités d'acquisition des vedettes - veiller à la formation des douaniers marins	Les vedettes de surveillance acquises et la surveillance maritime est opérationnelle	- Nombre de vedettes acquises - nombre de douaniers formés - effectivité permanente de la surveillance maritime	Personnel des Douanes	- National - Départemental	- MEFB (DGDDI) - CNLCCF			*	
23	Veiller au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et au processus de validation du Congo à l'EITI	- Prise de contact avec le Comité EITI - convocation et tenue de la réunion de concertation - analyse et synthèse des rapports du Comité EITI - intervention des experts	La Transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont obtenues	Nombre de rapports transmis par le comité EITI analysés	- Comité EITI - Personnel CNLCCF - SNPC - Cotrade	National	CNLCCF	*	*	*	*
24	Effectuer une revue des audits du secteur pétrolier et des autres secteurs miniers reçus du Gouvernement	- Demande et réception des audits. Examen et suite à donner. - Intervention des experts	La Transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont obtenues	Nombre d'audits reçus annuellement	Structures pétrolières et minières	National	CNLCCF	*	*	*	*
Gouvernance forestière											
25	Veiller à l'application rigoureuse du Code forestier	- Demande et réception du Code forestier. - Vérification de l'application du Code lors des investigations	Les dispositions du Code sont respectées	Nombre de rapports d'investigations	Personnel du secteur forestier (public, privé)	National et départemental	CNLCCF	*	*	*	*
26	Mener les investigations de lutte contre la corruption sur les recouvrements effectués par les agents de l'Etat auprès des sociétés forestières	- Programmation des missions d'investigations - réalisation et suite à donner aux résultats des investigations	Les pratiques de corruption sont décelées	Nombre de missions d'investigations par année	- Administration forestière - administrations des Douanes et Impôts	National et départemental	CNLCCF		*	*	*
27	Veiller à l'application du principe de l'unicité des caisses en ce qui concerne le secteur forestier	- Inventorier les types de recettes et leurs modes d'encaissement actuels - organiser la centralisation des caisses	- La concertation est organisée - la centralisation est réalisée - la transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont garanties	Nombre de caisses de centralisation	- Administration forestière - administrations des Douanes et Impôts	National et départemental	- CNLCCF - organes publics concernés		*		

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Gouvernance forestière (suite)											
28	Procéder à la revue des audits du secteur forestier reçus du Gouvernement	Demande et réception des audits. Examen des audits	La transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont obtenus	Nombre de rapports d'audits transmis et examinés	Grand public	National	CNLCCF	*	*	*	*
Gouvernance financière											
29	Veiller au respect de l'application des textes en matière de dépenses publiques	- Identification des textes - Investigation pour déceler les détournements de chapitres et le dépassement des montants alloués - intervention des experts	- Les textes sur les dépenses publiques sont respectés - les détournements de chapitres et le dépassement des montants alloués sont décelés.	Nombre de cas de détournements de chapitres et le dépassement des montants alloués décelés.	MEFB	29National	CNLCCF	*	*	*	*
30	Procéder au suivi des recettes de l'Etat	Demande et réception de la situation sur l'évolution des recettes. Investigation	La transparence et la sécurisation des recettes de l'Etat sont assurées	Nombre d'investigation par année	Grand public	National	- MEFB -CNLCCF	*	*	*	*
31	Assurer la vulgarisation de la loi de règlement	- Réalisation des conditions de vulgarisation - Diffuser la loi dans les milieux professionnels	- La loi est vulgarisée par la voie de la presse aux populations - le respect de la loi de règlement est obtenu	- Nombre des émissions réalisées sur la loi - taux de satisfaction des usagers	Grand public	National	- MEFB - CNLCCF	*	*	*	*
32	Faire procéder à l'audit du système informatique des Douanes (Sydonia) par un consultant international assisté par l'OCI	- Elaboration des TDR - appel d'offres et recrutement d'un expert international - lancement de l'audit	- Les pratiques frauduleuses sont décelées - le système est amélioré	- Nombre de cas frauduleux détectés - proportions des aménagements apportés au système	Personnel de la Douane	National et départemental	- MEFB -CNLCCF	*	*	*	*
33	Faire procéder à l'audit du système informatique de la gestion de la dette (SYGAD) par un consultant international	- Elaboration des TDR - appel d'offres et recrutement d'un expert international - lancement de l'audit	- Les pratiques frauduleuses sont décelées - le système est amélioré	- Nombre de cas frauduleux détectés - proportions des aménagements apportés au système	Personnel de la CCA	National et départemental	- MEFB - CNLCCF	*	*	*	*
34	Procéder au suivi des recommandations sur la réalisation et la simplification de la chaîne de dépenses	Demande et réception des recommandations. Investigation sur leur application	L'exécution des recommandations est assurée une fois l'an	Taux de satisfaction des usagers	Grand public	National	CNLCCF	*	*	*	*

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)			
								6	12	24	36
Gouvernance financière (suite)											
35	Contribuer à la vulgarisation de la réglementation sur la passation des marchés de l'Etat et à son application	- Réalisation des conditions de vulgarisation - diffusion du code des marchés dans les milieux professionnels et auprès des opérateurs économiques	La transparence et l'efficacité dans la passation des marchés sont garanties	- Nombre de structures sensibilisées - nombre d'opérateurs économiques informés des dispositions du code des marchés	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF ARMP MEFB	*	*	*	*
36	Mener des investigations sur l'exécution des contrats et marchés de l'Etat	Programmation des investigations. Tenue des investigations	La Transparence et l'efficacité dans l'exécution des marchés	- Nombre de marchés dont la procédure de signature est conforme - nombre de marchés dont l'exécution est conforme	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF ARMP MEFB	*	*	*	*
37	Veiller à l'accès du public aux informations sur le niveau d'exécution des travaux relatifs aux contrats et marchés de l'Etat	- Inventaire des marchés conclus - Ouvrir un guichet d'information - publication dans le site Web.	L'information sur l'exécution des marchés publics est mise à la disposition du public	- Nombre de marchés recensés - nombre de fiches synthèses des marchés publiés sur le site - nombre de visiteurs de guichet	Grand public	National	CNLCCF	*	*	*	*
38	Faire procéder à l'audit de la dette du Congo et des prêts gagés par un cabinet international	- Elaboration des TDR - appel d'offres et recrutement d'un cabinet international - Lancement et suivi de l'audit	La transparence dans la gestion de la dette nationale est garantie	- Volume de la dette - nombre de bailleurs de fonds du Conso recensés	Grand public	National	CNLCCF	*	*	*	*
39	Faire procéder à l'audit de l'administration fiscale	- Elaboration des TDR - appel d'offres et recrutement d'un cabinet international - lancement et suivi de l'audit	La transparence dans la gestion de la fiscalité est garantie	- Nombre de personnes assujetties - volume des recettes	Grand public	National	CNLCCF	*	*	*	*
Secteur de la justice et de la police											
40	Contribuer à la vulgarisation des Codes de conduite des agents de la police et de la justice	- Demande et réception du Code - élaboration des stratégies de vulgarisation - programmation et vulgarisation	L'éthique des agents de la police est améliorée	-Nombre de supports élaborés pour la vulgarisation - Nombre d'agents de police sensibilisés	Agents de police	National	CNLCCF	*	*	*	*

Cadre logique du plan

N°	Activités	Tâches spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable	Période de mise en œuvre (mois)
								6 12 24 36
Secteur de la justice et de la police (suite)								
41	Veiller au renforcement des capacités de l'inspection des services de police	contact avec l'inspection de police. Collecte des doléances	Le bon rendement de l'inspection des services de police est assuré	- Taux de satisfaction des autorités - taux de satisfaction de la population	Inspection des services de police	National	-CNLCCF - organes publics concernés	*
42	Veiller au renforcement des capacités de l'inspection et des services judiciaires	contact avec l'inspection des services judiciaires. Collecte des doléances Formation	Le bon rendement de l'inspection des services judiciaires	- Taux de satisfaction des autorités et usagers - Nbre de structures adaptées à la lutte créées	Inspection et services de justice	National	-CNLCCF - organes publics concernés	*
Secteurs sociaux								
43	Veiller à l'application du CDMT (Cadre de dépenses à moyen terme) Education	Demande et réception du CDMT. Investigation sur l'application du CDMT Education	Le respect des quotas des dépenses budgétaires est assuré chaque année	- Volume des dépenses - taux de satisfaction du niveau des dépenses	Personnel de l'enseignement	National	CNLCCF	*
44	Veiller à l'application du CDMT (Cadre de dépenses à moyen terme) Santé	Demande et réception du CDMT. Investigation sur l'application du CDMT Santé	Le respect des quotas des dépenses budgétaires est assuré chaque année	- Volume des dépenses - taux de satisfaction du niveau des dépenses	Personnel de la santé	National	CNLCCF	*
45	Veiller à la répression des actes de harcèlement sexuel et de ventes des notes perpétrés par les enseignants	- Incitation à la dénonciation - investigations (enquêtes sur le terrain) - saisine des tribunaux	L'éthique de l'enseignant est améliorée et la jeune fille élève est mieux protégée	- Nombre de dénonciations - nombre d'enquêtes et d'investigations réalisées - nombre de dossiers transmis aux tribunaux	Grand public et personnel de l'enseignement	National	CNLCCF	*
46	Faire procéder à l'introduction dans l'enseignement d'un volet d'éducation civique sur la corruption	-Elaboration du cadre de concertation - concertation avec le Haut-commissariat à l'Instruction civique et les Départements ministériels concernés - élaboration des modules - formation du personnel enseignant	Les modules sur la corruption sont introduits dans les programmes de formation	- Nombre d'enseignants formés - volume horaire des enseignements sur la corruption	Grand public, personnel du Haut-Commissariat et de l'enseignement	National, départemental et municipal	-CNLCCF - organes publics concernés	*
47	Développer l'utilisation des cartes de notation par les citoyens sur les services publics de santé et d'éducation	- Développer les TDR - démarcher les donneurs - trouver le financement - contacter les consultants	La qualité des services publics de la santé et de l'éducation est appréciée par les usagers	- Nombre de cartes de notation distribuées par année - taux de satisfaction des usagers	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF	*

III. RISQUES, MESURES DE REDUCTION DES RISQUES ET EVALUATION DU RISQUE

Le tableau ci-dessous résume les éléments qui risquent de réduire l'impact du plan d'action.

Risques, mesures de réduction des risques et évaluation du risque

N°	Risques	Mesures de réduction des risques	Evaluation du risque
1	La volonté politique de lutter contre la corruption n'est pas suffisante chez certains hauts responsables de l'Etat	Accroître la sensibilisation et l'implication des hauts responsables de l'Etat dans la lutte contre la corruption.	Moyen
2	L'organisation de la Commission est mal adaptée pour exécuter avec performance les mesures de lutte anti-corruption	Réorganiser la Commission afin de la doter des capacités d'action plus importantes, en renforçant son secrétariat permanent et en faisant que les membres qui la composent lui soient affectés en permanence	Moyen
3	La Commission n'a pas les ressources humaines et financières adéquates pour s'acquitter de ses missions.	Le Gouvernement veillera à ce que le budget annuel de la commission soit en adéquation avec les exigences du plan.	Elevé
4	L'organisation de l'Observatoire est mal adaptée pour mieux s'acquitter de ses fonctions.	Réorganiser l'Observatoire Anti-corruption afin de mieux entreprendre le suivi évaluation des activités du plan	Moyen
5	Les réformes du secteur public qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de la lutte contre la corruption (réforme des politiques économiques, réforme de la fonction publique, réforme judiciaire, réforme législative et autres) n'avancent pas assez rapidement	Le Gouvernement doit poursuivre le programme de réforme du secteur public et il doit solliciter davantage l'assistance de ses partenaires au développement pour la mise en œuvre de ces réformes.	Elevé
6	Manque de collaboration entre la Commission et les organes de contrôle interne, externe et de répression dont les actions ont un impact direct sur la lutte contre la corruption	Le Gouvernement devra organiser des concertations avec les organes et structures concernés sur des règles claires de collaboration.	Elevé
7	L'adhésion et l'implication de tous les acteurs à la lutte anti-corruption est difficile à réaliser si la protection des témoins et des dénonciateurs n'est pas assurée	Garantir efficacement la protection des dénonciateurs et des témoins des actes de corruption et infractions connexes.	Moyen
8	Les partenaires internationaux ne soutiennent pas suffisamment la Commission	les partenaires internationaux devraient suffisamment soutenir la commission en lui apportant assistance.	Moyen
9	Insuffisance des structures carcérales	Poursuivre la construction des maisons d'arrêt dans tous les chefs lieu de département	Elevé

IV. CADRE DE SUIVI EVALUATION

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Actions transversales							
1	Extrants (résultats à court terme)	Nombre de participants à la cérémonie	Rapport	Dans l'immédiat	OAC	Large médiatisation	Faible mobilisation
2	Extrants	Texte de promulgation de la loi	Rapport	Dès promulgation de la loi	OAC	Adoption de la loi par le parlement	Retard de la procédure d'adoption
3	Effets (résultats à moyen terme)	Publication des textes	Rapport	annuelle	OAC	Adoption de textes en Conseil des Ministres	Non soumission des textes
4	Effets	Nombre de personnes sensibilisées	Rapport de sondage	semestrielle	OAC	Large médiatisation	Non sensibilisation de l'arrière pays
5	Effets	Nombre de personnes ayant consulté la base de données	Rapport de statistique	2 ^{ème} Année après le lancement du Plan	OAC	Formation des web masters	Faible alimentation du site web
6	Effets	- Nombre de fiches synthèses produites par trimestre - Nombre de missions diligentées après exploitation	Rapports	De la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	Organisation des concertations par le Gouvernement	Manque de suivi de résultats des concertations
7	Impact (résultats à long terme)	- Nombre d'usagers satisfaits par la qualité du service - Nombre de personnes capables de décrire les mécanismes de fonctionnement des services - Nombre de personnes ayant consulté les sites des services publics	Rapports des sondages	3 ^{ème} année	OAC	Application des réflexions	-absence d'informations du grand public -absence de formation des cadres chargés d'application des réflexions
8	Effets	Publication de l'étude	Rapport	3 ^{ème} année	OAC	Mobilisation de l'ensemble des structures habilitées	Manque de suivi dans la concrétisation de l'objectif
9	Effets	Proportion des partis du pouvoir et de l'opposition satisfaits de l'application de la loi et ayant reçu régulièrement le financement	Rapport de suivi	Chaque année	OAC	Réalisation des sondages auprès des partis politiques	Insuffisance des données
10	Effets	- Le patrimoine de l'Etat est rendu public - Publication d'une nouvelle législation sur le patrimoine de l'Etat	Rapport de publication Texte de loi	1 ^{ère} année et suivantes	OAC	-Réalisation de l'enquête -Adoption de la loi par le parlement	Difficultés d'accès ou indisponibilité de la documentation ou des archives

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Actions transversales (suite)							
11	Effets	- Nombre des investigations tenues - proportion des agents de la fonction publique qui respectent le code moral et d'éthique	Rapports des investigations	1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	OAC	Convocation des commissions de discipline et commissions paritaires	-Non application des résultats des investigations -Interférence dans les missions d'investigation
12	Effets	Nouvelle grille des salaires des fonctionnaires	Textes de publication	1 ^{ère} à 2 ^{ème} année	OAC	Adoption des textes par le gouvernement	Situation économique défavorable
13	Effets	Etude disponible	décret ou arrêté	2 ^{ème} année	OAC	Adoption du projet de texte par le gouvernement	Etude non abouti
14	Effets	- Publication de la loi - nombre de déclarations des patrimoines enregistrés par année	Texte de loi Rapports annuels des déclarations	1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	OAC	Adoption du projet de loi par le parlement	Lenteur de la procédure législative
15	Impact	Publication des résultats de l'évaluation	Rapports des sondages	2 ^{ème} - 3 ^{ème} année et après	OAC	Réalisation des sondages	Insuffisance des données et des moyens
16	Effets	Publication des accords de coopération et d'assistance financière	Accords de partenariat	Chaque année	OAC	Efforts dans la recherche des partenaires	Manque d'initiative
17	Effets	- Nombre de dossiers traités - nombre de dossiers transmis au niveau des juridictions	Rapports	Chaque année	OAC	Bonnes conditions et bonnes conduites des investigations et enquêtes	Interférence dans les missions d'investigation et non application des rapports d'investigation
18	Effet	- proportion de la population victime de la corruption ayant déposé des plaintes à la CNLCCF	statistiques	Chaque année	OAC	sensibilisation du grand public et facilité d'accès à la commission	La faiblesse des organes de lutte contre la corruption et le manque de confiance du grand public
19	Effets	Niveau de conscience professionnelle chez des fonctionnaires et agents de l'Etat	Rapports des sondages	2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	OAC	Implication de l'ensemble des agents pour une meilleure prise de conscience	absence de conscience professionnelle

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Actions transversales (suite)							
20	Effets	-Nombre de concertations -Nombre des participants aux concertations -Taux de satisfaction des populations	Rapports sondages	1 ^{ère} à 3 ^{ème} année	OAC	Large participation de la société civile aux concertations	-absence de sensibilisation -la société civile est désintéressée
21	Effets	Publication des manuels	Rapports et textes de publication	2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	OAC	Bonne identification des questions liées à l'accès et à la qualité des services publics	Des manuels d'usage et de procédure non adaptés à la réalité
Gouvernance pétrolière et minière							
22	Effets	- Nombre de vedettes acquises - nombre de missions de surveillance effectuées par mois	Bons de livraison des vedettes Rapports des missions	2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	OAC	Mobilisation des moyens financiers nécessaires à l'acquisition des vedettes	Faible mobilisation des moyens
23	Effets	Nombre de rapports transmis par le comité EITI analysés	Rapports	2 ^{ème} année	OAC	L'instauration d'une bonne collaboration avec le comité EITI	Faible rendement du comité EITI
24	Effets	Nombre d'audits reçus annuellement	Rapports annuels d'audits	1 ^{ère} année et suivantes	OAC	-Instauration d'une bonne collaboration des administrations et entreprises des secteurs pétroliers et miniers -Formation des membres de la CNLCCF dans les secteurs pétroliers et	Les audits ne sont pas exploitables
Gouvernance forestière							
25	Effets	Nombre de rapports d'investigations	Rapports d'investigations	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	La CNLCCF maîtrise les conditions d'exploitation forestières	Les sociétés forestières ne reconnaissent pas t les attributions de la CNLCCF
26	Effets	Nombre de missions d'investigations par année	Rapports d'investigations	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	Transmission des rapports des organes de contrôle à la commission	Absence de collaboration avec les organes de contrôle
27	Effets	Centralisation des caisses	Rapports des missions de contrôle	2 ^{ème} année	OAC	L'organisation de la concertation entre la commission et les structures habilités et concernées	manque de collaboration

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Gouvernance forestière (suite)							
28	Effets	Nombre de rapports d'audits transmis et examinés	Rapports d'audits	2 ^{ème} année	OAC	La commission maîtrise les mécanismes de fonctionnement du secteur forestier	Les audits ne sont pas exploitables
Gouvernance financière							
29	Effets	Nombre de cas de détournements de chapitres et de dépassement des montants alloués décelés.	Rapports des investigations	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	Réalisation des missions d'investigation	Fiabilité des documents de base et absence de formation
30	Effets	Nombre d'investigation par année	Rapports des investigations	2 ^{ème} à la 3 ^{ème} année	OAC	Réalisation des missions d'investigation	Fiabilité des documents de base et absence de formation
31	Effets	- nombre des émissions réalisées sur la loi - taux de satisfaction des usagers	Rapports sondage	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	Large médiatisation	Choix des canaux de communication
32	Effets	Nombre de cas frauduleux détectés - proportions des aménagements apportés au système	Rapports d'étapes Rapports des contrôles	2 ^{ème} à la 3 ^{ème} année	OAC	L'organisation de la concertation entre les structures impliquées	Mauvais choix des experts
33	Effets	Nombre de cas frauduleux détectés - proportions des aménagements apportés au système	Rapports d'étapes Rapports des contrôles	3 ^{ème} année	OAC	L'organisation de la concertation entre les structures impliquées	Mauvais choix des experts
34	Effets	Taux de satisfaction des usagers	Rapport de sondage	1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année	OAC	-Réalisation des missions d'investigation - bonne collaboration des services concernés	Capacités du personnel non renforcées
35	Effets	- Nombre de structures sensibilisées - nombre d'opérateurs économiques informés des dispositions du code des marchés	Rapports de sensibilisation	2 ^{ème} année et suivante	OAC	Bonne collaboration avec l'administration concernée	-Capacités du personnel non renforcées -faible sensibilisation du grand public
36	Effets	- Nombre de marchés dont la procédure de signature est conforme -nombre des marchés dont l'exécution est conforme	Rapports des investigations	2 ^{ème} à la 3 ^{ème} année	OAC	-Réalisation des missions -Bonne collaboration des services concernés	fiabilité des documents de base et absence de formation

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Gouvernance financière (suite)							
37	Effets	- Nombre de marchés recensés - le nombre de fiches synthèses des marchés publiés au site - le nombre de visiteurs de guichet	Rapports d'investigations Rapports des publications statistiques	2 ^{ème} à 3 ^{ème} année	OAC	-Création d'une banque de donnée accessible - Bonne collaboration des services concernés	Fiabilité des informations
38	Effets	- Volume de la dette - nombre de bailleurs de fonds du Congo recensés	Rapport de l'examen des documents comptables de la dette statistiques	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	OAC	Mobilisation des moyens pour la réalisation de l'audit	Mauvais choix du cabinet et fiabilité des documents
39	Effets	- nombre de personnes assujettis - volume des recettes	Rapport de suivi Rapport de l'examen des documents fiscaux	2 ^{ème} année et suivantes	OAC	Mobilisation des moyens pour la réalisation de l'audit	Mauvais choix du cabinet et fiabilité des documents
Secteur Justice et Police							
40	Effets	-Nombre de supports élaborés pour la vulgarisation - Nombre d'agents de police sensibilisés	Rapport de vulgarisation	2 ^{ème} année	OAC	Implication de l'ensemble des agents de police et de justice pour une meilleure prise de conscience	Manque de conscience professionnelle et absence de sensibilisation
41	Effets	- Taux de satisfaction des autorités - taux de satisfaction de la population	Rapports des sondages	2 ^{ème} année	OAC	Concertation sur l'organisation des sessions de formation	Mauvais choix des formateurs
42	Effets	Le bon rendement de l'Inspection des services judiciaires est assuré	Rapports des sondages	2 ^{ème} année	OAC	Concertation sur l'organisation des sessions de formation	Mauvais choix des formateurs
Secteurs sociaux							
43	Effets	- Volume des dépenses - taux de satisfaction sur le niveau des dépenses	Rapport d'investigation Rapport de sondage	1 ^{ère} année et suivantes	OAC	Réalisation des missions d'investigation	Fiabilité des documents de base
44	Effets	- Volume des dépenses - taux de satisfaction sur le niveau des dépenses	Rapport d'investigation Rapport de sondage	1 ^{ère} année et suivante	OAC	Réalisation des missions d'investigation	Fiabilité des documents de base

N° des activités du Plan	Niveau de résultats	Indicateurs à vérifier	Source de vérification	Période de collecte	Responsable de Suivi	Conditions de réussite de l'activité	Risques liés aux résultats
Secteurs sociaux (suite)							
45	Effets	- Nombre de dénonciations - nombre d'enquêtes et investigations réalisées - nombre de dossiers transmis aux tribunaux	Rapports	Chaque année	OAC	Sensibilisation et réalisation des missions d'enquête	Non application des résultats des investigations
46	Effets	- Nombre de modules sur la corruption introduits par année - nombre d'enseignants formés	Rapports	2 ^{ème} année et suivante	OAC	Organisation de la concertation	Non application des conclusions de la concertation
47	Effets	- Nombre de cartes de notation distribuées par année - Taux de satisfaction des usagers	Rapports Sondages	2 ^e et 3 ^e années	OAC	Large sensibilisation de la population	Manque de maîtrise de l'utilisation des cartes

V. ANNEXES

a - Plan de communication

Introduction

Le plan d'actions de lutte contre la corruption et les infractions connexes que nous venons d'élaborer prescrit des actions à mener dans toute la sphère de notre pays et dans divers secteurs d'activités. Ces actions sont de caractère spécial et visent à conscientiser tout le monde sur le phénomène de la corruption et ses effets pervers.

Or pour conscientiser, il faut tout à la fois faire connaître et agir psychologiquement en vue d'un résultat précis pour faire adhérer le public cible à l'objet du plan.

Faire connaître pour faire agir implique de montrer où il faut agir pour faire passer le message, sensibiliser le public cible et le convaincre à s'abstenir de commettre la corruption et les

infractions connexes. Il va de soi que le plan en matière de communication indiquera les actions qui seront menées et les acteurs qui interviendront.

Pour élaborer le présent plan de communication, nous nous sommes inspirés comme l'ont prescrit les termes de référence du rapport d'étude sur le projet de plan opérationnel de communication du programme national de la lutte contre la corruption et la fraude élaboré par le cabinet CIFACE en mai 2004.

Dans le présent plan de communication, nous ciblons les personnes auxquelles s'adressent les activités de communication. Nous indiquons aussi d'une part les activités préparatoires et d'autre part les activités de communication.

Pour les activités préparatoires, c'est-à-dire celles qui permettent d'organiser la campagne de communication, nous avons prévu :

- une rencontre de travail entre la CNLCCF et le Ministère de communication ;
- une rencontre sous forme de réunion ou de conférence de presse entre la CNLCCF, le CSLC et les responsables des médias.

Le lancement de la mise en œuvre du plan de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude se déroulera au Palais du Parlement sous le patronage du Président de la République en un événement national de grande importance. Ce lancement sera fait en présence du corps diplomatique, de la communauté nationale et internationale. Il y aura une très forte médiatisation.

Pour la partie communication, le présent plan indique ce qui se fera tant en audiovisuel que par les autres canaux appro

priés pour atteindre la population dans son ensemble et de façon localisée le public cible :

- des spots publicitaires en français et dans les deux langues nationales (lingala et kituba) seront diffusés une fois par semaine à la télévision et à la radio ;
- des conférences de presse seront organisées tous les six (6) mois par la CNLCCF pour faire l'état des lieux sur l'avancement de la lutte contre la corruption et les infractions connexes.

Toutes ces activités sont insérées dans les tableaux ou chronogrammes suivants.

ACTIONS DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE LUTTE ANTI-CORRUPTION, CONCUSSION ET FRAUDE

N°	Activités	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable de mise en œuvre	Indicateur d'évaluation	Période de mise en œuvre
1	Rencontre de travail de la CNLCCF avec le ministère de la communication (Objet préparatoire des actions de communication sur la lutte contre la corruption)	CSLC	National	CNLCCF	La tenue de la rencontre	Avant le lancement
2	Rencontre de la CNLCCF avec le ministère de la communication	CSLC et responsables des organes de presse	National	CNLCCF	La tenue de la rencontre	Avant le lancement
3	Conférence de lancement de la campagne nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude : « Corruption : manifestations, causes et remèdes en République du Congo » (Palais du Parlement de Brazzaville)	Communauté nationale	National	Gouvernement	Impact de la mobilisation autour de l'action	Jour de lancement
4	Installation des panneaux, des affiches, des banderoles sur les lieux publics, les administrations et les entreprises portant sur les messages de lutte contre la corruption	Communauté nationale	National	CNLCCF	Impact de la mobilisation autour de l'action	Avant le lancement
5	Prix de la meilleure chanson et du meilleur sketch portant sur la lutte contre la corruption	Communauté nationale	National	CNLCCF	Impact du message apporté	Jour de lancement

N°	Activités	Cible	Niveau de mise en œuvre	Entité responsable de mise en œuvre	Indicateur d'évaluation	Période de mise en œuvre (mois)			
						6	12	24	36
1	Campagne nationale de sensibilisation sur la lutte anti-corruption y compris le développement et l'exécution d'un programme national d'éducation civique sur la corruption destiné à la population	Grand public	National, départemental et municipal	CNLCCF	Impact de la mobilisation autour de l'action	*	*	*	*
2	Débats télévisés sur les thèmes anti-corruption	Communauté nationale	National, départemental et municipal	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
3	Conférence de presse de la CNLCCF tous les 6 mois : le Président de la CNLCCF fait l'état des lieux de la lutte nationale anti-corruption, concussion et fraude au Congo devant la presse.	Communauté nationale	National	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
4	Conférences-débats décentralisées dans les grandes agglomérations	Population nationale à travers un échantillon par localités ciblées	National, départemental et municipal	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
5	Emission d'un timbre postal spécial par la SOPECO : « campagne de lutte anti-corruption, concussion et fraude. »	National et international	National	CNLCCF SOPECO	Impact de la mobilisation autour de l'action	*	*	*	*
6	Séminaires périodiques sur les thèmes anti-corruption organisés avec le concours des institutions internationales	Grand public	National	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
7	Prix de la meilleure dissertation sur un thème anti-corruption au niveau secondaire et universitaire	Elèves et étudiants	National, départemental et municipal	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
8	Prix de la meilleure investigation journalistique sur la corruption	Médias nationaux	National	CNLCCF	Exécution de la tâche	*	*	*	*
9	Maintien et poursuite de l'installation des panneaux, des affiches, des banderoles sur les lieux publics, les administrations et les entreprises portant sur les messages de lutte contre la corruption	Communauté nationale	National, départemental et municipal	CNLCCF	Impact de l'action sur la population	*	*	*	*

b - Esquisse d'un programme de formation des membres de la CNLCCF, de l'OAC et du personnel technique de ces organes

Avant de faire l'esquisse d'un plan de formation pour les activités de la CNLCCF et de l'OAC, il paraît indispensable d'apporter un éclairage de base.

La fraude est un acte qui a été réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des Lois.

La corruption est un abus de pouvoir en vue d'obtenir un enrichissement personnel ou pour le compte de tiers.

La concussion est un délit qui consiste à un agent de l'Etat ou du secteur privé à percevoir des sommes non dues dans le cadre de l'application d'une législation.

Les synonymes de la concussion sont le détournement, la malversation et le vol.

Il s'ensuit que pour lutter efficacement contre la corruption, la concussion et la fraude, il faut aussi connaître la législation transgressée à cause de ces faits.

La réalité en matière de formation sur les législations c'est qu'elle exige la spécialisation. Telle personne spécialisée en matière de législation douanière n'est pas automatiquement spécialisée en matière de législation fiscale, de législation de change ou des lois et règlements relatifs à la comptabilité physique ou à la comptabilité commerciale.

Cependant en sus de la formation spécifique en ces différentes matières, il y a la formation générale, intellectuelle sur l'acquisition des connaissances universitaires sur la corruption, la concussion et la fraude qui sont des phénomènes qui intéressent les sciences sociales que sont : l'anthropologie, la sociologie, la psychologie, les sciences politiques et administratives, l'économie et le droit. Cette deuxième formation est complémentaire à la première. A elle seule, elle ne suffit pas parce qu'elle comporte généralement plus de phraséologie et très peu de techniques de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude.

Cet éclairage est indispensable parce que les cadres qui évoluent à la CNLCCF sont des spécialistes dans leurs formations professionnelles d'origine. Pour qu'ils soient performants dans les domaines de corruption, de concussion et de fraude sur les législations citées supra, il faudrait un minimum de formation de réadaptation, un recyclage.

Suite à cet éclairage, nous proposons le plan de formation suivant :

Formation technique et spécialisée

Cette formation se déroulera soit au pays soit à l'étranger. Chaque groupe de spécialistes suivra un programme de formation qui pourrait durer d'un à trois mois. Les spécialisations comprendront les techniques d'investigation en matière douanière et fiscale et en matière de police, les finances, la comptabilité publique et les technologies d'information et de communication.

Formation complémentaire

La formation complémentaire peut se dérouler en deux phases.

L'une des phases pourrait être des séminaires organisés à Brazzaville en faisant venir des experts régionaux et internationaux avec l'aide des partenaires en développement.

La deuxième phase de formation complémentaire peut être effectuée à l'étranger à l'occasion des cours, séminaires, ou atelier focalisés sur le problème de la corruption organisés par des organismes internationaux et les grandes écoles professionnelles des pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord.

Dans le cadre du renforcement des capacités, des missions peuvent être organisées pour permettre aux membres de la CNLCCF de bénéficier de l'expérience des structures analogues des pays ayant obtenus des résultats fiables dans la lutte anti-corruption.

c - Esquisse du budget d'exécution du plan d'action

N°	Activités	Eléments budgétaires ou activités spécifiques	Coûts des activités en million de Francs CFA			TOTAL
			Année 1	Année 2	Année 3	
1-Lancement médiatique de la campagne de démarrage						
1-1	Couverture médiatique de la rencontre CNLCCF – responsables des médias	Organisation de la séance de travail et autres dispositions.	1	0	0	1
1-2	Tenue de la campagne	Mobilisation des médias, mobilisation des artistes, supports d'annonces (spots, banderoles, annonces dans la presse audiovisuelle), collation des officiels et sécurité.	25	0	0	25
1-3	Organisation des débats à Brazzaville et à l'intérieur du pays (1)	Tenue des conférences	20	30	30	80
1-4	Couverture des campagnes	Vulgarisation des textes	5	0	0	5
1-5	Prix de la meilleure chanson et de la meilleure pièce théâtrale anti corruption	Organisation des concours et remise des prix	10	0	0	10
Sous-Total 1			61	30	30	121

N°	Activités	Eléments budgétaires ou activités spécifiques	Coûts des activités en million de Francs CFA			TOTAL
			Année 1	Année 2	Année 3	
2- Exécution des dépenses du Plan d'action par la CNLCCF et l'OAC						
2-2	Installation et fonctionnement des organes techniques	Aménagement et équipement des bureaux de la CNLCCF	100	50	50	200
		Fonctionnement de la CNLCCF	700	500	500	2.000
		Aménagement et équipement des bureaux de l'Observatoire	100	50	30	180
		Fonctionnement de l'Observatoire	200	100	75	375
2-3	Prix d'encouragement de trois fonctionnaires par département ministériel qui se font fait distinguer de façon remarquable sur le plan de l'intégrité et de la conscience professionnelle	Sélection des fonctionnaires par résultat de gestion par objectif	100	100	100	300
2-4	Prix meilleure dissertation	Organisation des concours de dissertation et remise des prix	2	2	2	6
Sous Total 2			1.222	802	757	2.781

N°	Activités	Eléments budgétaires ou activités spécifiques	Coûts des activités en million de Francs CFA			TOTAL
			Année 1	Année 2	Année 3	
3- Formation sur la lutte contre la corruption						
3-1	Voyage d'étude des membres de la CNLCCF à l'étranger	Billet et frais de mission	60	60	60	180
3-2	Voyage d'étude des membres de l'Observatoire à l'étranger	Billet et frais de mission	40	40	40	120
3-3	Formation technique à l'étranger des membres et personnel de la CNLCCF	Coût de la formation	50	50	50	150
3-4	Formation technique à l'étranger des membres et personnel de l'Observatoire	Coût de la formation	30	30	30	90
3-5	Formation locale des membres et du personnel de la CNLCCF et de l'OAC avec ou sans le concours des experts internationaux	Coût de la formation	15	15	15	45
Sous-Total 3			195	195	195	585
TOTAL GENERAL			1.478	1.027	982	3.487

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU BUDGET**

Arrêté n° 4593 du 22 juin 2009 portant création, attributions et composition du conseil de surveillance de la société Assurances et Réassurances du Congo.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;
Vu le traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;
Vu le décret n° 2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Vu le décret n°2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 4952 du 22 juin 2009 portant suspension des organes dirigeants et nomination d'un administrateur provisoire de la société Assurances et Réassurances du Congo,
Vu la circulaire n° 000174 du 24 octobre 2002 portant limitation des frais de gestion des administrations provisoires ,
Vu la lettre n° 00077 de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances du 24 avril 2008 relative à la suspension des organes dirigeants et à la mise sous administration provisoire de la société Assurances et de Réassurances du Congo.

Arrête :

Article premier: Conformément à l'article 321-2 du Code des assurances, il est créé un conseil de surveillance de la société Assurances et Réassurances du Congo.

Le conseil de surveillance est chargé, notamment, de :

- exercer un contrôle permanent de la gestion de l'entreprise ;
- approuver les états financiers arrêtés par l'administrateur provisoire, ainsi que le rapport de gestion établi par le commissaire aux comptes.

Article 2 : Le conseil de surveillance délibère sur toutes les mesures concernant la gestion de la société, notamment :

- le programme pluriannuel d'actions et d'investissement ;
- le placement des provisions techniques et tous autres placements ;
- le budget et les comptes prévisionnels ;
- les acquisitions et les aliénations de patrimoine de la société ;
- les comptes de fin d'exercice ;
- l'approbation des rapports d'activité de la société ;
- les fixations des règles générales d'emploi des réserves ;
- la nomination ou la révocation du commissaire aux comptes ;
- la délivrance des quitus et la fixation des rémunérations ;
- la décision relative à la poursuite des activités de la société.

Article 3: Le conseil de surveillance est composé ainsi qu'il suit :

Président : M. François AMBARA, directeur des assurances ;

Membres :

- M. Mathurin BAYI, Magistrat, Président du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;
- M. François NGAKA, Chef de Service à la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

Article 4 : Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société et au moins trois fois dans l'année. Les convocations sont faites par lettre, télégramme, télécopie ou télex, huit jours francs avant la date de réunion, avec précision des points figurant à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votants. En

cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Chaque membre du conseil peut se faire représenter par un autre membre, par lettre, télégramme, télécopie ou télex envoyé à la société.

Il est tenu un registre côté et paraphé des procès-verbaux des délibérations du conseil de surveillance.

Le Président du conseil signe les procès-verbaux avec un membre. Les procès-verbaux doivent mentionner, notamment :

- les membres présents ;
- l'ordre du jour ;
- le résumé des débats et interventions ;
- les décisions prises avec indication nominative des votes «pour» ou «contre».

Un exemplaire dûment signé des procès verbaux ainsi que les délibérations du conseil de surveillance doivent être transmis, à la diligence du président, au ministre en charge des assurances, dans les huit jours suivant la réunion.

Article 5: Les émoluments alloués aux membres du conseil de surveillance sont fixés par le ministre de l'économie, des finances et du Budget dans les limites fixées par la circulaire n° 00174 du 24 octobre 2002 susvisée.

Article 6 : Le directeur des assurances est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 22 juin 2009

Pacifique ISSOÏBEKA

Arrêté n° 7327 du 4 septembre 2009 portant création du conseil national des assurances.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;
Vu le traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;
Vu l'accord du 4 décembre 2004 relatif au programme de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance ;
Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;
Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Vu le décret n° 2008-946 du 31 décembre 2008 portant approbation de la stratégie de développement du secteur financier ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

Arrête :

Article premier : Il est créé un conseil national des assurances, cadre de concertation entre le ministère chargé des assurances, les sociétés d'assurances et les intermédiaires d'assurances, sous la responsabilité du ministre chargé des assurances.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- examiner les questions de développement du secteur des assurances, à l'exception de celles dévolues à la commission nationale d'arbitrage, conformément au Code des assurances ;
- proposer toute réforme du secteur des assurances ;
- proposer toute mesure à caractère général ayant pour objet

- de faciliter le suivi et l'application de la réglementation des assurances ;
- adopter le Code de bonne conduite dans le secteur des assurances et en évaluer l'application.

Article 2 : Le conseil national des assurances est composé ainsi qu'il suit :

président : une personnalité désignée par le ministre chargé des assurances, en raison de ses compétences dans le domaine des assurances ;

- vice-président : le directeur des assurances ;
- rapporteur : le président de l'association des assureurs.

Membres :

- le conseiller juridique du ministre chargé des assurances ;
- le conseiller économique du ministre chargé des assurances ;
- le directeur général de la monnaie et du crédit ou son représentant ;
- le directeur général de l'économie ou son représentant ;
- le directeur général des impôts ou son représentant ;
- le président de l'association des courtiers d'assurances ;
- le président du comité des agents généraux et agents mandataires d'assurances ;
- un représentant de l'association professionnelle des établissements de crédit, désigné par ses pairs, pour une durée de deux ans non renouvelable ;
- le président de la chambre de commerce de Brazzaville ;
- le président de la chambre de commerce de Pointe-Noire ;
- un représentant du patronat, désigné par ses pairs, pour une durée de deux ans non renouvelable.

Article 3 : Le fonctionnement du conseil national des assurances est régi par un règlement intérieur adopté par ses membres à la majorité absolue, après avis du ministre chargé des assurances.

Article 4 : Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 septembre 2009

Pacifique ISSOÏBEKA

Arrêté n° 7328 du 4 septembre 2009 fixant le capital social minimum des sociétés d'intermédiation en assurances et en réassurances.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu le traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

Arrête :

Article premier : Le capital social minimum des sociétés de courtage et des agents généraux d'assurances, personnes morales, est fixé à dix millions de francs CFA, non compris les apports en nature.

Le capital social est entièrement libéré à la création de la société.

Article 2 : Les sociétés de courtage et les agents généraux d'assurances, personnes morales déjà agréées, doivent se con-

former aux dispositions du présent arrêté au plus tard le 31 décembre 2010.

Article 3 : Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 septembre 2009

Pacifique ISSOÏBEKA

Arrêté n° 7329 du 4 septembre 2009 fixant les taux de la contribution des sociétés d'assurances aux frais de contrôle et de surveillance des organismes d'assurances.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu le traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

Arrête:

Article premier : Les taux de la contribution des sociétés d'assurances aux frais de contrôle et de surveillance du marché, calculés sur l'assiette de primes émises de l'exercice nette d'annulation et de taxes, sont fixés comme suit :

- sociétés d'assurances vie : 0,5% ;
- sociétés d'assurances non vie : 1,5%.

Article 2 : La contribution est payable au plus tard le 1^{er} août de chaque année.

Article 3: Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 septembre 2009.

Pacifique ISSOÏBEKA

Arrêté n° 7330 du 4 septembre 2009 fixant l'apport minimum en numéraires des courtiers en assurances et en réassurances exerçant à titre individuel et des agents généraux, personnes physiques.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu l'acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique ;

Vu le traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

Vu la loi n°1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu le décret n°2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n° 2008-946 du 31 décembre 2008 portant approbation de la stratégie de développement du secteur financier ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

Arrête :

Article premier : L'apport minimum en numéraires des courtiers en assurances et en réassurances exerçant à titre individuel et agents généraux et personnes physiques est fixé à cinq millions de francs CFA. Cet apport est entièrement libéré avant le début des activités.

Article 2 : Les courtiers et les agents généraux d'assurances, personnes physiques déjà agréés, doivent se conformer aux dispositions du présent arrêté au plus tard le 31 décembre 2010.

Article 3 : Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 septembre 2009.

Pacifique ISSOÏBEKA

Arrêté n° 7331 du 4 septembre 2009 fixant l'éten-
due de la délégation de signature de l'ordonnateur principal du budget de l'Etat.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;
Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Vu le décret n° 2003-140 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation de la direction générale du budget ;
Vu le décret n° 2009-230 du 30 juillet 2009 réglementant les modalités d'exécution des dépenses de l'Etat ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

Arrête :

Article premier : La délégation de signature de l'ordonnateur principal du budget de l'Etat auprès du directeur général du budget, ordonnateur délégué, s'applique pour tous les titres de paiement des dépenses dont le montant est supérieur à cinquante millions francs CFA.

Article 2 : Les titres de paiement dont le montant est inférieur ou égal à cinquante millions de francs Cfa sont signés, par procuration de l'ordonnateur délégué, par les directeurs centraux de la direction générale du budget, expressément désignés à cet effet.

Article 3 : Les titres signés par procuration de l'ordonnateur délégué sont assignés sur la caisse du trésorier payeur général.

Article 4 : Le présent arrêté qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 septembre 2009

Pacifique ISSOÏBEKA

Arrêté n° 7332 du 4 septembre 2009 portant attributions et organisation des délégations du contrôle financier auprès des ministères.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 99-196 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation de la direction générale du contrôle financier ;
Vu le décret n° 2009-230 du 30 juillet 2009 réglementant les modalités d'exécution des dépenses de l'Etat ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

Arrête :

TITRE I : DISPOSITION GENERALE

Article premier : Le présent arrêté fixe, en application des dispositions de l'article 18 du décret n° 2009-230 du 30 juillet 2009 susvisé, les attributions et l'organisation des délégations du contrôle financier auprès des ministères.

TITRE II : DES ATTRIBUTIONS ET DE L'ORGANISATION

Article 2 : Les délégations du contrôle financier auprès des ministères sont dirigées et animées par des délégués.

Elles sont chargées, notamment, de :

- veiller au respect de la réglementation en matière d'exécution de la dépense de l'Etat ;
- contrôler la régularité de la dépense ;
- exercer un droit de regard sur toutes les opérations des gestionnaires en matière de dépenses de l'Etat ;
- participer au contrôle du service fait et de la réalité de la livraison ou du service ;
- viser les dossiers d'engagement et de liquidation de la dépense ;
- tenir à jour la comptabilité des dépenses engagées et liquidées par les administrateurs de crédit ;
- transmettre chaque mois, la comptabilité des dépenses engagées et liquidées à la direction générale du contrôle financier.

Article 3: Chaque délégation du contrôle financier, outre le secrétariat, comprend :

- un service du contrôle des engagements ;
- un service du contrôle de la liquidation.

Section 1 : Du secrétariat

Article 4 : Le secrétariat est dirigé et animé par un secrétaire qui a rang de chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- recevoir et enregistrer le courrier tant confidentiel qu'ordinaire destiné à la délégation ;
- distribuer dans les services le courrier instruit par le délégué ;
- saisir, reprographier et diffuser les notes, correspondances et autres documents administratifs initiés par la délégation ;
- et, d'une manière générale, effectuer toute autre tâche qui peut lui être confiée.

Section 2 : Du service du contrôle des engagements

Article 5 : Le service du contrôle des engagements est dirigé et animé par un chef de service.

Il est chargé, notamment, de :

- contrôler la régularité de l'engagement des dépenses ;
- tenir à jour la comptabilité des dépenses engagées.

Article 6 : Le service du contrôle des engagements comprend :

- le bureau du contrôle des dépenses engagées ;
- le bureau de la comptabilité des engagements.

Sous section 1 : Du bureau du contrôle
des dépenses engagées

Article 7 : Le bureau du contrôle des dépenses engagées est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, d'exercer un contrôle de régularité des dépenses de l'Etat.

Sous section 2 : Du bureau de la comptabilité
des engagements

Article 8 : Le bureau de la comptabilité des engagements est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de tenir à jour la comptabilité des engagements des dépenses de l'Etat.

Section 3 : Du service du contrôle
de la liquidation.

Article 9 : Le service du contrôle de la liquidation est dirigé et animé par un chef de service.

Il est chargé, notamment, de :

- contrôler la régularité de la liquidation des dépenses de l'Etat ;
- participer au contrôle et à la vérification de l'exactitude du « service fait ».

Article 10 : Le service du contrôle de la liquidation comprend :

- le bureau du contrôle des dépenses liquidées ;
- le bureau du contrôle du « service fait ».

Sous section 1 : Du bureau du contrôle des
dépenses liquidées

Article 11 : Le bureau du contrôle des dépenses liquidées est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- exercer un contrôle de régularité des dépenses liquidées ;
- tenir à jour la comptabilité des dépenses liquidées.

Sous section 2 : Du bureau du contrôle
du « service fait ».

Article 12 : Le bureau du contrôle du « service fait » est dirigé et animé par un chef de bureau.

Il est chargé, notamment, de :

- participer à la vérification du matériel livré ;
- participer à la vérification et au contrôle du niveau d'exécution des travaux et des prestations de service en vue de s'assurer de l'exactitude du « service fait ».

TITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 13 : Les délégués du contrôleur financier prennent part avec le directeur général du contrôle financier ou son représentant, aux conférences budgétaires des ministères concernés.

Article 14 : Les délégués du contrôleur financier, les chefs de service et les chefs de bureau sont nommés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 15 : Le présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 septembre 2009

Pacifique ISSOÏBEKA

Arrêté n° 7333 du 4 septembre 2009 fixant les durées maximales de traitement des dossiers de dépenses de l'Etat dans la chaîne de la dépense.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1-2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 2000-187 du 10 août 2000 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2009-230 du 30 juillet 2009 réglementant les modalités d'exécution des dépenses de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

Arrête :

Article premier : Les durées maximales de traitement des dossiers de dépenses de l'Etat dans la chaîne de la dépense sont fixées ainsi qu'il suit :

- contrôle financier de l'engagement : cinq jours maximum ;
- contrôle financier de la liquidation : cinq jours maximum ;
- ordonnancement de la dépense : cinq jours maximum ;
- prise en charge de la dépense par le comptable : trois jours maximum ;
- titres de régularisation : deux jours maximum.

Article 2 : Le paiement d'une dépense prise en charge est effectué dans un délai de quatre vingt dix jours maximum.

Article 3 : Le directeur général du contrôle financier, le directeur général du budget, le directeur général du trésor et le directeur général de la comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2010, et sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 septembre 2009

Pacifique ISSOÏBEKA

**MINISTERE DES MINES, DES INDUSTRIES MINIERES
ET DE LA GEOLOGIE**

Arrêté n° 7660 du 10 septembre 2009 relatif au contrôle des exportations des minerais en République du Congo.

Le ministre des mines, des industries
minières et de la géologie,

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 4 -2005 du 11 avril 2005 portant Code minier;

Vu le décret n° 2003-101 du 07 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n° 2005-181 du 10 mars 2005 relatif aux attributions du ministre des mines, des industries minières et de la

géologie ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement .

Arrêtent :

Article premier : Les sociétés minières ont l'obligation de se faire contrôler en quantité et en qualité avant toute exportation de leurs marchandises, dans les conditions définies dans le présent arrêté.

Article 2 : Ce contrôle est effectué par un organisme agréé. L'organisme agréé mettra en place, entre autres, un processus de formation du personnel congolais et de l'administration publique en matière de contrôle des exportations des minerais.

Article 3 : Le paiement à l'organisme prestataire agréé s'effectue par la société exportatrice qui sera compensée au moyen d'un prélèvement sur la part des 10% de participations revenant à la République du Congo dans la concession correspondante à la source de production.

Article 4 : Le prélèvement mentionné dans l'article 3 est un pourcentage dégressif, en fonction de la production et qui s'appliquera comme suit pour la valeur FOB Pointe-Noire taxable de l'ensemble des volumes exportés inspectés par l'organisme agréé ;

- 0,85% hors taxes de la valeur taxable de chaque produit inspecté de 0 à 50 000 tonnes par an ;
- 0,70 % hors taxes de la valeur taxable de chaque produit inspecté au-delà de 50 000 tonnes par an.

Article 5: Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait a Brazzaville, 10 septembre 2009

Le ministre des mines, des industries minières et de la géologie,

Pierre OBA

Le ministre de l'économie des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

B - TEXTES PARTICULIERS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

NOMINATION

Décret n° 2009-336 du 16 septembre 2009 portant nomination du ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Décète :

Article premier : Monsieur **AYESSA (Firmin)** est nommé ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République.

Article 2 . Le présent décret qui abroge toutes dispositions

antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2009

Denis SASSOU-N'GUESSO.

Décret n° 2009-337 du 16 septembre 2009 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Décète :

Article premier : Monsieur **BOUMAKANY (Benjamin)** est nommé, avec rang et prérogatives de ministre, secrétaire général du Gouvernement.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2009

Denis SASSOU-N'GUESSO.

Décret n° 2009- 338 du 16 septembre 2009 portant nomination du secrétaire général de la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Décète :

Article premier : Monsieur **ONDAYE (Jean-Baptiste)** est nommé, avec rang et prérogatives de ministre, secrétaire général de la Présidence de la République.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2009

Denis SASSOU-N'GUESSO.

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET

INDEMNITE

Arrêté n° 7735 du 11 septembre 2009. Le présent arrêté fixe l'indemnité compensatrice allouée à Mme **NGAKOSSO (Régine)**, au titre de l'expropriation du domaine du Lycée ANTONIO AGOSTINO NETO de Brazzaville déclaré d'utilité publique.

L'indemnité compensatrice allouée au titre de la procédure d'expropriation sus-mentionnée est fixée à la somme de quinze millions de francs CFA.

La présente dépense est imputable au budget de la République du Congo sur la ligne 243-0193-6138-1 : frais d'actes et de contentieux, au titre des charges communes.

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

NATURALISATION

Décret n° 2006-719 du 30 décembre 2006. M. **NAJI KANJ (Ahmed Mohamed)**, né le 13 février 1973 à Beyrouth au Liban, fils de **NAJI KANJ (Mohamed)**, et de **KANJ (Mariam)**, tous deux de nationalité libanaise, demeurant rue Mbé, n° 216, Talangä, à Brazzaville, est naturalisé congolais.

M. **NAJI KANJ (Ahmed Mohamed)**, est assujetti aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961.

L'intéressé renonce à la nationalité libanaise conformément au procès-verbal de prestation de serment civique dressé par le tribunal d'instance de Brazzaville, le 27 novembre 2003.

Les enfants légitimes et naturels de M. **NAJI KANJ (Ahmed Mohamed)**, accèdent à la nationalité congolaise en vertu des dispositions de l'article 44 de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant Code de nationalité congolaise.

Imprimé dans les ateliers
de l'Imprimerie du Journal Officiel
B.P.: 2087 Brazzaville

